



# Bulletin Officiel

N°6340 Jeudi 22 Avril 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

WIFAK INTERNATIONAL BANK	8
SANIMED	10
BH LEASING	11
BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-	13
BH ASSURANCE	16
ONE TECH HOLDING	18
POULINA GROUP HOLDING	20
TELNET HOLDING	24
ENNAKL AUTOMOBILES	27
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR-	28

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BNA	30
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	32
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE</u>	
ADVANS 2021-01	34
BH BANK SUBORDONNE 2021-1	38
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01	45

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

**ANNEXE II**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 31/03/2021*)

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE -SMADEA-

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
- TUNISIE LEASING ET FACTORING

**ANNEXE V**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

- FCP VALEURS MIXTES

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.**

AVIS DES SOCIETES				
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>				
SOCIETE.....				
Siège social : .....				
La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<b>Indicateurs :</b>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<b>Commentaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul> La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>				

2021 - AC - 025

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV  
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

---

2021 - AC - 010

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

WIFAK INTERNATIONAL BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

En Milliers de Dinars

	Du 01/01/21 au 31/03/21	Du 01/01/20 au 31/03/20	Mar-21	Mar-20	Décembre -2020 Certifié	Variation	%
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>15 869</b>	<b>13 777</b>	<b>15 869</b>	<b>13 777</b>	<b>60 663</b>	<b>2 092</b>	<b>15,18%</b>
Marges et revenus assimilés	11 950	10 321	11 950	10 321	46 850	1 629	15,78%
Commissions (en produits)	3 410	2 309	3 410	2 309	10 341	1 101	47,68%
Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	478	947	478	947	2 389	-469	49,52%
Revenus du portefeuille d'investissement	31	200	31	200	1 083	-169	84,50%
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>7 408</b>	<b>6 937</b>	<b>7 408</b>	<b>6 937</b>	<b>28 937</b>	<b>471</b>	<b>6,79%</b>
Charges encourues et Charges assimilées	7 215	6 591	7 215	6 591	27 760	624	9,47%
Commissions encourues	193	346	193	346	1 177	-153	44,22%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0	0	0
<b>3-Produit Net Bancaire</b>	<b>8 461</b>	<b>6 840</b>	<b>8 461</b>	<b>6 840</b>	<b>31 726</b>	<b>1 621</b>	<b>23,70%</b>
<b>4- Charges opératoires :</b>	<b>7 424</b>	<b>7 352</b>	<b>7 424</b>	<b>7 352</b>	<b>30 522</b>	<b>72</b>	<b>0,98%</b>
Frais de personnel	4 464	3 993	4 464	3 993	18 335	471	11,80%
Charges générales d'exploitation	1 896	1 941	1 896	1 941	7 554	-45	-2,32%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 064	1 418	1 064	1 418	4 633	-354	24,96%
<b>5- Structure du Portefeuille</b>			<b>21 901</b>	<b>21 321</b>	<b>21 870</b>	<b>580</b>	<b>2,72%</b>
Portefeuille- titres commercial			40	38	40	2	5,26%
Portefeuille- titres d'investissement			21 861	21 283	21 830	578	2,72%
<b>6- Encours des financements à la clientèle</b>			<b>517 186</b>	<b>392 441</b>	<b>482 630</b>	<b>124 745</b>	<b>31,79%</b>
<b>7- Encours des dépôts Dont :</b>			<b>525 999</b>	<b>369 867</b>	<b>487 130</b>	<b>156 132</b>	<b>42,21%</b>
Dépôt à vue			213 359	127 124	201 225	86 235	67,84%
Tawfir			156 128	99 121	146 884	57 007	57,51%
Comptes Istithmars			89 501	133 414	80 232	-43 913	32,91%
<b>8- Dettes de Financements et Ressources Spéciales</b>			<b>40 910</b>	<b>34 500</b>	<b>41 847</b>	<b>6 410</b>	<b>18,58%</b>
<b>9- Capitaux Propres*</b>			<b>153 166</b>	<b>158 995</b>	<b>158 498</b>	<b>-5 829</b>	<b>-3,67%</b>

\*Colonne certifiée et qui sera approuvée par l'AGO du 30 Avril 2021.

\*\*Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période 2021.

## **I. ASPECTS ET METHODES COMPTABLES RETENUES :**

### **1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :**

Les indicateurs d'activités trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **2. Méthodes comptables appliquées :**

#### **1) Règles de prise en compte des produits et charges :**

Les produits et charges sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **2) Provisions sur créances de la clientèle.**

La provision est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

#### **3) Portefeuille titres d'investissement :**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation et des fonds gérés.

## **II. LES FAITS SAILLANTS AU 31/03/2021 :**

Wifak International Bank a clôturé le premier trimestre 2021 avec les réalisations suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de **15,18%** par rapport à la même période de 2020,
- Les charges d'exploitation bancaires ont augmenté de **6.79%** par rapport au 31 Mars 2020,
- Le PNB a enregistré une augmentation de **23.7%** par rapport au 31 Mars 2020,
- Les charges opératoires ont enregistré une augmentation de **0,98%** par rapport au 31 Mars 2020,
- Les encours des financements à la clientèle ont enregistré une augmentation de **31,79%** par rapport au 31 Mars 2020 et de +7,1% par rapport au 31 décembre 2020,
- Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une progression de **42.21%** par rapport au 31 Mars 2020 et de +7,9% par rapport au 31 décembre 2020,
- L'essentiel de la progression des dépôts par rapport au premier trimestre 2020, provient des dépôts à vue (+67,84%) et Tawfir (+57,51%). Cette tendance est également observée par rapport au 31 décembre 2020.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****SANIMED**

**Siège social:**Route de Gremda Km 10,5 / BP 68 Markez Sahnoun

La société SANIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2021:

Libellé	1 <sup>er</sup> Trimestre			Cumul 2020*	
	En dinars	2021	2020		Variation en %
1- Chiffre d'Affaires		<b>17 352 096</b>	<b>9 155 095</b>	<b>90%</b>	<b>35 755 695</b>
CA Local		8 203 694	5 484 673	50%	23 855 247
CA Export		9 148 402	3 670 422	149%	11 900 448
2- Production		<b>14 920 026</b>	<b>7 882 537</b>	<b>89%</b>	<b>29 974 418</b>
3- Investissements		<b>680 336</b>	<b>530 410</b>	<b>28%</b>	<b>1 533 868</b>
4- Engagements bancaires		<b>92 991 196</b>	<b>91 766 323</b>	<b>1%</b>	<b>94 074 229</b>
Dettes à Moyen et Long terme		58 014 557	42 660 415	<b>36%</b>	55 882 991
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)		34 976 639	49 105 908	<b>-29%</b>	38 191 238

\*Les chiffres de l'année 2020 sont provisoires.

**Commentaires sur les indicateurs d'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 :**

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2021 le chiffre d'Affaires global de SANIMED a atteint 17 352 mDT, soit une croissance de 90% par rapport à la même période de 2020.

- ✓ Le chiffre d'affaires local est passé de 5 485 mDT au 31/03/2020 à 8 204 mDT au 31 mars 2021 soit une croissance de 50%.
- ✓ Le chiffre d'affaires export a atteint 9 148 mDT contre 3 670 mDT à la même période de 2020, soit une croissance de 149%.
- ✓ La production a enregistré au premier trimestre 2021 une croissance de 89% par rapport à la même période de 2020. Cette progression est réalisée grâce aux investissements effectués par la société au cours des 3 dernières années.
- ✓ La société a réalisé des investissements de l'ordre de 680 mDT durant le premier trimestre de 2021.
- ✓ Les engagements bancaires s'établissent au 31/03/2021 à 92 991 mDT contre un total de 91 766 mDT à la même période de 2020, soit un accroissement de 1%.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****BH LEASING**

Rue Zohra Faiza - Immeuble Assurances Salim Lot AFH Bc 5  
Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajane 1008

BH LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> Trimestre 2021 :

*(En milliers de dinars)*

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2020
		2021	2020		
<b>Secteurs</b>	<i>Agriculture</i>	6 895	2 057	<b>235,21%</b>	13 714
	<i>Industrie</i>	6 919	2 138	<b>223,62%</b>	27 744
	<i>BTP</i>	2 035	765	<b>165,93%</b>	7 796
	<i>Tourisme(*)</i>	2 110	1 207	<b>74,89%</b>	7 785
	<i>Services divers, commerce et transport</i>	21 828	10 730	<b>103,42%</b>	71 709
	<b>Montant des Approbations</b>	<b>39 787</b>	<b>16 897</b>	<b>135,47%</b>	<b>128 747</b>
	<i>Agriculture</i>	3 447	1 776	<b>94,09%</b>	10 714
	<i>Industrie</i>	3 659	1 390	<b>163,18%</b>	12 156
	<i>BTP</i>	2 101	504	<b>316,82%</b>	4 455
	<i>Tourisme(*)</i>	1 697	1 271	<b>33,59%</b>	6 111
	<i>Services divers, commerce et transport</i>	16 173	8 424	<b>91,98%</b>	52 537
	<b>Montant des Mises en forces</b>	<b>27 076</b>	<b>13 365</b>	<b>102,59%</b>	<b>85 973</b>

(\*) NB : il s'agit essentiellement des agences de voyages avec une part de 69% pour les approbations et des locations de voitures avec une part de 70% pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2020(**)
		2021(*)	2020(**)		
Engagements	Approbations	39 787	16 897	135,47%	128 747
	Mises en force	27 076	13 365	102,59%	85 973
	Encours	290 583	285 100	1,92%	291 330
	Total des engagements	326 845	321 394	1,70%	325 085
	Total des engagements classés	68 065	65 446	4,00%	50 416
	Trésorerie nette	34 553	5 630	513,73%	29 042
	Revenus nets de leasing	7 432	7 494	-0,83%	28 949
	Revenus bruts de leasing	39 153	36 195	8,17%	129 731
	Produits nets de leasing	1 919	1 146	67,47%	8 500
	Ressources d'emprunt	245 038	264 948	-7,51%	249 853
	Capitaux propres avant résultat	-	-	-	29 702
	Total des charges d'exploitation (hors provision)	1 888	1 953	-3,35%	7 028

(\*) Chiffres non audités

(\*\*) Chiffres définitifs et audités

*Approbations : contrats de leasing approuvés,*

*Mises en force : contrats dont la facturation a démarré,*

*Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période,*

*Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + Impayés + Engagements hors bilan,*

*Revenus bruts de leasing) : Total loyer en HT (principal + intérêts),*

*Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing,*

*Produit net de leasing : (revenus nets de leasing + autres produits d'exploitation + des placements financiers) – charges financières,*

*Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus,*

### **Faits saillants du 1er Trimestre 2021 :**

L'activité de BH LEASING durant le 1er trimestre 2021 par rapport à celui de 2020 est caractérisée par :

- Une augmentation des Mises en force de 102,59%.
- Une augmentation des Produits nets de leasing de 67,47%.
- Une augmentation des Revenus bruts de leasing de 8,17%.
- Une diminution des Charges d'exploitation (hors provisions) de 3,35%.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

LIBELLES	1er Trimestre 2021	1er Trimestre 2020	au 31.03.2021	au 31.03.2020	au 31.12.2020	Variations Mars 2021 / Mars 2020
					**	
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>350 991</b>	<b>343 922</b>	<b>350 991</b>	<b>343 922</b>	<b>1 389 833</b>	<b>2,1%</b>
a- Intérêts	260 991	279 730	260 991	279 730	1 121 626	-6,7%
b- Commissions en produits	39 079	34 459	39 079	34 459	146 180	13,4%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	5 472	6 817	5 472	6 817	22 770	-19,7%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	45 449	22 916	45 449	22 916	99 257	98,3%
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>162 869</b>	<b>180 476</b>	<b>162 869</b>	<b>180 476</b>	<b>699 891</b>	<b>-9,8%</b>
a- Intérêts encourus	162 027	179 687	162 027	179 687	695 573	-9,8%
b- Commissions encourues	842	789	842	789	4 318	6,7%
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>188 122</b>	<b>163 446</b>	<b>188 122</b>	<b>163 446</b>	<b>689 942</b>	<b>15,1%</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>193</b>	<b>212</b>	<b>193</b>	<b>212</b>	<b>759</b>	<b>-9,0%</b>
<b>5- Charges opératoires, dont :</b>	<b>73 178</b>	<b>70 836</b>	<b>73 178</b>	<b>70 836</b>	<b>288 554</b>	<b>3,3%</b>
a- Frais du personnel	51 400	51 376	51 400	51 376	204 279	0,0%
b- Charges Générales d'exploitation	18 578	16 467	18 578	16 467	71 477	12,8%
<b>6- Structure du portefeuille</b>			<b>2 925 568</b>	<b>1 694 608</b>	<b>1 873 126</b>	<b>72,6%</b>
a- Portefeuille titres-commercial			5 554	5 434	9 538	2,2%
b- Portefeuille d'investissement			2 920 014	1 689 174	1 863 588	72,9%
<b>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>			<b>11 336 124</b>	<b>10 875 378</b>	<b>11 924 837</b>	<b>4,2%</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont :</b>			<b>9 012 541</b>	<b>8 789 402</b>	<b>8 772 377</b>	<b>2,5%</b>
a- Dépôts à vue			2 874 864	2 450 065	2 735 294	17,3%
b- Dépôts d'épargne			3 137 708	2 886 047	3 108 497	8,7%
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>			<b>642 741</b>	<b>623 108</b>	<b>662 625</b>	<b>3,2%</b>
<b>10- Capitaux Propres *</b>			<b>1 634 897</b>	<b>1 523 163</b>	<b>1 523 916</b>	<b>7,3%</b>
* <i>Compte non tenu du résultat de la période</i>						
** <i>Chiffres actualisés</i>						

**NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2021**

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021**

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2021 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

**1- Règles de prise en compte des produits**

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

**2- Règles de comptabilisation des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

**AUTRES NOTES EXPLICATIVES**

**1- Structure du portefeuille - titres**

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

**2- Encours des crédits**

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

**3- Capitaux propres**

Le résultat au 31.12.2020 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 31.03.2021 et au 31.03.2020 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

**FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2021**

- L'encours des créances sur la clientèle, net de provisions et agios réservés, a atteint **11.336** millions de dinars au 31.03.2021 contre **10.875** millions de dinars au 31.03.2020, enregistrant ainsi une augmentation de **4,2%**.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2020 et Mars 2021 une augmentation de **223** millions de dinars, soit une croissance de **2,5%**.
- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **351** millions de dinars au 31.03.2021 contre **344** millions de dinars au 31.03.2020, enregistrant une augmentation de **7** millions de dinars, soit un taux de progression de **2,1%**.
- Les charges d'exploitation bancaire, par contre, ont enregistré une diminution de **17** millions de dinars, passant de **180** millions de dinars au 31.03.2020 à **163** millions de dinars au 31.03.2021, soit un taux de régression de **9,8%**.
- Le produit net bancaire s'est établi à **188** millions de dinars au 31.03.2021 contre **163** millions de dinars au 31.03.2020, enregistrant ainsi une augmentation de **15,1%**.
- Le montant total des charges opératoires a augmenté de **3,3%** entre Mars 2020 et Mars 2021 passant de **71** millions de dinars au 31.03.2020 à **73** millions de dinars au 31.03.2021.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****BH ASSURANCE**

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La Société «BH ASSURANCE» publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

	1er Trimestre 2021	1er Trimestre 2020	Au 31/12/2020(*)
<b>1 - PRIMES EMISES</b>			
<b>VIE</b>	<b>14 874 845</b>	<b>16 153 145</b>	<b>44 352 830</b>
IARD	8 005 999	6 941 126	10 914 883
AUTO	9 624 140	9 025 161	26 621 541
ENGINEERING	1 046 255	857 445	3 266 255
TRANSPORT	899 636	591 478	3 535 237
MALADIE	6 936 104	6 663 023	38 898 716
<b>Non VIE</b>	<b>26 512 134</b>	<b>24 078 233</b>	<b>83 236 632</b>
<b>Total</b>	<b>41 386 978</b>	<b>40 231 378</b>	<b>127 589 461</b>
<b>2 - PRIMES CEDEES</b>	<b>13 885 954</b>	<b>11 789 366</b>	<b>34 610 209</b>
VIE	5 728 118	4 842 080	20 174 914
IARD	6 327 168	5 573 148	8 738 867
AUTO	260 618	252 750	1 421 918
ENGINEERING	957 386	869 164	2 656 314
TRANSPORT	612 664	252 225	1 618 196
<b>3 - COMMISSIONS</b>	<b>6 162 766</b>	<b>5 347 357</b>	<b>18 420 245</b>
<b>4 - CHARGES DE SINISTRES</b>			
<b>VIE</b>	<b>7 487 619</b>	<b>2 018 384</b>	<b>10 646 397</b>
IARD	235 525	259 716	5 481 609
AUTO	5 595 493	4 174 007	12 850 514
ENGINEERING	186 938	320 595	1 084 178
TRANSPORT	161 066	243 411	47 999
MALADIE	7 683 727	7 847 979	31 356 003
<b>Non VIE</b>	<b>13 862 749</b>	<b>12 845 707</b>	<b>50 820 304</b>
<b>Total</b>	<b>21 350 368</b>	<b>14 864 091</b>	<b>61 466 701</b>
<b>5 - PRODUIT DES PLACEMENTS</b>	<b>3 751 291</b>	<b>3 695 788</b>	<b>15 361 139</b>
dont Revenus financiers	3 378 768	3 337 377	13 994 055

(\*) Chiffres Audités

**I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

1. Les charges de sinistres déclarées en cours, commissions et revenus financiers ont été estimés à partir des états de gestion et des états comptables de la société.
2. Les chiffres évoluent au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (sinistres réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).
3. Les indicateurs relatifs à l'exercice 2020 sont audités.
4. Les produits des placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.

**II. FAITS SAILLANTS**

Au 31.03.2021, le chiffre d'affaires global de BH ASSURANCE s'est établi à 41.4MD contre 40.2MD au 31.03.2020, soit une croissance de 3%.

L'assurance non vie affiche un chiffre d'affaires de 26.5MD contre 24.1MD en 2020, soit un taux d'évolution de 10%.

L'assurance vie affiche un chiffre d'affaires de 14.9MD contre 16.2MD en 2020 soit une diminution de 8% liée au non renouvellement d'un contrat important.

Les primes cédées ont enregistré une évolution de 18% liée essentiellement à l'augmentation du chiffre d'affaires.

De sa part, la charge de sinistres totalise 21.4MD contre 14.9MD au 31.03.2020 soit une évolution de 44%.

Les produits des placements ont affiché une progression de 2% par rapport à la même période de l'année 2020.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ONE TECH HOLDING**

16, Rue des entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II 2035 –Tunis

Le groupe ONE TECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2021 (\*)

Chiffres consolidés (en DT)	Performances du premier trimestre		Variations		Cumul de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars		Variations		Performance annuelle (**)
	T1-2021	T1-2020	en Valeur	V en %	2021	2020	en valeur	en %	Année 2020
<b>Revenus</b>	219 290 248	190 281 034	29 009 213	15,2%	219 290 248	190 281 034	29 009 213	15,2%	718 581 103
Ventes à l'export	184 647 646	158 064 955	26 582 690	16,8%	184 647 646	158 064 955	26 582 690	16,8%	592 215 357
Ventes locales	34 642 602	32 216 079	2 426 523	7,5%	34 642 602	32 216 079	2 426 523	7,5%	126 365 746
<b>Production</b>	224 624 523	191 062 129	33 562 393	17,6%	224 624 523	191 062 129	33 562 393	17,6%	713 936 930
<b>Investissements</b>	8 935 580	10 671 292	-1 735 712	-16,3%	8 935 580	10 671 292	-1 735 712	-16,3%	32 482 580
Investissements Corporels & inco	5 976 020	6 625 595	-649 575	-9,8%	5 976 020	6 625 595	-649 575	-9,8%	25 788 579
Investissements Financiers	2 959 560	4 045 697	-1 086 137	-26,8%	2 959 560	4 045 697	-1 086 137	-26,8%	6 694 001
<b>Structure de l'endettement</b>					137 955 690	123 081 813	14 873 877	12,1%	142 100 807
Endettement à long et moyen terme					89 167 044	80 368 767	8 798 277	10,9%	95 705 810
Endettement à court terme					48 788 646	42 713 045	6 075 600	14,2%	46 394 997

(\*) Les valeurs sus-indiquées du premier trimestre 2021 ne sont pas auditées.

(\*\*) La performance annuelle de l'année 2020 est auditée

**Faits les plus marquants :**

- Malgré le contexte de la Pandémie, et les difficultés rencontrées au niveau de la supply-chain, l'activité de l'ensemble des sociétés du groupe One Tech a retrouvé ces niveaux d'avant crise sanitaire ;
- Le groupe constate aussi une reprise de la demande sur le marché international aussi bien sur les produits mécatronique que sur les câbles ;
- Les revenus du premier trimestre de l'année 2021 du groupe OTH ont enregistré une croissance de 15,2% par rapport à leur niveau du premier trimestre de l'année dernière, et ceci grâce à l'évolution plus importante des ventes à l'exportation, qui représentent 84% du chiffre d'affaires global du groupe;

- Ces performances trimestrielles sont supérieures au budget 2021, qui table sur un chiffre d'affaires du premier trimestre de 209 millions de dinars;
- Les revenus consolidés du pôle mécatronique (composants et modules électroniques) ont atteint 110 millions de dinars, en hausse de 13,2% par rapport à leur niveau de la même période en 2020, les ventes de ce pôle sont entièrement destinées à l'exportation ;
- Les revenus consolidés du pôle câbles se sont remontés à 97 millions de dinars, en progression de 22% avec une part des exportations de 70,5 millions de dinars, soit 73% de l'ensemble des ventes de ce pôle ;
- Le groupe ONE TECH continue à investir dans l'innovation, les améliorations de la qualité et de la productivité, et surtout dans le perfectionnement de son système d'information ; Les investissements physiques ont atteint sur la période une enveloppe de 6 millions de dinars sur un budget annuel de 33 millions de dinars ;
- L'endettement global du groupe s'inscrit en baisse de -3% par rapport à son niveau de fin d'année 2020, passant de 142 millions de dinars à 138 millions de dinars, et ce malgré les investissements entrepris sur la période ;
- Le Groupe OTH prévoit un fonctionnement normal de ces activités au courant de l'année 2021 et une importante amélioration de ses performances opérationnelles.

---

*(\*) Le présent avis annule et remplace celui publié au BO du CMF n°6339 en date du 21/04/2021*

---

2021- AS -0434

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****POULINA GROUP HOLDING**

Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

La société Poulina Group Holding « PGH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 :

**1. Activités du Groupe POULINA****1.1. Indicateurs Globaux**

Indicateurs	1 <sup>er</sup> Trimestre 2021	1 <sup>er</sup> Trimestre 2020	Variation 2021-2020	Année 2020
<b><u>Chiffre d'affaires Global</u></b>	<b><u>788 005 967</u></b>	<b><u>674 825 184</u></b>	<b><u>17%</u></b>	<b><u>2 744 267 652</u></b>
Chiffre d'affaires Local	697 772 882	608 756 780	15%	2 494 152 222
Chiffre d'affaires Export	90 233 085	66 068 404	37%	250 115 430
<b>Production</b>	<b>800 126 426</b>	<b>684 897 490</b>	<b>17%</b>	<b>2 739 861 860</b>
<b>Investissement</b>	<b>16 794 386</b>	<b>18 014 268</b>	<b>-7%</b>	<b>196 600 386</b>
<b><u>Endettement Total</u></b>	<b><u>956 223 162</u></b>	<b><u>902 374 629</u></b>	<b><u>6%</u></b>	<b><u>845 848 818</u></b>
CMT	459 678 365	411 984 999	12%	431 339 399
CCT	496 544 797	490 389 630	1%	414 509 419

**Le Chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires réalisé à la clôture du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 a atteint 788 Millions DT enregistrant une augmentation de 17% par rapport aux réalisations du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

**La Production :**

La production a enregistré une augmentation de 17% durant ce trimestre pour atteindre 800 Millions DT.

**Les Investissements**

Les investissements réalisés, durant ce 1<sup>er</sup> trimestre 2021, ont atteint 16.7 Millions de Dinars contre 18 Millions de Dinars pour la même période en 2020. Les principaux investissements sont les suivants :

Métiers	Projet	Investissement
Commerce & services 27%	Extension parc roulant	4,5 Millions DT
Intégration Avicole 27%	Extension Abattoirs & centre d'élevage	4,4 Millions DT
Agro-Alimentaire 14%	Extension capacité des usine par l'acquisition de nouveaux équipements	2,3 Millions DT
Matériaux de construction 14%	Extension capacité usine céramique par l'acquisition de nouveaux équipements	2,3 Millions DT
Emballage 9%	Extension capacité des usine par l'acquisition de nouveaux équipements	1,4 Millions DT
Transformation d'acier 6%	Extension capacité des usine par l'acquisition de nouveaux équipements	0,9 Millions DT
Bois & Biens d'Equipement 4%	Extension capacité des usine bois par l'acquisition de nouveaux équipements	0,6 Millions DT

## 1.2. Indicateurs par métier :

Métier	Indicateurs	30/03/2021	31/03/2020	Variation	Année 2020
Intégration Avicole	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>173 090 416</b>	<b>158 947 203</b>	<b>9%</b>	<b>629 178 790</b>
	CA Local	165 873 835	153 441 355	8%	604 641 134
	CA Export	7 216 581	5 505 848	31%	24 537 656
	<b>Production</b>	<b>174 128 958</b>	<b>159 900 886</b>	<b>9%</b>	<b>632 953 863</b>
	<b>Investissements</b>	<b>4 482 278</b>	<b>6 101 494</b>	<b>-27%</b>	<b>36 519 787</b>
	<b>Endettement</b>	<b>241 382 207</b>	<b>219 906 876</b>	<b>10%</b>	<b>213 926 786</b>
	CMT	158 678 610	139 044 611	14%	145 576 706
	CCT	82 703 597	80 862 265	2%	68 350 080
Agro-alimentaire	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>355 122 603</b>	<b>302 543 450</b>	<b>17%</b>	<b>1 257 429 849</b>
	CA Local	317 467 675	272 802 446	16%	1 151 037 172
	CA Export	37 654 928	29 741 004	27%	106 392 677
	<b>Production</b>	<b>362 225 055</b>	<b>308 594 319</b>	<b>17%</b>	<b>1 244 855 551</b>
	<b>Investissements</b>	<b>2 334 293</b>	<b>2 626 075</b>	<b>-11%</b>	<b>37 505 977</b>
	<b>Endettement</b>	<b>248 867 624</b>	<b>232 347 183</b>	<b>7%</b>	<b>215 520 761</b>
	CMT	108 205 183	94 816 482	14%	99 270 810
	CCT	140 662 441	137 530 701	2%	116 249 951
Transformation d'acier	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>50 536 510</b>	<b>43 142 724</b>	<b>17%</b>	<b>162 278 033</b>
	CA Local	17 500 787	21 633 919	-19%	67 793 484
	CA Export	33 035 723	21 508 805	54%	94 484 549
	<b>Production</b>	<b>54 074 066</b>	<b>46 162 715</b>	<b>17%</b>	<b>165 523 594</b>
	<b>Investissements</b>	<b>973 304</b>	<b>494 257</b>	<b>97%</b>	<b>3 237 134</b>
	<b>Endettement</b>	<b>117 177 626</b>	<b>110 531 825</b>	<b>6%</b>	<b>100 460 798</b>
	CMT	39 784 447	34 861 745	14%	36 499 493
	CCT	77 393 179	75 670 080	2%	63 961 305

Métier	Indicateurs	30/03/2021	31/03/2020	Variation	Année 2020
Entraînés	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>50 351 839</b>	<b>46 352 541</b>	<b>9%</b>	<b>172 364 873</b>
	<i>CA Local</i>	42 639 945	39 783 658	7%	155 677 115
	<i>CA Export</i>	7 711 894	6 568 883	17%	16 687 758
	<b>Production</b>	<b>49 344 802</b>	<b>45 425 490</b>	<b>9%</b>	<b>168 917 576</b>
	<b>Investissements</b>	<b>1 492 485</b>	<b>961 562</b>	<b>55%</b>	<b>6 795 840</b>
	<b>Endettement</b>	<b>94 788 513</b>	<b>87 889 593</b>	<b>8%</b>	<b>82 631 326</b>
	<i>CMT</i>	47 191 474	41 352 265	14%	43 294 930
	<i>CCT</i>	47 597 039	46 537 328	2%	39 336 396
Mécaniciens de construction	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>61 097 559</b>	<b>39 960 370</b>	<b>53%</b>	<b>192 127 121</b>
	<i>CA Local</i>	56 555 374	37 354 744	51%	187 501 721
	<i>CA Export</i>	4 542 185	2 605 626	74%	4 625 400
	<b>Production</b>	<b>62 319 510</b>	<b>40 759 577</b>	<b>53%</b>	<b>195 969 663</b>
	<b>Investissements</b>	<b>2 350 765</b>	<b>2 502 735</b>	<b>-6%</b>	<b>92 048 212</b>
	<b>Endettement</b>	<b>41 077 734</b>	<b>38 271 533</b>	<b>7%</b>	<b>35 644 707</b>
	<i>CMT</i>	18 642 289	16 335 597	14%	17 103 017
	<i>CCT</i>	22 435 445	21 935 936	2%	18 541 690
Commerce & Services	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>73 199 166</b>	<b>62 248 007</b>	<b>18%</b>	<b>243 589 543</b>
	<i>CA Local</i>	73 197 906	62 248 007	18%	241 033 849
	<i>CA Export</i>	1 260	0		2 555 694
	<b>Production</b>	<b>73 199 166</b>	<b>62 248 007</b>	<b>18%</b>	<b>243 589 543</b>
	<b>Investissements</b>	<b>4 550 886</b>	<b>4 043 491</b>	<b>13%</b>	<b>14 417 328</b>
	<b>Endettement</b>	<b>156 314 388</b>	<b>147 782 408</b>	<b>6%</b>	<b>133 715 190</b>
	<i>CMT</i>	49 785 679	43 625 479	14%	45 674 935
	<i>CCT</i>	106 528 709	104 156 929	2%	88 040 255
Bris & Répar. Equipement	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>22 699 476</b>	<b>17 560 684</b>	<b>29%</b>	<b>75 262 691</b>
	<i>CA Local</i>	22 628 962	17 422 446	30%	74 430 995
	<i>CA Export</i>	70 514	138 238	-49%	831 696
	<b>Production</b>	<b>22 926 471</b>	<b>17 736 291</b>	<b>29%</b>	<b>76 015 318</b>
	<b>Investissements</b>	<b>610 375</b>	<b>1 284 654</b>	<b>-52%</b>	<b>5 861 614</b>
	<b>Endettement</b>	<b>21 111 975</b>	<b>20 092 281</b>	<b>5%</b>	<b>17 940 768</b>
	<i>CMT</i>	5 416 885	4 746 630	14%	4 969 619
	<i>CCT</i>	15 695 090	15 345 651	2%	12 971 149
Immobilier	<b>Chiffre d'affaires Global</b>	<b>1 908 398</b>	<b>4 070 205</b>	<b>-53%</b>	<b>12 036 752</b>
	<i>CA Local</i>	1 908 398	4 070 205	-53%	12 036 752
	<i>CA Export</i>	0	0		0
	<b>Production</b>	<b>1 908 398</b>	<b>4 070 205</b>	<b>-53%</b>	<b>12 036 752</b>
	<b>Investissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>214494</b>
	<b>Endettement</b>	<b>35 503 095</b>	<b>45 552 930</b>	<b>-22%</b>	<b>46 008 482</b>
	<i>CMT</i>	31 973 798	37 202 190	-14%	38 949 889
	<i>CCT</i>	3 529 297	8 350 740	-58%	7 058 593

Les hausses de revenus ont concerné tous les métiers à l'exception du métier immobilier, ci-joint les principales progressions des revenus:

		Variation	
		en Millions de dinars	en %
<b>AGRO-ALIMENTAIRE</b>	AGRO-ALIMENTAIRE : croissance de 53 Millions de Dinars soit +17%. Cette croissance est due à la hausse des ventes export de 27% et la hausse des ventes locales de 16% principalement la hausse de vente de margarine, des huiles raffinées et d'aliment.	53	17%
<b>Matériaux de construction</b>	Augmentation <i>de 21 Millions de Dinars soit 47%</i> . Cette progression est due a deux phénomène : à savoir l'arrêts total durant le première trimestre 2020 suite à la 1er vague de COVID 19 et le deuxième effet des extension et l'entrée en production des projets suivants : 1- usine ciment colle 2- l'usine des brique et l'extension de l'usine de céramique en Algérie,.	21	47%
<b>Intégration Avicole</b>	Augmentation <i>de 14 Millions de Dinars soit +9%</i> . Cette hausse est due essentiellement à la hausse des ventes export de 31% .	14	9%
<b>Commerce &amp; Services</b>	Augmentation <i>de 11 Millions de Dinars soit +18%</i> . Cette hausse est due essentiellement à l'effet de la 1er vague de COVID 19 durant l'année précédente,	11	18%
<b>Transformation d'acier</b>	Augmentation <i>de 7 Millions de Dinars soit +17%</i> . Cette hausse est due essentiellement à l'effet de la 1er vague de COVID 19 durant l'année précédente, et la hausse des ventes export	7	17%
<b>Bois &amp; Bien d'Equipe ment</b>	Augmentation <i>de 5 Millions de Dinars soit +29%</i> . Cette hausse est due essentiellement à l'effet de la 1er vague de COVID 19 durant l'année précédente, et la hausse des ventes local	5	29%
<b>Emballage</b>	Augmentation <i>de 4 Millions de Dinars soit +9%</i> . Cette progression est due essentiellement à la hausse des ventes export de 17% .	4	9%

## 2. Indicateur d'Activité Individuelle société PGH

Métier	Désignations	1eme trimestre 2021		
		2021	2020	Variation
PGH «prestations de service »	<b>Total Revenus</b>	<b>7 804 495</b>	<b>6 672 235</b>	<b>17%</b>
	Revenus des prestations	7 804 495	6 672 235	17%
	Revenus des Participations	0	0	0%
	Charges d'exploitation	3 622 994	3 091 802	17%
	Prise de participation dans le Groupe de la période	-4 000 197	4 482 499	-189%
	Placements a court terme	4 300 000	6 100 000	-30%
	Solde liquidités et équivalents de liquidités	38 082	36 007	6%
	<b>TOTAL des Actifs</b>	<b>627 619 675</b>	<b>574 210 967</b>	<b>9%</b>

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****TELNET HOLDING**

**Siège Social :** Ennour Building, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène BP.140-Cedex Tunisie

La société TELNET HOLDING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité, en dinars tunisiens, relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

**LES INDICATEURS CONSOLIDÉS :**

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2020 (*)
	2021	2020	EN TND	EN %	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	<b>11 546 681</b>	<b>10 007 052</b>	<b>1 539 629</b>	<b>15,39%</b>	<b>40 441 165</b>
· Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	9 405 508	7 611 765	1 793 742	23,57%	32 196 771
· Pôle télécoms et intégration réseaux	792 804	703 106	89 698	12,76%	2 051 704
· Pôle Services PLM	1 348 369	1 692 181	-343 812	-20,32%	6 192 690
<b>Produits de placement</b>	<b>0</b>	<b>3 879</b>	<b>-3 879</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0</b>
<b>Charges Financières (dont Loyers de leasing)</b>	<b>357 821</b>	<b>-40 377</b>	<b>398 198</b>	<b>-986,20%</b>	<b>-1 179 167</b>
<b>Charges d'exploitation (2) (**)</b>	<b>9 153 001</b>	<b>8 255 976</b>	<b>897 025</b>	<b>10,87%</b>	<b>32 337 907</b>
· Charges de personnel	6 445 921	5 159 869	1 286 051	24,92%	20 891 171
· Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 669 038	2 928 042	-259 004	-8,85%	11 319 942
· Variation des travaux en cours	38 042	168 065	-130 023	-77,36%	126 794
<b>Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)</b>	<b>20,73%</b>	<b>17,50%</b>			<b>20,04%</b>

(\*) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par les commissaires aux comptes

(\*\*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

**LES INDICATEURS INDIVIDUELS :**

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2020 (*)
	2021	2020	EN TND	EN %	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	<b>1 130 960</b>	<b>1 044 723</b>	<b>86 237</b>	<b>8,25%</b>	<b>7 562 687</b>
<b>Produits de placement</b>					<b>2 271</b>
<b>Charges Financières (dont Loyers de leasing)</b>	<b>12 547</b>	<b>-3 219</b>	<b>15 766</b>	<b>-489,78%</b>	<b>-42 380</b>
<b>Charges d'exploitation (2) (**)</b>	<b>927 863</b>	<b>866 449</b>	<b>61 414</b>	<b>7,09%</b>	<b>3 655 196</b>
· Charges de personnel	775 380	671 009	104 372	15,55%	2 744 612
· Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	152 483	195 440	-42 957	-21,98%	910 584
<b>Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)</b>	<b>17,96%</b>	<b>17,06%</b>			<b>51,67%</b>

(\*) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par les commissaires aux comptes

(\*\*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

## FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2021 :

❖ TELNET, première société privée en Afrique et dans le monde Arabe à lancer un satellite conçu et fabriqué 100 % par des compétences locales.

C'est un grand pas pour la Tunisie dans l'espace : le premier satellite Tunisien Challenge one a été lancé avec succès depuis la base spatiale de Baïkonour via la fusée Russe Soyouz-2 le Lundi 22 Mars 2021.

Le satellite Tunisien Challenge One opère dans le domaine de l'internet des objets et utilise une nouvelle technologie de communication développée à TELNET et basée sur le protocole LoRA.

Telnet est parmi les premières sociétés dans le monde à utiliser ce protocole et beaucoup d'agences spatiales sont en attente des résultats et de la validation de ce concept pour utiliser ce protocole dans leurs satellites ce qui représente un potentiel majeur pour le positionnement de Telnet dans les technologies de l'espace à l'échelle mondiale.

Le Satellite challenge One est placé dans son orbite et le premier contact a été établi le jour du lancement comme prévu, puis des plans de vérification de ses signaux internes, de validation des paramètres orbitaux et de stabilisation ont été exécutés pour lancer la phase opérationnelle.

Les premiers résultats de cette phase opérationnelle ont permis de valider la transmission de la communication « Space for IoT » basé sur LoRA.

Le deuxième résultat est la prise historique d'une image de la Terre par des yeux Tunisiens, à travers notre satellite Challenge One.

## COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

### ❖ **Produits d'exploitation:**

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de 10 007 051 dinars au 31 Mars 2020 à **11 546 681** dinars au 31 Mars 2021 soit une évolution de **15,39 %**.

Les indicateurs au 31 Mars 2021 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

⇒ *Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente 81,45% des produits d'exploitation au 31 Mars 2021):*

*Les activités R&D ont connues une évolution de 23,57 % par rapport au 31 Mars 2020. cette évolution est marquée, essentiellement par l'accroissement du volume d'affaires au niveau de l'activité Monétique (+25%) , l'activité MultiMedia (+11%) et l'activité Télécom (+10%) et ceci malgré la baisse des revenus provenant de la facturation des frais de mission à l'étranger suite à l'arrêt des vols internationaux lié à la propagation du virus Covid-19.*

⇒ *Pôle télécoms et intégration réseaux (représente 6,87 % des produits d'exploitation au 31 Mars 2021):*

*Au 31 Mars 2021, l'activité de ce pôle a connu une évolution de 12,76 % par rapport au 31 Mars 2020.*

⇒ Pôle services PLM (représente 11,68 % des produits d'exploitation au 31 Mars 2021):

Au 31 Mars 2021, l'activité de ce pôle a connu une régression de 20,32 % par rapport au 31 Mars 2020.

❖ **EBITDA:**

- Au 31 Mars 2021, l'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **2 393 680** dinars contre 1 751 075 dinars au 31 Mars 2020.
- Au 31 Mars 2021, l'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à **203 096** dinars contre 178 274 dinars au 31 Mars 2020.

❖ **Marge d'EBITDA:**

- Au 31 Mars 2021, la marge d'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **20,73 %**
- Au 31 Mars 2021, la marge d'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à **17,96%**.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société ENNAKL automobiles, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 :

(En DT)

<b>Désignation</b>	<b>AU 31/03/2021 (**)</b>	<b>Au 31/03/2020 (**)</b>	<b>Au 31/12/2020 (*)</b>
Total des revenus (Hors taxes)	114 638 648	71 139 332	400 114 783
Coût d'achat des marchandises vendues	96 697 989	57 104 662	330 532 168
Charges financières	617 464	443 601	3 068 147
Produits financiers	121 893	636 088	19 646 515
Solde de la trésorerie nette fin de période	28 868 805	-3 016 312	32 498 073
Délai moyen de règlement des fournisseurs (***)	161	150	150
Nombre d'agences officielles	27	27	27
Masse salariale	4 480 545	4 006 023	17 467 376
Effectif fin de période	287	306	294

(\*) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable audité**.(\*\*) Ces chiffres sont extraits d'une **situation comptable non audité**.

(\*\*\*) Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.

**Faits saillants :**

- Une progression de 61,15% du chiffre d'affaires au 31/03/2021 par rapport à la même période de l'année 2020 passant de 71,139 Millions de dinars au 31/03/2020 à 114,638 Millions de dinars au 31/03/2021.
- Au terme du premier trimestre de l'année 2021, la société ENNAKL Automobiles a enregistré 1778 immatriculations contre 1102 immatriculations pour la même période de 2020, soit une augmentation de 61% et une part de marché de 12,7% au 31/03/2021 contre une part de marché de 10,5% au 31/03/2020.
- La trésorerie en nette progression par rapport à la même période de l'année 2020, soit un solde de 28,8MD contre un solde négatif au 31/03/2020.
- Les investissements réalisés durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 se sont élevés à 1.195 MD contre un solde de 1.368 MD en 2020.
- L'endettement financier global a significativement baissé passant d'un solde 23.850 MD en 2020 a un solde de 14.901 MD au 31/03/2021. Cette baisse est justifiée par les remboursements des engagements en cours et le recours au financement par les fonds propres.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR**

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La Société STAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021:

**Indicateurs d'activité AU 31/03/2021 -STAR-**  
**PROVISOIRES**

Unité : 1000 dinars

*Primes En l'es Nettes d'Annulations et de Ristournes /Exercice En cours de coassurances et de Taxes*

<b>Branches</b>	<b>1er Trimestre 2021</b>	<b>1er Trimestre 2020</b>	<b>AU 31/03/2021</b>	<b>AU 31/03/2020</b>	<b>Année 2020</b>
Automobile	65 592	73 297	65 592	73 297	198 676
Incendie et Risques Divers	15 562	16 402	15 562	16 402	29 938
Transport	2 890	4 075	2 890	4 075	14 756
Autres Branches	26 611	27 007	26 611	27 007	87 376
<b>Total Non Vie</b>	<b>110 655</b>	<b>120 781</b>	<b>110 655</b>	<b>120 781</b>	<b>330 746</b>
Vie	9 932	8 710	9 932	8 710	32 341
<b>Total Général</b>	<b>120 587</b>	<b>129 490</b>	<b>120 587</b>	<b>129 490</b>	<b>363 089</b>

**PRIMES CEDEES**

<b>Branches</b>	<b>1er Trimestre 2021</b>	<b>1er Trimestre 2020</b>	<b>AU 31/03/2021</b>	<b>AU 31/03/2020</b>	<b>Année 2020</b>
Automobile	2 608	2 681	2 608	2 681	8 455
Incendie et Risques Divers	7 294	8 541	7 294	8 541	15 238
Transport	1 552	2 139	1 552	2 139	9 922
Autres Branches	0	0	0	0	192
<b>Total Non Vie</b>	<b>11 454</b>	<b>13 361</b>	<b>11 454</b>	<b>13 361</b>	<b>33 807</b>
Vie	0	0	0	0	1 598
<b>Total Général</b>	<b>11 454</b>	<b>13 361</b>	<b>11 454</b>	<b>13 361</b>	<b>35 405</b>

**Commissions Echues**

<b>Branches</b>	<b>1er Trimestre 2021</b>	<b>1er Trimestre 2020</b>	<b>AU 31/03/2021</b>	<b>AU 31/03/2020</b>	<b>Année 2020</b>
<b>Total Général</b>	<b>10 243</b>	<b>10 767</b>	<b>10 243</b>	<b>10 767</b>	<b>36 180</b>

**SINISTRES REGLES**

<b>Branches</b>	<b>1er Trimestre 2021</b>	<b>1er Trimestre 2020</b>	<b>AU 31/03/2021</b>	<b>AU 31/03/2020</b>	<b>Année 2020</b>
Automobile	32 796	40 861	32 796	40 861	134 411
Incendie et Risques Divers	2 128	5 540	2 128	5 540	13 314
Transport	1 229	293	1 229	293	2 079
Autres Branches	21 349	19 936	21 349	19 936	68 121
<b>Total Non Vie</b>	<b>57 502</b>	<b>66 630</b>	<b>57 502</b>	<b>66 630</b>	<b>217 925</b>
Vie	2 838	1 891	2 838	1 891	8 408
<b>Total Général</b>	<b>60 340</b>	<b>68 522</b>	<b>60 340</b>	<b>68 522</b>	<b>226 333</b>

**SINISTRES DECLARES (NOMBRE)**

<b>Branches</b>	<b>1er Trimestre 2021</b>	<b>1er Trimestre 2020</b>	<b>AU 31/03/2021</b>	<b>AU 31/03/2020</b>	<b>Année 2020</b>
Automobile	12 771	13 727	12 771	13 727	48 015
Incendie et Risques Divers	465	551	465	551	2 225
Transport	214	50	214	50	181
Autres Branches*	161 446	173 969	161 446	173 969	632 886
<b>Total Non Vie</b>	<b>174 896</b>	<b>188 297</b>	<b>174 896</b>	<b>188 297</b>	<b>683 307</b>
Vie	163	151	163	151	629
<b>Total Général</b>	<b>175 059</b>	<b>188 448</b>	<b>175 059</b>	<b>188 448</b>	<b>683 936</b>

\*Bulletins de soins Groupe Maladie

**PRODUITS FINANCIERS ECHUS\***

	<b>1er Trimestre 2021</b>	<b>1er Trimestre 2020</b>	<b>AU 31/03/2021</b>	<b>AU 31/03/2020</b>	<b>Année 2020</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 622</b>	<b>17 912</b>	<b>18 622</b>	<b>17 912</b>	<b>85 291</b>

\*Les revenus échus et non encore encaissés à court terme sont inclus dans le cumul à la fin de la période et sont de l'ordre de 9 991 mD contre 12 162 mD en 2020.

Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Réglés, Sinistres déclarés, Primes Cédées, Commissions) et Revenus Financiers.

NB : -Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2020 sont audités.

**FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE**  
**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR**  
**Activité Au 31/03/2021**

Au terme du premier trimestre l'année 2021, la STAR enregistre :

- Des primes émises nettes qui s'élèvent à 120,6 MD contre 129,5 MD en 2020, enregistrant une diminution de 7% liée essentiellement à la baisse des primes émises sur la branche Automobile de 10,5%. Cette baisse assumée du chiffre d'affaires automobile s'inscrit dans le cadre des actions d'assainissement du portefeuille entamées depuis quelques années dont les effets se poursuivront jusqu'à la fin 2021. Concernant les autres branches, l'impact de la crise sanitaire sur le développement s'est fait ressentir sur le Transport (baisse des primes de 29%) et dans une moindre mesure en Incendie et Risque Divers (-5%). En assurance des personnes, l'évolution du CA enregistre une certaine stabilité par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 avec des primes en baisse de -1.5% en santé collective et une évolution positive en vie à +14%.
- Des primes cédées en baisse de 14% sur le 1<sup>er</sup> trimestre en comparaison avec le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 en lien avec la baisse des primes émises notamment sur les branches Incendie et Risques Divers ainsi que Transport.
- Des indemnités servies totalisant 60,3 MD contre 68,5 MD en 2020, soit une diminution de 8,2 MD (-12%) liée à la baisse des règlements Automobile de 20% et Incendie et risques divers de 62% : cette diminution de la sinistralité reflète à la fois une baisse des fréquences et un décalage des déclarations, signes d'une évolution du comportement des assurés au regard des restrictions imposées par la crise sanitaires. Les prestations servies en Santé collective observent quant à elles une évolution positive de 7%.
- Un total des produits financiers avant prélèvement de la retenue à la source de 18,6 MD contre 17,9 MD en 2020 soit une évolution positive de 4%

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993  
**Siège social** : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de SICAV BNA et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers, approuve ledit rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateurs de Messieurs Karim BEN AISSA et Kamel SFAXI en remplacement respectivement de Madame Nadia SOUDANI et Monsieur Borhène BOUALLEGUE pour la durée du mandat restant à courir qui prend fin avec la tenue de la présente Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des articles 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023:

Monsieur Karim BEN AISSA  
Monsieur Kamel SFAXI  
Banque Nationale Agricole « BNA »  
Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »  
Société ESSOUKNA  
Société BNA CAPITAUX  
Société de Promotion Immobilière EL MADINA  
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SIXIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2020 ci-après :

Résultat d'exploitation :	10 130,269
Régularisation du résultat d'exploitation	135,070
Report à nouveau	13,838
	-----
<b>Sommes distribuables</b>	<b>10 279,177</b>
Dividendes au titre de l'exercice	10 257,936
Résultat reporté	21,241

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2020 à **0,442 dinar** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **21 mai 2021** aux guichets de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et de BNA CAPITAUX.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe une enveloppe brute de 16 200 dinars au titre des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996  
**Siège social** : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligataire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateurs de Madame Arbia ALAYA et Monsieur Salah HOSNI en remplacement respectivement de Messieurs Abderrazak HIDRI et Mondher LAKHAL pour la durée du mandat restant à courir qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2020 ci-après :

Résultat d'exploitation :	13 046 392,654
Régularisation du résultat d'exploitation	1 429 488,698
Report à nouveau	1 945,601

<b>Sommes distribuables</b>	<b>14 477 826,953</b>
Dividendes au titre de l'exercice	14 476 209,405
Résultat reporté	1 617,548

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2020 à **5,277 dinars** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA et BNAC à compter du **21 mai 2021**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe une enveloppe brute de 36 000 dinars au titre des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

---

2021- AS -0440

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



**Société Anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de valeur nominale de 10 dinars.**  
**Siège social : Immeuble Vie III, ZAC KHEIREDDINE, LAC III, TUNIS.**  
**Identifiant unique : 1317726X**  
**Tél : 36 410 510**

**Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit**

**Emission d'un Emprunt Obligatoire**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**  
**« ADVANS 2021-01 »**  
**De 15 000 000 DT**  
**Prix d'émission : 100 DT**

### 1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/04/2020** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 50 millions de dinars au cours des exercices 2020 et 2021, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **26/03/2021** a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont les conditions et modalités sont les suivantes :

<i>MONTANT</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
<b>Max 30 MDT</b>	<b>Max 7 ans</b>	<b>Max 11,5%</b>	<b>Remboursement constant du principal</b>

Le Conseil d'administration a également délégué les pleins pouvoirs à la Direction Générale de la société à effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités des emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne dans la limite de l'enveloppe, de la durée et du taux autorisés et en fonction des conditions du marché si cela s'avère nécessaire.

Usant à son tour de ces pouvoirs, la Direction Générale de la société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire de **15 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
<b>7 ans dont 2 années de grâce</b>	<b>10%</b>	<b>Remboursement constant du principal à partir de la 3<sup>ème</sup> année</b>

## 2. Renseignements relatifs à l'émission

### ✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est de 15 millions de dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2021-01 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

### ✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **23/04/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **23/04/2021**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

### ✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme.

## 3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « ADVANS 2021-01 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **23/04/2021**.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux fixe de **10 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/04/2028**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **23/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/04/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **23/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10 %** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « ADVANS 2021-01 » est de **5 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,1077** années.

- ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où les emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



**BH BANK**

Société Anonyme au capital de 238 000 000 Dinars  
 Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1002 - Tunis  
 Identifiant unique : N° 0024588W

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**«BH BANK Subordonné 2021-1 »**  
**De 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**  
**Prix d'émission : 100 dinars**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/03/2021, a constaté que la situation de la banque nécessite l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 150 millions de dinars et qui peut être réparti sur plusieurs tranches et différentes périodes. Il a été convenu que la première tranche de cet emprunt sera émise pour un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne et selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,70% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans in Fine	8,95% et/ou TMM+2,55%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,10% et/ou TMM+2,70%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans in Fine	9,35% et/ou TMM+2,80%	In Fine

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### ➤ **Montant :**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/04/2021** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse, et clôturés au plus tard le **23/04/2021**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

### ➤ **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1» permettra à la banque de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### ➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

### ➤ **Dénomination de l'emprunt :** BH BANK Subordonné 2021-1

### ➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

### ➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

### ➤ **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BH BANK.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/04/2021**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/04/2021** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :  
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,55% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **255 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,95% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,70% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,80% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,35% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/04/2026** pour toutes les catégories.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paie ment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 avril** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/04/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/04/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/04/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à

recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,70% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,95% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,494% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,794% pour la catégorie A, de 9,044% pour la catégorie B, de 9,194% pour la catégorie C et de 9,294% pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie **A**, de **2,55%** pour la catégorie **B**, de **2,70%** pour la catégorie **C** et **2,80%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans pour les catégories A, B, C et D.

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- **2,698 ans** pour la catégorie A ;
- **4,243 ans** pour la catégorie B ;
- **2,687 ans** pour la catégorie C ;
- **4,215 ans** pour la catégorie D.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BH BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées

interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**  
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH BANK Subordonné 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**  
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- |   |  |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars ;                           |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i>         | : 100 dinars par Obligation subordonnée ;  |
| <i>c. Forme d'obligation subordonnée</i>              | : les obligations subordonnées sont nominatives ;  |
| <i>d. Prix d'émission</i>                             | : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;            |
| <i>e. Taux d'intérêt</i>                              | : *Catégorie A: TMM+2,70% brut par an;<br>*Catégorie B : TMM+2,80% brut par an.              |
| <i>f. Durée</i>                                       | : * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et<br>* 10 ans pour la catégorie B ; |

- g. Amortissement* : \*Catégorie A: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.
- \*Catégorie B: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

### **Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer d'avantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).  
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### ***Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce***

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

**Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à **6,49%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,19%** pour la catégorie A et de **9,29%** l'an pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** pour la catégorie A et de **2,80%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### **Durée totale et durée de vie moyenne:**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **7 ans (avec deux années de grâce)** ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **10 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **5 ans** pour la catégorie A et de **5,5 ans** pour la catégorie B.

### **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations.

En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

### **Marché des titres :**

A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 08/04/2021 sous le numéro 21-1055, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 avril 2021.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, certifiés et audités par les commissaires aux comptes mais non encore approuvés par une Assemblée Générale Ordinaire, ont été publiés sur le bulletin officiel du CMF en date du 08/04/2021 et sur son site internet.

2021- AS -0317

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,970	201,997		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 16/04/07	135,663	137,831	137,851		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE 01/02/99	113,878	115,372	115,385		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE 18/09/17	121,243	123,353	123,380		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI 01/06/01	118,816	120,693	120,710		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA 27/09/18	116,618	119,010	119,031		
7	FINA O SICAV	FINACORP 11/02/08	114,359	115,924	115,939		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST 01/10/92	46,744	47,220	47,225		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST 22/09/94	33,122	33,640	33,645		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST 06/07/09	112,226	114,001	114,017		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11	FCP SALAMETT CAP	AFC 02/01/07	17,534	17,792	17,794		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	126,004	127,354	127,366		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF 25/02/08	1,178	1,183	1,183		
14	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI 15/11/17	118,928	120,993	121,009		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA 10/07/15	11,622	11,786	11,787		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX 03/04/07	166,484	169,206	169,232		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC 02/01/07	11,578	11,737	11,738		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT 18/12/15	94,477	96,268	96,301		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI 23/01/06	1,846	1,879	1,881		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS 17/05/93	63,361	64,127	64,134		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 25/04/94	132,558	134,048	134,095		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 11/11/01	105,737	105,256	105,407		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST 17/02/20	105,648	107,266	107,281		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	135,529	137,190	137,407		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	519,152	525,256	525,837		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE 15/10/08	135,683	136,030	136,680		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI 28/07/08	168,397	167,493	167,548		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS 06/09/10	95,444	94,197	94,419		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS 09/05/11	125,190	125,982	125,964		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	160,682	164,751	165,09		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	143,868	147,267	147,519		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS 04/06/07	22,000	22,087	22,147		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE 19/01/16	91,681	90,646	90,675		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 05/02/04	2147,555	2199,521	2192,811		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX 24/10/08	125,405	128,238	127,430		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE 04/05/09	211,191	216,927	216,493		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS 16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI 23/01/06	2,820	2,934	2,909		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI 23/01/06	2,535	2,631	2,612		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA 11/12/14	67,913	65,794	66,272		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI 15/09/09	1,226	1,276	1,273		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST 24/03/15	1,276	1,290	1,291		
45	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST 24/03/15	1,203	1,230	1,220		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST 24/03/15	1,178	1,207	1,194		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA 09/11/15	112,701	115,818	114,380		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF 25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC 17/04/17	1142,671	1188,418	1177,487		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA 19/05/17	12,972	13,564	13,337		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 06/11/17	9,852	10,052	10,039		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE 10/04/00	86,094	86,804	86,831		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53	SANADETT SICAV	AFC 01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,851	110,866
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST 10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,240	102,252
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST 10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,292	109,307
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION 01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,590	106,590
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE 07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,392	109,410
58	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,425	111,440
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX 06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,880	107,895
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,787	104,801
61	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF 12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,961	103,971
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE 17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,094	103,108
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE 07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	111,105	111,122
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA 20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,313	107,326
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE 02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,057	106,068
66	SICAV RENDEMENT	SBT 02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,652	101,666
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF 16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,701	105,713
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST 10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,819	105,833
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,079	108,090
70	SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE 20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,198	106,217
71	AL HIFADH SICAV	TSI 15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,614	105,626
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS 01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,659	108,671
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE 15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,440	104,451
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,661	109,674
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL 31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,673	107,689
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE 20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,004	109,019
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL 07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,259	114,511
<i>SICAV MIXTES</i>							
78	ARABIA SICAV	AFC 15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	62,914	62,995
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX 14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	90,961	91,068
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE 26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,535	17,565
81	SICAV CROISSANCE	SBT 27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	283,124	283,119
82	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2234,823	2241,125
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE 30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	71,822	72,048
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE 01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,381	56,406

85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,428	105,619
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,664	11,679
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,055	14,122
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,512	15,512
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,723	13,723
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	147,561	148,224
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,262	9,235
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,183	99,303
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,307	75,288
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,872	75,805
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,204	101,483
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	89,326	89,714
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,948	9,990
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	96,536	96,461
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	143,465	143,825
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,542	101,240
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,923	117,023
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	120,044	118,671
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,609	196,002
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,769	179,583
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,989	170,959
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,705	23,265
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	136,752	134,875
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,581	156,240
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5352,030	5336,380
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5515,507	5478,470
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,754	87,755
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4534,808	4517,700
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,387	10,350
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	169,319	168,275
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10765,152	10738,824
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	126,436	126,765

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

\*\*\*\* FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

N°6340 Jeudi 22 Avril 2021

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts  
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC  
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT  
(4) FCP en liquidation anticipée  
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE  
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**Société MARJA de Développement de l'élevage et de l'agriculture « SMADEA »**

Siège social : marja (1) BP 117 Bousalem – Tunisie

La Société MARJA de Développement de l'élevage et de l'agriculture « SMADEA » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 août 2020 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Amjad ALOULOU (Cabinet CAA).

**BILAN ARRETE AU 31/08/2020**  
(exprimé en dinars)

	<i>Notes</i>	31/08/2020	31/08/2019
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		41 363	41 363
Amort.immob.incorp		-41 363	-41 363
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1-1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles		31 274 037	28 579 945
Amort.immob.corp		-18 556 101	-17 345 598
Immob.corp.en cours		198 785	281 081
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1-2</b>	<b>12 916 721</b>	<b>11 515 427</b>
Immobilisations financières		51 338	27 000
Provisions immob.Fin		-27 000	-27 000
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1-3</b>	<b>24 338</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>12 941 059</b>	<b>11 515 427</b>
Autres actifs non courants		-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>12 941 059</b>	<b>11 515 427</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		8 860 632	8 376 175
Prov.stock		-42 120	-118 277
<b>Stocks nets</b>	<b>2-1</b>	<b>8 818 512</b>	<b>8 257 898</b>
Clients et comptes rattachés		538 479	728 856
Prov.pour dep.clients		-61 858	-63 608
<b>Clients nets</b>	<b>2-2</b>	<b>476 621</b>	<b>665 248</b>
Autres actifs courants		1 269 591	1 200 482
Prov.pour dep.comptes de regul.		-5 564	-5 564
<b>AAC Nets</b>	<b>2-3</b>	<b>1 264 027</b>	<b>1 194 918</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>2-4</b>	1 791 937	2 132 042
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>12 351 097</b>	<b>12 250 107</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>25 292 156</b>	<b>23 765 534</b>

**BILAN ARRETE AU 31/08/2020**  
(exprimé en dinars)

	<i>Notes</i>	<b>31/08/2020</b>	<b>31/08/2019</b>
<b><i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i></b>			
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>			
Capital social		10 464 150	10 464 150
Subventions d'investissement		253 624	318 027
Réserves légales		871 088	615 156
Réserve pour fonds social		149 237	145 604
Résultats reportés		4 234 859	2 391 755
<b><i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i></b>		<b>15 972 958</b>	<b>13 934 692</b>
Résultat de l'exercice		2 133 829	2 726 886
<b><i>Capitaux propres avant affectation</i></b>	<b>3</b>	<b>18 106 788</b>	<b>16 661 578</b>
<b><i>PASSIFS</i></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts	<b>4-1</b>	1 963 135	2 025 953
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	<b>4-2</b>	392 683	223 794
Autres passifs non courants		-	-
<b><i>Total des passifs non courants</i></b>		<b>2 355 818</b>	<b>2 249 746</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>5-1</b>	1 945 981	2 111 952
Autres passifs courants	<b>5-2</b>	2 426 995	2 265 725
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>5-3</b>	456 574	476 533
<b><i>Total des passifs courants</i></b>		<b>4 829 550</b>	<b>4 854 210</b>
<b><i>Total des passifs</i></b>		<b>7 185 369</b>	<b>7 103 956</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>25 292 156</b>	<b>23 765 534</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/08/2020****Période du 01/09/2019 au 31/08/2020***(exprimé en dinars)*

	<i>Notes</i>	<b>31/08/2020</b>	<b>31/08/2019</b>
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i></b>			
Revenus	<b>6-1</b>	16 537 762	16 523 379
Autres produits d'exploitation	<b>6-2</b>	246 846	392 919
Production immobilisée	<b>6-3</b>	3 378 524	2 267 790
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b>20 163 132</b>	<b>19 184 088</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>			
Variation des stocks de produits		-500 299	-1 138 658
Achats d'approvisionnements consommés	<b>7-1</b>	7 340 954	6 983 348
Charges de personnel	<b>7-2</b>	5 408 408	4 716 451
Dotations aux amortissements et provisions	<b>7-3</b>	2 508 785	2 358 228
Autres charges d'exploitation	<b>7-4</b>	2 306 664	2 414 953
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>17 064 511</b>	<b>15 334 322</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>3 098 621</b>	<b>3 849 766</b>
Charges financières nettes	<b>8-1</b>	-332 991	-300 779
Produits financiers		-	-
Autres gains ordinaires	<b>8-2</b>	299 121	190 659
Autres pertes ordinaires	<b>8-3</b>	-654 843	-622 662
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>2 409 907</b>	<b>3 116 984</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>8-4</b>	-276 078	-390 098
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b>2 133 829</b>	<b>2 726 886</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>2 133 829</b>	<b>2 726 886</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>2 133 829</b>	<b>2 726 886</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/08/2020

( METHODE DE REFERENCE )

PERIODE DU 01/09/2019 AU 31/08/2020

*(exprimé en dinars)*

	2019/2020	2018/2019
<b><u>FLUX D'EXPLOITATION</u></b>		
Règlements fournisseurs	-8 014 492	-7 074 780
Règlements effets à payer	-1 942 015	-1 840 103
Sommes servies au personnels	-3 357 191	-3 254 549
Encaissements clients	16 489 818	15 729 434
Autres actifs	56 804	406 440
Autres passifs	-2 769 361	-2 490 488
Frais d'exploitation	-559 076	-440 131
Intérêts payés	-325 229	-290 175
Produits d'exploitation	96 742	134 574
<b>TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION</b>	<b>-324 000</b>	<b>880 221</b>
<b><u>FLUX D'INVESTISSEMENTS</u></b>		
Encaissements / Cession immobilisations	986 168	616 283
Décaissements / Acquisition immobilisations	-778 770	-2 046 864
<b>TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT</b>	<b>207 398</b>	<b>-1 430 581</b>
<b><u>FLUX DE FINANCEMENT</u></b>		
Encaissements crédits	1 150 000	700 000
Règlements crédits	-1 156 568	-894 068
Encaissements subventions d'investissement	12 749	225 783
Dividendes et autres distributions	-172 505	-332 387
<b>TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT</b>	<b>-166 323</b>	<b>-300 672</b>
<b>Variation trésorerie</b>	<b>-282 925</b>	<b>-851 032</b>
<b>Trésorerie au début de période</b>	<b>2 055 826</b>	<b>2 906 858</b>
<b>Trésorerie fin de période</b>	<b>1 772 901</b>	<b>2 055 826</b>

## NOTES D'ORDRE GENERAL

### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Marja de Développement de l'Élevage et de l'Agriculture « SMADEA » est une société anonyme ayant pour vocation la création et l'exploitation des projets agricoles et industriels intégrés.

Le Domaine où s'exerce l'activité de la « SMADEA » se situe à Bou Salem et s'étend sur une superficie à l'ordre de 4 070 hectares.

La « SMADEA » a été constituée le premier juin 1982 avec un capital social de 2 000 000 dinars. Actuellement, le capital social s'élève à 10 464 150 dinars, divisé en 1 046 415 actions distribuées comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions	Capital	%
Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole	662 723	6 627 230	63,33
TSB	212 827	2 128 270	20,34
TSPI	101 098	1 010 980	9,66
ISTIFA	39 530	395 300	3,78
BTK	5 213	52 130	0,50
Centrale Laitière du Nord	17 377	173 770	1,66
O.T.D	7 299	72 990	0,70
Les Ex-coopérateurs	348	3 480	0,03
<b>Total</b>	<b>1 046 415</b>	<b>10 464 150</b>	<b>100</b>

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société, arrêtés au 31 août 2020, ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan ;
- État de résultat ;
- État de flux de trésorerie ; et
- Notes aux états financiers.

### **3. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année civile prochaine.

### **4. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents, pour la préparation des états financiers arrêtés au 31 août 2020, se résument comme suit :

#### **4.1 - Les immobilisations incorporelles**

Cette rubrique comprend les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

#### **4.2 - Les immobilisations corporelles**

Les immobilisations acquises par la « SMADEA » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tout autre élément de coût supporté à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

#### **Troupeau de rente**

Les entrées en production sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à ladite production.

Le troupeau de rente est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile soit 5 ans tout en tenant compte d'une valeur résiduelle de 600 Dinars par tête (400 Dinars avant 2000) pour les bovins et d'une valeur résiduelle fixé à hauteur de 20% du coût d'immobilisation pour les ovins.

**Autres immobilisations**

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, tout en tenant compte du contrat de location liant la « SMADEA » au « Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières », par application des durées suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement
- Matériel de transport autotracté	10, 5, 4 et 3 ans
- Matériel agricole	10, 5, 3 et 1 ans
- Plantations	10 ans
- Agencement, aménagement et installations :	
· Construction	14, 13, 11, 10 et 3 ans
· Terrain	13, 10 et 3 ans
· Equipement salle de traite	10, 5 et 1 ans
· Installations eau de chauffage et de climatisation	20, 10, 5 et 1 ans
· Installations électriques	20 et 10 ans
· Installations téléphoniques	10, 6, 5 et 1 ans
- Matériels d'irrigation	20, 15, 10 et 5 ans
- Matériels informatiques	3 ans
- Plantation et constructions sur sol d'autrui	25, 24, 23, 22, 17, 16, 10 et 3 ans
- Meubles, mobiliers et équipements de bureau	10, 5, et 1 ans
- Usine de concentré	10 ans

**4.3 -Les stocks****- Valorisation du stock**

Les éléments du stock acquis par la société sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition.

Les éléments du stock produits par la société comprennent principalement le stock des bovins, le stock des ovins, les récoltes en magasins et les avances sur cultures et sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

**- Comptabilisation du stock**

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont déterminés de manière extracomptable à la date d'arrêté comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

## NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 1- LES ACTIFS NON COURANTS

#### 1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/08/2019	Acquisitions/ Cessions	Valeur brute au 31/08/2020	Amortissements			V.C.N au 31/08/2020
				Cumulés au 31/08/2019	Dotations 2019/2020	Cumulés au 31/08/2020	
Logiciels informatiques	41 363	-	41 363	-41 363	-	-41 363	-
<b>Total</b>	<b>41 363</b>	<b>-</b>	<b>41 363</b>	<b>-41 363</b>	<b>-</b>	<b>-41 363</b>	<b>-</b>

#### 1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 12 916 721 dinars au 31/08/2020, contre 11 515 427 dinars au 31/08/2019, soit une augmentation de 1 401 294 dinars.

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation En DT
- Autres immobilisations corporelles (1-2-2)	23 537 476	21 655 645	1 881 831
- Cheptel bovin (1-2-1-1)	7 337 615	6 542 878	794 737
- Cheptel ovin (1-2-1-2)	398 946	381 422	17 524
- Immobilisations en cours	198 785	281 081	-82 296
<b>Total en Brut</b>	<b>31 472 822</b>	<b>28 861 026</b>	<b>2 611 796</b>
- Amortissement autres immobilisations corporelles	-16 251 393	-15 107 167	-1 144 226
- Amortissement cheptel bovin	-2 146 498	-2 099 648	-46 850
- Amortissement cheptel ovin	-158 210	-138 784	-19 426
<b>Total en Net</b>	<b>12 916 721</b>	<b>11 515 427</b>	<b>1 401 294</b>

##### 1-2-1-Le troupeau de rente

Le solde brut du troupeau de rente s'élève à 7 736 561 dinars au 31/08/2020, contre un solde de 6 924 300 dinars au 31/08/2019, réalisant ainsi une augmentation de 812 261 dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Augmentation du troupeau de rente bovine	794 737	507 212
- Augmentation du troupeau de rente ovine	17 524	52 097
<b>Total</b>	<b>812 261</b>	<b>559 309</b>

*1-2-1-1- Le troupeau de rente Bovin*

La valeur de ce troupeau a connu une augmentation de 794 737 dinars durant la saison 2019/2020. Cette augmentation se détaille ainsi :

Désignation	En Nombre	Valeur unitaire en (DT)	Valeur totale
- Auto production de vaches	596	5 453	3 249 833
- Auto production taureaux	8	5 528	44 220
- Sortie des vaches (dont 18 mortalités)	517	4 794	2 478 401
- Vente de taureaux	4	5 229	20 915
<b>Variation du troupeau de rente bovin</b>	<b>83</b>		<b>794 737</b>

Par rapport à la campagne 2018/2019, l'auto production de ce troupeau a augmenté de 182 têtes, les mortalités ont diminué de 12 têtes et les réformes ont augmenté de 176 têtes.

*1-2-1-2- Le troupeau de rente Ovin*

La valeur de ce troupeau, au 31/08/2020, s'élève à 398 946 dinars contre une valeur de 381 422 dinars au 31/08/2019 soit une augmentation de 17 524 dinars qui se détaille comme suit:

Désignation	En Nombre	Valeur unitaire en (DT)	Valeur totale
- Auto production de brebis	133	579	76 950
- Auto production de béliers	13	579	7 521
- Vente de 95 brebis et 12 béliers	107	395	42 224
- Mortalité de 55 brebis et 4 béliers	59	419	24 723
<b>Variation du troupeau de rente ovin</b>	<b>- 20</b>		<b>17 524</b>

Par rapport à la campagne 2018/2019, l'autoproduction des ovins a diminué de 15 brebis, et a diminuée de 33 béliers et les mortalités ont augmenté de 16 brebis et 2 béliers.

Ainsi, la valeur totale du troupeau est détaillée au 31/08/2020 comme suit :

Désignation	Au 31/08/2019		Auto production		Sortie		Au 31/08/2020	
	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur
- Vaches	1 349	6 527 740	596	3 249 833	517	2 478 401	1 428	7 299 171
- Taureaux	3	15 138	8	44 220	4	20 915	7	38 444
- Brebis	824	342 102	133	76 950	150	59 524	807	359 528
- Béliers	85	39 320	13	7 521	16	7 423	82	39 418
<b>Total</b>	<b>2 261</b>	<b>6 924 300</b>	<b>750</b>	<b>3 378 524</b>	<b>687</b>	<b>2 566 262</b>	<b>2 324</b>	<b>7 736 561</b>

Les mouvements enregistrés sur le troupeau au cours de la campagne 2019/2020 se détaillent comme suit :

a) Vaches

Désignation	Nombre au 31/08/2019	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Transfert de phase 2 à la phase 1	Nombre au 31/08/2020
- Phase I	968	261	443	15	65	836
- Phase II	381	335	56	3	-65	592
<b>Total</b>	<b>1 349</b>	<b>596</b>	<b>499</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>1 428</b>

b) Taureaux

Désignation	Nombre au 31/08/2019	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Transfert de phase 1 à la phase2	Nombre au 31/08/2020
- Phase I	3	7	4	-	-1	5
- Phase II	-	1	-	-	1	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>

c) Ovins

Désignation	Nombre au 31/08/2019	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Nombre au 31/08/2020
- Brebis	824	133	95	55	807
- Béliers	85	13	12	4	82
<b>Total</b>	<b>909</b>	<b>146</b>	<b>107</b>	<b>59</b>	<b>889</b>

Comparativement à la campagne 2018/2019, les valeurs unitaires d'entrée et de sortie en immobilisation se présentent comme suit :

Désignation	Valeur unitaire en 2019/2020	Valeur unitaire en 2018/2019	Variation en Dinars	Variation En %
<b>Troupeau de rente Bovin</b>				
- Auto production de vaches	5 453	5 151	302	6%
- Auto production taureaux	5 528	5 046	482	10%
- Sortie de vaches (dont 18 mortalités)	4 794	4 668	126	3%
- Vente de taureaux	5 229	4 567	662	14%
<b>Troupeau de rente Ovin</b>				
- Auto production de brebis	579	487	92	19%
- Auto production de béliers	579	487	92	19%
- Vente de 95 brebis et 12 béliers	395	381	14	4%
- Mortalité de 55 brebis et 4 béliers	419	410	9	2%

La répartition du troupeau de production de lait par âge d'entrée en production se présente comme suit :

**LA REPARTITION DU TROUPEAU DE PRODUCTION DE LAIT PAR AGE D'ENTREE EN PRODUCTION**

Année	Avant	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
	2008														
<b>Tranche d'âge</b>	<b>(23-13)</b>	<b>(13-12)</b>	<b>(12-11)</b>	<b>(11-10)</b>	<b>(10-09)</b>	<b>(09-08)</b>	<b>(08-07)</b>	<b>(07-06)</b>	<b>(06-05)</b>	<b>(05-04)</b>	<b>(04-03)</b>	<b>(03-02)</b>	<b>(02-01)</b>	<b>(01-00)</b>	-
<b>Effectif au 31/08/2007</b>	1 445	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 445</b>
<b>En %</b>	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2008</b>	1 033	382	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 415</b>
<b>En %</b>	73,00%	27,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2009</b>	624	307	346	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1277</b>
<b>En %</b>	48,86%	24,04%	27,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2010</b>	361	227	286	451	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 325</b>
<b>En %</b>	27,25%	17,13%	21,58%	34,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2011</b>	200	149	205	378	428	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 360</b>
<b>En %</b>	14,71%	10,96%	15,07%	27,79%	31,47%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2012</b>	100	80	129	258	339	408	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 314</b>
<b>En %</b>	7,61%	6,09%	9,82%	19,63%	25,80%	31,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2013</b>	22	51	72	157	229	348	499	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 378</b>
<b>En %</b>	1,60%	3,70%	5,22%	11,39%	16,62%	25,25%	36,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2014</b>	1	8	25	48	114	211	358	438	-	-	-	-	-	-	<b>1 203</b>
<b>En %</b>	0,08%	0,67%	2,08%	3,99%	9,48%	17,54%	29,76%	36,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2015</b>	-	3	11	12	52	108	216	297	303	-	-	-	-	-	<b>1 002</b>
<b>En %</b>	0,00%	0,30%	1,10%	1,20%	5,19%	10,78%	21,56%	29,64%	30,24%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2016</b>	-	1	3	7	23	67	133	216	222	560	-	-	-	-	<b>1 232</b>
<b>En %</b>	0,00%	0,08%	0,24%	0,57%	1,87%	5,44%	10,80%	17,53%	18,02%	45,45%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2017</b>	-	1	-	3	7	19	44	95	130	306	408	-	-	-	<b>1 013</b>
<b>En %</b>	0,00%	0,10%	0,00%	0,30%	0,69%	1,88%	4,34%	9,38%	12,83%	30,21%	40,28%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2018</b>	-	-	-	2	4	7	22	59	94	250	331	514	-	-	<b>1 283</b>
<b>En %</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	0,31%	0,55%	1,71%	4,60%	7,33%	19,49%	25,80%	40,06%	0,00%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2019</b>	-	-	-	1	2	4	5	38	61	181	251	426	380	-	<b>1 349</b>
<b>En %</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,07%	0,15%	0,30%	0,37%	2,82%	4,52%	13,42%	18,61%	31,58%	28,17%	0,00%	<b>100,00%</b>
<b>Effectif au 31/08/2020</b>	-	-	-	-	-	2	2	17	27	98	143	272	292	575	<b>1 428</b>
<b>En %</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,14%	0,14%	1,19%	1,89%	6,86%	10,01%	19,05%	20,45%	40,27%	<b>100,00%</b>
<b>Sortie 2019/2020</b>	-	-	-	1	2	2	3	21	34	83	108	154	88	21	<b>517</b>
<b>En %</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,19%	0,39%	0,39%	0,58%	4,06%	6,58%	16,05%	20,89%	29,79%	17,02%	4,06%	<b>100,00%</b>

- 87,81 % des sorties représentent la tranche d'âge de 0 à 5 ans contre 87,54 % au cours de la campagne 2018/2019 ;
- 96,64 % de l'effectif représentent la tranche d'âge de 0 à 5 ans contre 96,29 % au cours de la campagne 2018/2019.

**1-2-2-Les autres immobilisations corporelles**

La valeur nette des autres immobilisations corporelles, au 31/08/2020, s'élève à 7 286 083 dinars contre une valeur nette de 6 548 478 dinars au 31/08/2019 qui se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/08/2020 en DT	Amortissements cumulés au 31/08/2020 en DT	VCN au 31/08/2020	VCN au 31/08/2019
- Installation générale	2 988 296	-2 218 559	769 737	917 542
- Construction sur sol d'autrui	8 337 580	-4 072 188	4 265 393	3 692 292
- Matériel agricole	8 785 428	-7 015 245	1 770 184	1 584 410
- Matériel d'irrigation	2 051 485	-1 765 426	286 059	101 817
- Matériel de transport	1 013 127	-850 519	162 607	227 287
- Matériel informatique	69 172	-63 977	5 195	4 502
- Equipement de bureau	92 088	-76 969	15 118	18 332
- Matériel usine	175 340	-163 550	11 790	2 296
- Plantation	6 850	-6 850	-	-
- Olivier	18 110	-18 110	-	-
<b>Total</b>	<b>23 537 476</b>	<b>-16 251 393</b>	<b>7 286 083</b>	<b>6 548 478</b>

(Tableau d'amortissement détaillé en annexe n°1).

**1-3- Les immobilisations financières**

Cette rubrique présente un solde brut qui s'élève à 51 338 dinars au 31/08/2020 qui est provisionné à hauteur de 27 000 dinars :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Participation SODINO	15 000	15 000
- Participation CARTHAGO FLAWR	10 000	10 000
- Participation BTS	2 000	2 000
- Cautionnement STEG	24 338	-
<b>Solde Brut</b>	<b>51 338</b>	<b>27 000</b>
- Provisions/titres de participation (1)	-27 000	-27 000
<b>Solde Net</b>	<b>24 338</b>	<b>-</b>

(1) Ces provisions se rapportent aux participations détaillées ci-dessus et sur lesquelles la société n'opère aucun suivi.

**2- LES ACTIFS COURANTS****2-1- Stocks**

Le solde net de cette rubrique est de 8 818 512 dinars au 31 août 2020, contre 8 257 898 dinars au 31 août 2019, soit une augmentation de 560 614 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Avances aux cultures (1)	1 308 814	1 234 004
- Stocks Bovins (2)	4 145 401	3 756 485
- Stocks Ovins	219 004	192 703
- Matières consommables (3)	2 766 573	2 782 415
- Concentré	15 788	41 407
- Récolte en magasin	405 052	369 161
<b>Total Brut</b>	<b>8 860 632</b>	<b>8 376 175</b>
- Provisions sur stocks des avances aux cultures	-1 534	-77 691
- Provisions sur stocks des pièces de rechange	-31 090	-31 090
- Provisions sur Stocks de produits de traitement	-5 771	-5 771
- Provisions sur stocks de produits vétérinaire	-3 646	-3 646
- Provisions sur Stocks de fournitures de bureau	-79	-79
<b>Total Net</b>	<b>8 818 512</b>	<b>8 257 898</b>

(1) Cette rubrique enregistre les travaux, matières et services consommés durant la campagne en cours et qui contribuent à la production de la récolte de la saison prochaine. En application des conventions comptables de rattachement des charges aux produits et de l'indépendance des exercices, ces charges ne doivent pas être supportées par l'exercice en cours, mais différées pour être imputées sur la prochaine campagne. Les avances aux cultures sont passées de 1 234 004 dinars au 31/08/2019 à 1 308 814 dinars au 31/08/2020, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Préparation pour la campagne prochaine	668 961	499 772
- L'élevage Ovins (charges de 5 mois)	121 821	145 189
- L'olivier	243 573	183 343
- Luzerne	39 515	79 570
- Sorgho	40 118	65 136
- Ensilage de maïs	194 826	145 229
- Tomates	-	115 765
<b>Total</b>	<b>1 308 814</b>	<b>1 234 004</b>

(2) Le stock des bovins est composé de 1 464 têtes pour une valeur de 4 145 401 dinars au 31/08/2020, contre 1 323 têtes pour une valeur de 3 756 485 dinars au 31/08/2019.

Le stock des bovins se répartit par âge comme suit :

Age en mois	31/08/2020			31/08/2019		
	Nbre	Coût Unitaire moyen	Valeur totale	Nbre	Coût Unitaire moyen	Valeur totale
- de 1 à 3 mois	217	645	139 863	202	622	125 613
- de 4 à 6 mois	154	1415	217 978	117	1 359	159 027
- de 7 à 9 mois	248	1936	480 169	157	1 968	309 045
- de 10 à 12 mois	187	2582	482 819	176	2 471	434 859
- de 13 à 15 mois	170	3054	519 147	182	3 072	559 098
- de 16 à 18 mois	86	3813	327 888	120	3 707	444 806
- de 19 à 21 mois	154	4431	682 418	163	4 281	697 757
- de 22 à 24 mois	166	4946	821 011	143	4 805	687 172
- de 25 à 27 mois	60	5492	329 549	57	5 305	302 381
- 28 mois et plus	22	6571	144 559	6	6 121	36 727
<b>Total</b>	<b>1 464</b>		<b>4 145 401</b>	<b>1 323</b>		<b>3 756 485</b>

(3) Le stock de matières consommables est composé essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
-Nourritures animales	1 690 025	1 930 941
-Pièces de rechange	455 529	445 118
-Matériels de construction	30 797	28 041
-Semences et plants	90 914	34 251
-Semences animales	11 085	-
-Produits de traitements	148 896	97 176
-Carburants et lubrifiants	50 393	50 497
-Produits pharmaceutiques	45 169	39 235
-Fournitures de bureau	13 350	9 968
-Engrais	109 543	32 819
-Matières consommables	106 240	101 846
-Petits Matériels et outillages	14 632	12 523
<b>Total</b>	<b>2 766 573</b>	<b>2 782 415</b>

## 2-2- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 476 621 dinars au 31 août 2020, contre 665 248 dinars au titre de la campagne précédente, soit une diminution de 188 627 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Clients ordinaires (1)	476 621	665 248
- Clients douteux	61 858	63 608
<b>Total Brut</b>	<b>538 479</b>	<b>728 856</b>
- Provisions	-61 858	-63 608
<b>Total Net</b>	<b>476 621</b>	<b>665 248</b>

(1) Voir annexe n°2.

**2-3- Autres actifs courants**

Cette rubrique présente un solde net de 1 264 027 dinars au 31/08/2020, contre 1 194 918 dinars au 31/08/2019, soit une augmentation de 69 109 dinars. Les autres actifs courants se détaillent ainsi :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Fournisseurs avances	448 124	210 048
- Avances et acomptes au personnel	288 878	327 817
- Débiteurs divers douteux	2 726	2 726
- Produits à recevoir	92 413	243 723
- Charges constatées d'avance	437 000	416 078
- Avance matériel égaré	450	90
<b>Total Brut</b>	<b>1 269 591</b>	<b>1 200 482</b>
- Provision (1)	-5 564	-5 564
<b>Total Net</b>	<b>1 264 027</b>	<b>1 194 918</b>

(1) Les provisions pour dépréciation des autres actifs courants sont constituées en application de la convention de prudence. Ces provisions se détaillent au 31/08/2020, comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
Provision pour dépréciation des avances accordées au personnel	2 838	2 838
Provision pour dépréciation des débiteurs divers	2 726	2 726
<b>Total</b>	<b>5 564</b>	<b>5 564</b>

**2-4- Les liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31/08/2020, un montant de 1 791 937 dinars contre 2 132 042 dinars fin de la campagne précédente. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Compte bancaire TSB	1 378 534	1 844 898
- Compte bancaire BT	336 236	195 050
- Compte bancaire BNA	3 188	51 494
- Compte bancaire STB	2 825	136
- Compte bancaire STB (Fonds social)	26 945	20 895
- Caisse	25 182	19 569
- Chèques à encaisser	19 027	-
<b>Total</b>	<b>1 791 937</b>	<b>2 132 042</b>

## NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 3- LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 31 août 2020, de 18 106 788 dinars, contre 16 661 578 dinars au 31 août 2019, soit une augmentation de 1 445 210 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Capital social	10 464 150	10 464 150
- Réserves légales	871 088	615 156
- Subventions d'investissement	253 624	318 027
- Résultats reportés	4 234 859	2 391 755
- Fonds social	149 237	145 604
- Résultat de l'exercice	2 133 829	2 726 886
<b>Total</b>	<b>18 106 788</b>	<b>16 661 578</b>

#### Tableau de variation des capitaux propres au 31/08/2020

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux (subvention d'investi.)	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
<b>Soldes au 31/08/2019</b>	<b>10 464 150</b>	<b>615 156</b>	<b>318 027</b>	<b>2 391 755</b>	<b>145 604</b>	<b>2 726 886</b>	<b>16 661 578</b>
Affectation du résultat (*)	-	255 932	-	1 843 104	-	-2 099 036	-
Dotations fonds social	-	-	-	-	3 633	-	3 633
Distribution de dividendes (*)	-	-	-	-	-	-627 849	-627 849
Subventions d'investissement reçues	-	-	12 749	-	-	-	12 749
Résorption subvention d'investissement	-	-	-77 152	-	-	-	-77 152
Résultat de la période	-	-	-	-	-	2 133 829	2 133 829
<b>Soldes au 31/08/2020</b>	<b>10 464 150</b>	<b>871 088</b>	<b>253 624</b>	<b>4 234 859</b>	<b>149 237</b>	<b>2 133 829</b>	<b>18 106 788</b>

(\*) Suivant le procès-verbal de l'AGO décidant l'affectation des résultats.

**4- LES PASSIFS NON COURANTS****4-1- Emprunts**

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse l'année, il présente un solde de 1 963 135 dinars au 31 août 2020, contre un solde de 2 025 953 dinars à la fin de la saison précédente. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Emprunt TSB	388 135	582 203
- Emprunt BT (1 <sup>ère</sup> tranche)	1 237 500	1 443 750
- Emprunt BT (2 <sup>ème</sup> tranche)	337 500	-
<b>Total</b>	<b>1 963 135</b>	<b>2 025 953</b>

**4-2- Les provisions**

Les provisions présentent un total au 31 août 2020 de 392 683 dinars contre 223 794 dinars à la fin de la campagne précédente, soit une augmentation de 168 889 dinars. La variation de ces provisions se présente comme suit :

Désignation	Provision au 31/08/2019	Dotation de l'année	Reprise de l'année	Provision au 31/08/2020
- Provisions pour litiges	-	59 000	-	59 000
- Provisions pour risques et charges	223 794	109 889	-	333 683
<b>Total</b>	<b>223 794</b>	<b>168 889</b>	<b>-</b>	<b>392 683</b>

**5- LES PASSIFS COURANTS****5-1- Fournisseurs et comptes rattachés**

Cette rubrique présente un solde de 1 945 981 dinars au 31 août 2020, contre 2 111 952 dinars à la fin de la saison dernière, soit une diminution de 165 971 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Fournisseurs achats et prestations de services (1)	1 371 570	1 340 935
- Fournisseurs effets à payer	206 101	186 551
- Fournisseurs factures non parvenues	368 310	584 466
<b>Total</b>	<b>1 945 981</b>	<b>2 111 952</b>

(1) Voir annexe n° 3.

**5-2- Autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/08/2020, à 2 426 995 dinars contre 2 265 725 dinars au 31/08/2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Avances reçues des clients	235 782	335 782
- Crédits liés au personnel- UGTT	4 544	4 716
- Rémunération due au personnel	23 615	21 138
- Personnel charges à payer (1)	461 332	408 912
- Jetons de présence de la campagne	74 750	63 250
- Etat, impôts et taxes	329 169	472 503
- Jetons de présence non payés	58 500	49 500
- Organismes sociaux	216 448	217 932
- Commissions à payer	83 449	75 686
- Actionnaires dividendes à payer	926 342	470 998
- Dette envers AAAID (salaires DG)	12 871	144 875
- Assurance groupe	193	433
<b>Total</b>	<b>2 426 995</b>	<b>2 265 725</b>

(1) Le poste « Personnel charges à payer » se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Congés à payer	221 072	217 854
- Prime d'intéressement	90 000	90 000
- Autres primes	150 260	101 058
<b>Total</b>	<b>461 332</b>	<b>408 912</b>

**5-3- Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 456 574 dinars au 31/08/2020, contre 476 533 dinars au 31/08/2019, soit une diminution de 19 959 dinars. Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT
- Emprunt TSB à moins d'un an	194 068	194 068
- Emprunt BT 1 <sup>ère</sup> tranche à moins d'un an	206 250	206 250
- Emprunt BT 2 <sup>ème</sup> tranche à moins d'un an	56 250	-
- Compte bancaire STB	6	76 215
<b>Total</b>	<b>456 574</b>	<b>476 533</b>

Au cours de la campagne 2019-2020, la société a remboursé le crédit de campagne (TSB) qui s'élève en principal à 700 000 dinars.

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 6- LES PRODUITS

#### 6-1- Les revenus

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 16 537 762 dinars au terme de la saison 2019/2020, contre 16 523 379 dinars au titre de la campagne précédente, soit une augmentation de 14 383 dinars. Au 31 août 2020, les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %	Note
- Revenus d'élevage	12 161 044	10 533 453	1 627 591	15%	<b>6-1-1</b>
- Revenus d'agronomie	4 368 602	5 985 342	-1 616 740	-27%	<b>6-1-2</b>
- Autres ventes	8 116	4 584	3 532	77%	
<b>Total</b>	<b>16 537 762</b>	<b>16 523 379</b>	<b>14 383</b>	<b>0,09%</b>	

#### *6-1-1- Revenus d'élevage*

Les revenus de l'activité d'élevage ont atteint au 31 août 2020, une valeur de 12 161 044 dinars, marquant une augmentation par rapport à la saison dernière de 1 627 591 dinars soit 15 %. Cette variation se présente comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Vente de lait	11 261 984	9 778 352	1 483 632	15%
- Vente de veaux	580 872	475 131	105 741	22%
- Vente d'agneaux	317 135	278 044	39 091	14%
- Autres ventes (laine)	1 052	1 926	-874	-45%
<b>Total des ventes animales</b>	<b>12 161 044</b>	<b>10 533 453</b>	<b>1 627 591</b>	<b>15%</b>

#### *6-1-2- Revenus d'agronomie*

Les revenus de l'activité agronomie ont atteint une somme de 4 368 602 dinars au 31/08/2020 marquant ainsi une baisse de 1 616 740 dinars par rapport à la saison dernière soit 27%.

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Vente de blé	3 311 063	5 307 424	-1 996 361	-38%
- Vente d'olive	475 600	339 500	136 100	40%
- Vente d'autres produits	581 939	338 418	243 521	72%
<b>Total des ventes des cultures</b>	<b>4 368 602</b>	<b>5 985 342</b>	<b>-1 616 740</b>	<b>-27%</b>

#### 6-2- Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation présentent un solde de 246 846 dinars au 31 août 2020 contre un solde de 392 919 dinars au 31 août 2019, accusant ainsi une diminution de 146 073 dinars.

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Remboursements assurance	80 858	89 672	-8 814	-10%
- Produits divers ordinaires liés à une modification comptable	53 835	213 509	-159 674	-75%
- Quote part des subventions d'investissement	77 153	42 616	34 537	81%
- Dégrèvement gasoil	35 000	35 000	-	-
- Subvention d'exploitation et d'équilibre liée à une modification comptable	-	12 122	-12 122	-100%
<b>Total</b>	<b>246 846</b>	<b>392 919</b>	<b>-146 073</b>	<b>-37%</b>

### 6-3- Production immobilisée

La production immobilisée a atteint jusqu'à la fin du mois de août 2020, une valeur de 3 378 524 dinars et a connu ainsi une augmentation de 1 110 734 dinars par rapport à la saison dernière, soit 49 %.

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Renouvellement du troupeau	3 378 524	2 267 790	1 110 734	49%
<b>Total</b>	<b>3 378 524</b>	<b>2 267 790</b>	<b>1 110 734</b>	<b>49%</b>

## 7- LES CHARGES

### 7-1- Les achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 7 340 954 dinars, ce qui représente une augmentation nette par rapport à l'année dernière de 357 606 dinars soit 5%.

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Matières premières et nourriture animale	3 587 901	3 991 250	-403 349	-10%
- Semences animales	99 523	883	98 640	11171%
- Produits vétérinaires	207 933	168 231	39 702	24%
- Produits sanitaires	192 029	126 462	65 567	52%
- Engrais chimiques	665 607	615 629	49 978	8%
- Achat de pesticide	642 893	519 697	123 196	24%
- Carburant et lubrifiant	921 501	856 840	64 661	8%
- Pièces de rechange et quincaillerie	866 366	856 180	10 186	1%
- Semence végétale	200 662	396 230	-195 568	-49%
- Matière d'emballage	116 529	156 141	-39 612	-25%
- Matériaux de construction	497 764	409 192	88 572	22%
- Achats divers	102 245	85 216	17 029	20%
- Transfert des charges	-775 842	-877 256	101 414	-12%
<b>Total des achats</b>	<b>7 325 111</b>	<b>7 304 695</b>	<b>20 416</b>	<b>0%</b>
- Variation du stock des achats	15 843	-321 348	337 191	-105%
<b>Total des achats consommés</b>	<b>7 340 954</b>	<b>6 983 348</b>	<b>357 606</b>	<b>5%</b>

**7-2- Les charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent un montant de 5 408 408 dinars au titre de la campagne 2019/2020, présentant ainsi une augmentation de 691 957 dinars par rapport à la campagne précédente.

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Salaires	4 881 672	4 508 669	373 003	8%
- Charges sociales	678 886	641 340	37 546	6%
- Charge liée à une modification comptable	-	-217 474	217 474	-100%
- Transfert de charges	-156 073	-219 324	63 251	-29%
- Habillement de travail	3 923	3 240	683	21%
<b>Total</b>	<b>5 408 408</b>	<b>4 716 451</b>	<b>691 957</b>	<b>15%</b>

**7-3- Dotations aux amortissements et aux provisions**

Cette rubrique totalise un solde de 2 508 785 dinars au 31 août 2020, contre un solde de 2 358 228 dinars au 31 août 2019, soit une augmentation de 150 557 dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>2 338 361</b>	<b>2 160 546</b>	<b>177 815</b>	<b>8%</b>
- Amortissements Cheptel Bovin	1 121 625	1 082 470	39 155	4%
- Amortissements Cheptel Ovin	55 032	51 243	3 789	7%
- Autres amortissements	1 161 704	1 026 833	134 871	13%
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>170 424</b>	<b>197 682</b>	<b>-27 258</b>	<b>-14%</b>
<b>Total</b>	<b>2 508 785</b>	<b>2 358 228</b>	<b>150 557</b>	<b>6%</b>

**7-4- Les autres charges d'exploitation**

Cette rubrique totalise un montant qui s'élève à 2 306 664 dinars contre un montant de 2 414 953 dinars fin la campagne précédente soit une diminution de 108 289 dinars qui est détaillée comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Location des terrains et des locaux	511 935	478 907	33 028	7%
- Location du matériel agricole	17 493	43 681	-26 188	-60%
- Entretien du matériel	144 449	125 327	19 122	15%
- Électricité	332 216	298 220	33 996	11%
- Eau potable	26 748	26 945	-197	-1%
- Eau d'irrigation	141 580	137 399	4 181	3%
- Honoraires et commissions	133 610	136 682	-3 072	-2%
- Assurances	194 658	186 192	8 466	5%
- Frais de déplacement	1 011	2 785	-1 774	-64%
- Frais postaux & télécommunication	12 957	13 676	-719	-5%
- Services bancaires	19 143	19 219	-76	0%
- Autres services (1)	512 282	583 298	-71 016	-12%
- Impôts et taxes (2)	265 926	366 274	-100 348	-27%
- Transfert de charges	-7 344	-3 652	-3 692	101%
<b>Total</b>	<b>2 306 664</b>	<b>2 414 953</b>	<b>-108 289</b>	<b>-4%</b>

(1) Les autres services sont composés essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Achats études et prestations de services	153 198	115 718	37 480	32%
- Achats études et prestations - Investissements	40 990	137 127	-96 137	-70%
- Achats gaz	7 862	3 827	4 035	105%
- Autres services extérieurs	16 713	17 528	-815	-5%
- Publicité et propagande	1 385	3 590	-2 205	-61%
- Transports/achats	79 283	73 944	5 339	7%
- Transports/ventes	-	3 576	-3 576	-100%
- Missions et réceptions	47 661	59 058	-11 397	-19%
- Jeton de présence	85 250	73 250	12 000	16%
- Subventions et dons	79 940	95 680	-15 740	-16%
<b>Total</b>	<b>512 282</b>	<b>583 298</b>	<b>-71 016</b>	<b>-12%</b>

(2) Les impôts et taxes sont composés essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- TFP	99 025	92 168	6 857	7%
- Taxe de solidarité et taxe statistique	50 244	78 833	-28 589	-36%
- FOPROLOS	49 513	46 020	3 493	8%
- Contribution sociale de solidarité	27 608	39 010	-11 402	-29%
- Autres impôts et taxes	39 536	110 243	-70 707	-64%
<b>Total</b>	<b>265 926</b>	<b>366 274</b>	<b>-100 348</b>	<b>-27%</b>

## **8- LES GAINS ET PERTES ORDINAIRES**

### **8-1- Charges financières nettes**

Les charges financières s'élèvent à 332 991 dinars à la fin de la campagne 2019/2020, réalisant ainsi une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 32 212 dinars. Ces charges sont composées essentiellement des intérêts sur crédits bancaires.

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Intérêts sur crédit de campagne TSB	41 109	33 481	7 628	23%
- Intérêts sur crédit BT (1 <sup>ère</sup> tranche)	172 593	173 271	-678	0%
- Intérêts sur crédit BT (2 <sup>ème</sup> tranche)	46 003	-	46 003	100%
- Intérêts sur crédit MT TSB	65 523	83 423	-17 900	-21%
- Commission d'engagement pour AAAID sur crédit MT TSB	7 763	9 703	-1 940	-20%
- Pertes de change	-	901	-901	-100%
<b>Total</b>	<b>332 991</b>	<b>300 779</b>	<b>32 212</b>	<b>11%</b>

### **8-2- Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 299 121 dinars à la fin de l'exercice 2019/2020, contre 190 659 dinars à la fin de l'exercice précédent, réalisant ainsi une hausse de 108 462 dinars, soit 57 % par rapport à la saison dernière.

Ce poste enregistre essentiellement les gains constatés lors de la sortie de troupeaux (ventes) et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Produits divers d'exploitation	71 595	19 494	52 101	267%
- Produits sur cession d'immobilisations	-	16 776	-16 776	-100%
- Plus-values sur cession de troupeaux	148 085	96 562	51 523	53%
- Reprise sur provisions	79 441	57 827	21 614	37%
<b>Total</b>	<b>299 121</b>	<b>190 659</b>	<b>108 462</b>	<b>57%</b>

### **8-3- Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 654 843 dinars à la fin de l'exercice 2019/2020, contre 622 662 dinars à la fin de l'exercice précédent, réalisant ainsi une augmentation de 32 181 dinars, soit 5 % par rapport à la saison dernière.

Ce poste enregistre essentiellement les pertes constatées lors de la sortie des vaches (ventes / mortalités) et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2020 En DT	31/08/2019 En DT	Variation DT	Variation %
- Pertes sur sorties de Bovins	599 631	533 560	66 071	12%
- Pertes sur sorties d'Ovins	18 168	12 935	5 233	40%
- Pertes sur litiges et jugements	22 929	75 480	-52 551	-70%
- Pertes liées à une modification comptable	14 115	687	13 428	1955%
<b>Total</b>	<b>654 843</b>	<b>622 662</b>	<b>32 181</b>	<b>5%</b>

### **8-4- Impôt sur les bénéfices**

Cette rubrique englobe l'impôt sur les sociétés tel que prévu par la réglementation fiscale en vigueur, et dont le montant s'élève à 276 078 dinars pour la campagne 2019/2020 contre un montant qui s'élève à 390 098 dinars pour la campagne 2018/2019 (*voir annexe n° 4*).

## **9- NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **9-1- Engagements donnés par la société**

#### **A- Crédit Banque de Tunisie**

Un nantissement de 1<sup>er</sup> rang sur deux salles de traite et un tank de refroidissement de lait ainsi qu'un nantissement sur le cheptel bovin soit 764 vaches et 105 génisses.

#### **B- Convention de nantissement avec le Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole « AAAID »**

Il s'agit d'une garantie (nantissement de 1<sup>er</sup> rang) accordée au titre de l'emprunt initial auprès de la « TSB » pour un montant de 2 690 000 dinars. En rémunération du contrat susvisé, le « Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole » perçoit une commission

d'engagement annuelle de 1% opérée sur le principal restant dû jusqu'à la fin de la période de garantie. Au 31/08/2020, la commission s'élève à 7 763 dinars. Le montant total des commissions non encore réglées s'élève au 31/08/2020 à 83 449 dinars.

Ce crédit a été en partie converti en actions et rééchelonné suivant les procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires du 22 octobre 2015 et du 15 janvier 2016.

Par ailleurs, le 5 mars 2015 une actualisation des nantissements a été faite selon un avenant, et ce comme suit :

- Nantissement du matériel et équipements agricoles : 1 853 000 Dinars.
- Nantissement du cheptel bovin : 2 624 310 Dinars.

Le montant de ce nantissement a été actualisé au cours de la campagne 2019/2020 comme suit :

- Nantissement du cheptel bovin : 1 164 972 Dinars.

### **9-2- Engagements reçus par la société**

Conformément aux dispositions de l'article 6 du contrat de crédit conclu entre la « SMADEA » et la « TSB », une caution solidaire sans conditions a été donnée de la part du « AAAID » au profit de la « SMADEA ».

### **10- NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

- Au cours de la campagne 2019/2020, la société a contracté auprès de la « TSB » un crédit saisonnier pour un montant de 700 000 dinars rémunéré au taux TMM +2.5%. En contrepartie, la société s'engage à virer à la « TSB » les recettes provenant de la campagne agricole 2019/2020. La charge d'intérêt relative audit crédit s'élève à 41 109 dinars au 31/08/2020.
- La société a contracté auprès de la « TSB » un crédit rééchelonné de 1 358 473 dinars le 11 mars 2016, rémunéré au taux TMM +1%. Au 31/08/2020, le montant des intérêts payés au titre de cet emprunt est de 65 523 dinars et le montant restant dû est de 582 203 dinars.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée, pour la campagne 2019/2020, s'élève à 6 500 dinars nets par administrateur.
- Une indemnité brute mensuelle de 875 dinars est allouée au Président du Conseil d'Administration de la société, sur décision du conseil d'administration du 16 octobre 2018. La charge totale comptabilisée au 31 août 2020 s'élève à 10 500 dinars.
- La rémunération brute (salaires, primes et avantages) accordée au Directeur Général pour la campagne 2019/2020 s'élève à 138 173 dinars.

- La rémunération brute (salaires, primes et avantages) accordée au Directeur Général Adjoint pour la campagne 2019/2020 s'élève à 82 753 dinars.
- L'ancien Directeur Général Adjoint a perçu au cours de la campagne 2019/2020 un montant de 8 000 dinars nets correspondant à la prime d'encouragement, sur décision du conseil d'administration tenu le 29 février 2020.

#### **11- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'agriculture datant du 20 mai 1975 fixant les mesures sanitaires à prendre contre la tuberculose bovine, le commissariat régional du développement agricole de Jendouba a décidé d'accorder à la société une indemnisation partielle à hauteur de 182 881 dinars. Le 30 décembre 2020, les autorités compétentes ont versé une avance pour un montant qui s'élève à 182 881 dinars.

D'autre part, aucun évènement pouvant affecter la continuité d'exploitation de la société n'est à signaler.

**ANNEXE N°1 :****TABLEAU D'AMORTISSEMENT DETAILLE DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/08/2020**

Désignation	Valeur brute au 31/08/2019 En DT	Acquisition 2019/2020	Sortie 2019/2020	Mise en rebut 2019/2020	Valeur brute au 31/08/2020 En DT	Amortissements					VCN au 31/08/2020
						Cumulés au 31/08/2019 En DT	Reclassement 2019/2020	Dotations 2019/2020 En DT	Reprises sur amortissements 2019/2020	Cumulés au 31/08/2020 En DT	
- Installations générales	2 983 536	4 760	-	-	2 988 296	-2 065 994	-	-152 565	-	-2 218 559	769 737
- Constructions sur sol d'autrui	7 423 085	914 495	-	-	8 337 580	-3 730 793	-	-341 395	-	-4 072 188	4 265 393
- Matériel agricole	8 050 281	735 147	-	-	8 785 428	-6 465 871	-	-549 374	-	-7 015 245	1 770 184
- Matériel d'irrigation	1 831 484	220 001	-	-	2 051 485	-1 729 667	-	-35 759	-	-1 765 426	286 059
- Matériel de transport	1 006 005	7 122	-	-	1 013 127	-778 718	-	-71 801	-	-850 519	162 607
- Matériel informatique	65 847	3 325	-	-	69 172	-61 345	-	-2 632	-	-63 977	5 195
- Equipement de bureau	105 457	4 108	-	-17 477	92 088	-87 125	-	-7 322	17 477	-76 969	15 118
- Matériel usine	164 990	10 350	-	-	175 340	-162 694	-	-856	-	-163 550	11 790
- Plantations	6 850	-	-	-	6 850	-6 850	-	-	-	-6 850	-
- Oliviers	18 110	-	-	-	18 110	-18 110	-	-	-	-18 110	-
<b>Total</b>	<b>21 655 645</b>	<b>1 899 308</b>	<b>-</b>	<b>-17 477</b>	<b>23 537 476</b>	<b>-15 107 167</b>	<b>-</b>	<b>-1 161 704</b>	<b>17 477</b>	<b>-16 251 393</b>	<b>7 286 083</b>

**ANNEXE N°2 :****Liste des créances clients au 31/08/2020**

<b>Code client</b>	<b>Désignation</b>	<b>31/08/2020 En DT</b>
20510	STE DELICE	443 229
20407	AKID NAOUFIL	22 198
29999	CLIENTS VENTE AU COMPTANT	6 360
20532	S.E.A.B.G (STE LAIT ET DERIVE)	4 834
<b>Total</b>		<b>476 621</b>

**ANNEXE N°3 :****LISTE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31 AOUT 2020**

<b>Code fournisseur</b>	<b>Désignation</b>	<b>31/08/2020 En DT</b>
10082	RECETTE FINANCE RUE ALGERIE JENDOUBA	506 764
10896	SOCIETE DE NUTRITION DU SUD	315 128
10932	STPA	116 513
10-024	ASSURANCE STAR - AGENCE AYADI NADIA	47 866
10139	EX-UCP MARJA	46 139
10-018	NEOVITAL	34 002
10831	ISOLAB AGRI	32 123
10024	STEG	32 059
10-078	SLD - STE LOUKIL DE DISTRIBUTION	21 971
10819	GINOR	21 568
10001	ASSURANCE COMAR	20 908
10-052	WALID ZRIBA -PHARMACIE DE NUIT	20 571
10261	SOCOOPEC	18 559
10497	TECHNA TUNISIE	18 281
10-096	FATHI MAAROUFI	15 000
10-074	JENDOUBI MOHAMED	14 995
10542	GROUPEMENT EAU	8 974
10057	EXTRA BETON	8 104
10130	FOURNISSEURS DIVERS	7 588
10546	AGIL BOUSALEM	7 501
10148	MANSOUR HEDI	7 400
10665	SOCIETE L'EQUIPEMENT AFRICAINE	6 434
10984	HYDRO MEC	6 162
10061	SANCELLA PAPIER	4 917
10646	HMT	4 209
10038	GIAN BEJA	3 701
10962	2M	3 420
10959	SAH -STE D'ARTICLES HYGIENIQUES	2 971
10045	YOUSSEF EL HAMDI	2 926
10980	COMPTOIR AGRICOLE	2 240
10-089	ZOUHAIER EL MILI	2 001
10720	SMHIT	1 790
10-084	RIABI KAMEL	1 684
10104	ELECTRICITE DU SAHEL	1 260
10613	HOTEL LAICO	1 208
10697	MECHERGUI MOHAMED	1 083
10-097	KHALFAOUI MOHSEN	840
10-085	REZGUI EL HAMECH B AMOR	700
10-056	SSF- SEDGHIANI SAMI BEN FARHAT	663
10726	OUERGHI TAOUFIK	643
10-121	BALTI NOUREDDINE	300
10159	ESE OUERGHI ABDELLAZIZ (AUTO JAPON NORD)	228
10074	LABVET	149
10259	SGP (SOCIETE GENERALE DE PNEU)	30
<b>Total</b>		<b>1 371 570</b>

**ANNEXE N°4 :****TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DE LA CAMPAGNE**  
**ARRETTE AU 31/08/2020**

Eléments	Montant
<b>Résultat comptable avant impôt et contribution :</b>	<b>2 437 515</b>
<b>I. Réintégrations :</b>	
<b>1. Charges non déductibles</b>	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale sup à 9 cv ne faisant pas l'objet de l'exploitation	27 781
Cadeaux et frais de réception	27 661
Dons et subventions	79 940
Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	15 731
Autres charges diverses	48 305
Autres pertes ordinaires	22 929
<b>2. Amortissements</b>	
Amortissements non déductibles relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale sup à 9 cv ne faisant pas l'objet d'exploitation	10 836
<b>3. Provisions</b>	
Provisions non déductibles	170 424
<b>TOTAL REINTEGRATIONS</b>	<b>403 607</b>
<b>II. Déductions :</b>	
Reprise sur provision	79 441
Déduction perte de change latente antérieurement réintégrée	901
<b>TOTAL DEDUCTIONS</b>	<b>80 342</b>
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions (P)</b>	<b>2 760 781</b>
<b>Résultat fiscal après déduction des provisions (P)</b>	<b>2 760 781</b>
<b>Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des Amortissements</b>	<b>2 760 781</b>
<b>III-DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DEFICITS REPOTES</b>	
1. Réintégration des amortissements de l'exercice	<b>2 338 361</b>
2. Déduction des déficits reportés	-
3. Déduction des amortissements de l'exercice	<b>-2 338 361</b>
4. Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	-
<b>Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (P)</b>	<b>2 760 781</b>
<b>IV-DEDUCTION DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES</b>	-
<b>V-RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES BENEFICES PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>2 760 781</b>

<b>VI-BENEFICES SERVANT DE BASE POUR LA DETERMINATION DE LA QUOTE-PART DES BENEFICES PROVENANT DE L'EXPLOITATION DEDUCTIBLE</b>	-
<b>VII-BENEFICE FISCAL APRES DEDUCTION DES BENEFICES AU TITRE DE L'EXPLOITATION</b>	<b>2 760 781</b>
<b>Résultat Imposable (P)</b>	<b>2 760 781</b>
<b>IS du = 10%</b>	<b>276 078</b>

---

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE  
ET DE L'AGRICULTURE « SMADEA »**

**BP N° 117 Bou Salem 8170 Jendouba**

**I. Rapport sur l'audit des États financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société MARJA du Développement de l'Elevage et de l'Agriculture « SMADEA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 août 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **18 106 788 dinars**, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **2 133 829 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 août 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués par la direction de la société, sur les points suivants :

*a) Situation sanitaire du troupeau bovin :*

- Le troupeau bovin présent au 31 août 2020 dans la ferme Marja1, et qui s'élève à 1 616 têtes, est indemne de tuberculose.
- L'effectif des vaches et des génisses présentes au 31 août 2020 dans la ferme Marja 2, et qui s'élève à 110 têtes, est indemne de tuberculose.
- Le troupeau bovin présent au 31 août 2020 dans la ferme Marja 3, et qui s'élève à 1 173 têtes, est indemne de tuberculose.

*b) Situation sanitaire du troupeau ovin :*

Le taux de mortalité à la naissance et le taux de mortalité de l'effectif jeune est passé de 1.9% et 6.75% pour les mois de septembre et octobre 2019 à respectivement 1.6% et 3.15% à la même période en 2020.

En effet, pendant la campagne 2019/2020, la société a procédé à l'importation des vaccins nécessaires par l'intermédiaire de la pharmacie centrale au titre de la maladie « chlamydia » ce qui a conduit à la baisse des taux de mortalités susvisés.

*c) Remboursement sur la vente du troupeau bovin infecté :*

Durant la campagne 2018/2019, la société a déposé un dossier pour bénéficier du remboursement de la perte relative à la vente du troupeau bovin de la ferme Marja 3 antérieurement infecté par la tuberculose (vaches vendues durant 2014, 2015 et 2016) et dont le nombre total est de 396 vaches d'une valeur totale qui s'élève à 534 278 dinars.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'agriculture datant du 20 mai 1975 fixant les mesures sanitaires à prendre contre la tuberculose bovine, le commissariat régional du développement agricole de Jendouba a décidé d'accorder à la société une indemnisation partielle à hauteur de 182 881 dinars. Le 30 décembre 2020, les autorités compétentes ont versé une avance pour un montant qui s'élève à 182 881 dinars.

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°11 relative aux événements postérieurs à la date de clôture, nous attirons votre attention que la société n'a pas pris en compte l'indemnisation perçue dans les produits de la campagne agricole 2019/2020.

### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers

---

ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de

---

non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États financiers.

---

**2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu que la société n'assure pas la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 5 février 2021

**Cabinet CAA**

**Amjad ALOULOU**

**II - RAPPORT SPECIAL**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA**  
**SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE**  
**ET DE L'AGRICULTURE « SMADEA »**

**BP N° 117 Bou Salem 8170 Jendouba**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations au vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Au cours de la campagne 2019/2020, la société a contracté auprès de la « TSB » un crédit saisonnier pour un montant de 700 000 dinars rémunéré au taux TMM+2.5%. En contrepartie, la société s'engage à virer à la « TSB » les recettes provenant de la campagne agricole 2019/2020. Au 31/08/2020, la charge d'intérêt relative audit crédit s'élève à 41 109 dinars.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des opérations suivantes, pour les conventions conclues au titre des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de la campagne 2019/2020 :

- 1) La société a contracté auprès de la « TSB » un crédit rééchelonné de 1 358 473 dinars le 11 mars 2016 rémunéré au taux TMM +1%. Au 31/08/2020, le montant des intérêts payés au titre de cet emprunt est de 65 523 dinars et le montant restant dû est de 582 203 dinars.
- 2) La société « SMADEA » a conclu un contrat de nantissement avec le « Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole » au titre du crédit à moyen terme contracté auprès de la « TSB », pour un montant de 2 690 000 dinars. En rémunération du contrat susvisé, le « Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole » perçoit une commission d'engagement annuelle de 1% opérée sur le principal restant dû jusqu'à la fin de la période de garantie. Au 31/08/2020, la commission s'élève à 7 763 dinars. Le montant total des commissions non encore réglées s'élève au 31/08/2020 à 83 449 dinars.

En contrepartie la société « SMADEA » a donné en garantie au profit du « Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole » :

- Nantissement du cheptel bovin : 1 164 972 dinars.

- 3) Conformément aux dispositions de l'article 6 du contrat de crédit conclu entre la « SMADEA » et la « TSB », une caution solidaire sans conditions a été donnée de la part du « AAAID » au profit de la « SMADEA ».

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

- 1- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée, pour la campagne 2019/2020, s'élève à 6 500 dinars nets par administrateur.
- 2- Une indemnité mensuelle est allouée au Président du Conseil d'Administration de la société. Cette indemnité a été fixée à 875 dinars à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, sur décision du conseil d'administration du 16 octobre 2018. La charge totale comptabilisée au 31 août 2019 s'élève à 10 500 dinars.
- 3- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général au cours de la campagne 2019/2020 se détaille comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/08/2020
Salaires	68 156	8 000 (*)
Primes	28 398	-
Avantages en nature	41 619	-
<b>Total</b>	<b>138 173</b>	<b>8 000</b>

(\*) : Le montant des rémunérations du Directeur Général doit être viré au « Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole » qui se charge de le payer, et ce, en vertu de la résolution du conseil d'administration réuni en date du 21 mai 2009. Au cours de la campagne 2019/2020, la société a obtenu les autorisations nécessaires auprès de la Banque Centrale afin d'effectuer le virement et a procédé au paiement d'un montant total de 184 000 dinars.

En ce qui concerne la prime d'encouragement et les avantages en nature, ils sont payés directement par la « SMADEA » au Directeur Général.

4- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général Adjoint au cours de la campagne 2019/2020 se détaille comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur Général Adjoint	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/08/2020</i>
Salaires	43 805	-
Primes	22 593	-
Avantages en nature	16 355	-
<b>Total</b>	<b>82 753</b>	<b>-</b>

La rémunération nette du Directeur Général Adjoint a été décidée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 24 janvier 2020 et fixée à 2 600 dinars nets par mois.

5- L'ancien Directeur Général Adjoint a perçu au cours de la campagne 2019/2020 un montant de 8 000 dinars net correspondant à la prime d'encouragement, suivant la décision du conseil d'administration tenu le 29 février 2020.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application desdits articles. De même, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 5 février 2021

**Cabinet CAA**

**Amjad ALOULOU**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **ARAB TUNISIAN BANK –ATB–** Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

### **Bilan Consolidé**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
<b>ACTIF</b>			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1 314 469	269 743
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2 444 614	520 576
AC3	Créances sur la clientèle	3 5 650 557	5 377 606
AC4	Portefeuille-titres commercial	4 93 046	21 704
AC5	Portefeuille d'investissement	5 1 239 526	1 344 112
	Titres mis en équivalence	6 14 489	26 335
AC6	Valeurs immobilisées	7 104 091	90 766
AC7	Autres actifs	8 170 058	128 253
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 030 850</b>	<b>7 779 096</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1	Banque centrale et CCP	9 58 000	674 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10 219 926	293 526
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	11 5 970 765	5 233 804
PA4	Emprunts et ressources spéciales	12 828 557	693 439
PA5	Autres passifs	13 294 211	238 666
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 371 459</b>	<b>7 133 435</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1	Capital	100 000	100 000
CP2	Réserves groupe	472 430	467 752
CP5	Résultats reportés	767	767
CP6	Résultat consolidé de l'exercice	12 458	8 817
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>14 585 655</b>	<b>577 336</b>
	Part des minoritaires dans les réserves	68 635	67 993
	Part des minoritaires dans le résultat	5 101	332
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES</b>		<b>8 030 850</b>	<b>7 779 096</b>

## Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2020	31.12.2019
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	676 957	756 044
HB02	Crédits documentaires	16	304 144	396 048
HB03	Actifs donnés en garantie	17	62 000	722 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>			<b>1 043 101</b>	<b>1 874 092</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		348 178	180 416
HB05	Engagements sur titres		1 000	1 000
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>			<b>349 178</b>	<b>181 416</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>				
HB06	Garanties reçues	19	1 310 289	1 123 043

**Etat de résultat Consolidé**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020**  
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
PR1		524 868	473 327
PR2		72 815	68 466
PR3		18 824	22 171
PR4		70 135	73 651
<b>Total produits d'exploitation Bancaire</b>		<b>686 642</b>	<b>637 615</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
CH1		382 039	358 977
CH2		7 056	7 895
<b>Total charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>389 095</b>	<b>366 882</b>
<b>Produits nets Bancaires</b>		<b>297 547</b>	<b>270 743</b>
PR5/CH4		(68 668)	(54 786)
PR6/CH5		(7 323)	(12 367)
PR7		889	563
CH6		(115 298)	(110 311)
CH7		(66 422)	(64 282)
CH8		(16 293)	(17 375)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>24 432</b>	<b>12 184</b>
		444	576
PR8/CH9		1 537	(372)
CH11		(4 910)	(2 980)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>21 506</b>	<b>9 408</b>
PR9/CH10		(3 947)	(260)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>17 559</b>	<b>9 149</b>
		5 101	332
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>12 458</b>	<b>8 817</b>

**Etat des flux de trésorerie Consolidé**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020**  
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		630 316	588 630
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(238 101)	(352 467)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(145 378)	174 958
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(325 018)	(1 321 373)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		724 543	767 712
Titres de placement		(44 085)	64 096
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(87 082)	(95 628)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(95 894)	145 118
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		(17)	9 934
Impôt sur les sociétés		2 591	(4 212)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>421 875</b>	<b>(23 233)</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		77 883	61 746
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		79 349	(31 268)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(28 778)	(29 230)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 454</b>	<b>1 249</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'emprunts		99 083	74 916
Remboursement d'emprunts		(31 182)	203 264
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(32 179)	111 516
Dividendes versés		(666)	(7 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>35 056</b>	<b>382 695</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		585 385	360 711
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 534	(355 177)
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>590 919</b>	<b>5 534</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2020**

**I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2020, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation ( normes 35 à 37 ) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

**II. Périmètre et méthodes de consolidation**

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

<b>Sociétés</b>	<b>Secteur</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	100,00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Filiale	Intégration globale	41,31%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,93%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,09%
A F C*	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,29%
UNIFACTOR*	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,35%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	89,60%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,23%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,37%

Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,67%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	21,92%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	3,80%
FCP SALAMETT PLUS*	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,63%
FCP SALAMETT CAP*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,12%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%
SARI*	Immobilier	Associée	Mise en équivalence	40,14%
ATL LLD	Service	Filiale	Intégration globale	41,15%

\*Rapports d'audit 2020 non-communicués.

### III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

##### Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

## **Provisions**

### ➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

<b>Classe de risque</b>	<b>Taux de provision</b>
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

### **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2021-01.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période **2013-2020**.
- Les taux de migration moyen du chaque groupe seront majorés par un taux  $\Delta$  ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

### ➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

#### ➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

### **Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

#### **Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

#### Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

#### **Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

- **Les titres d'investissement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

#### **Revenus du portefeuille titres :**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

#### **IV. Méthodes spécifiques à la consolidation**

##### **Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

##### ➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### ➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

## Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

### Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## V. NOTES EXPLICATIVES

*Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)*

### 1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

#### Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 314.469 KDT au 31 décembre 2020 contre 269.743 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 44.726 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	30 158	38 907
Compte courant BCT	284 284	230 808
Compte courant postal	21	22
Traveller's Chèques	6	6
<b>Total</b>	<b>314 469</b>	<b>269 743</b>

#### Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 444.614 KDT au 31 décembre 2020 contre 520.576 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 75.962 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	273 103	219 495
Prêts aux établissements bancaires	126 115	263 380
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	760	2 203
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>399 978</b>	<b>485 078</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	7 057
Prêts aux établissements financiers	37 347	28 441

Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-
Autres créances	-	-
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>44 636</b>	<b>35 498</b>
<b>Total</b>	<b>444 614</b>	<b>520 576</b>

### Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2020 un solde net de 5.650.557 KDT contre 5.377.606 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 272.951 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	1 117 106	569 586
Avances sur placements à terme	29 737	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 649	2 259
Autres créances	0	0
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>1 149 492</b>	<b>602 606</b>
Portefeuille Escompte	609 748	697 635
Crédits à la clientèle non échus	3 629 966	3 833 532
Créances douteuses et litigieuses	361 456	302 913
Produits à recevoir	56 870	33 212
Produits perçus d'avance	(19 544)	(23 848)
Créances impayées	403 919	394 921
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>5 042 415</b>	<b>5 238 364</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	96 479	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 427	984
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>97 906</b>	<b>90 033</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>6 289 813</b>	<b>5 931 003</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(185 138)	(151 205)
Provisions individuelles	(323 787)	(317 254)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(68 650)	(52 954)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(61 681)	(31 985)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(639 256)</b>	<b>(553 398)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>5 650 557</b>	<b>5 377 606</b>

### Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 93.046 à fin 2020, contre 21.704 KDT à fin 2019, soit une augmentation de 71.342 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres de placement	93 046	21 704
<b>Total</b>	<b>93 046</b>	<b>21 704</b>

### Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.239.526 KDT au 31 décembre 2020, contre 1.344.112 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 104.586 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres d'investissement	879 013	944 561
Titres de participations	393 787	421 611
Créances rattachées	44 042	48 047
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>1 316 842</b>	<b>1 414 219</b>

Provisions	(77 316)	(70 107)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(77 316)</b>	<b>(70 107)</b>

<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>1 239 526</b>	<b>1 344 112</b>
--	------------------	------------------

#### Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 14.489 KDT à la date du 31 Décembre 2020, contre 26.335 KDT au 31 Décembre 2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres A T I	1 561	2 856
Titres A F C	1 424	1 462
Titres UNIFACTOR	5 214	4 640
Titres Arabia Sicav	5 002	5 174
Titres Sanadett Sicav	169	10 305
Titres Axis Trésorerie	220	218
Titres Axis Prudent	64	63
Titres CODIS	1 411	1 184
FCP IRADETT 50	82	124
FCP IRADETT CEA	93	96
FCP SALAMETT PLUS	81	78
FCP SALAMETT CAP	117	118
SARI	(949)	18
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>14 489</b>	<b>26 335</b>

#### Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2020 à 104.091 KDT contre 90.766 KDT au 31 décembre 2019.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisition/ Cession 2020	Valeur Brute 2020	Amort 2019	Dotatio n / Prov. 2020	Transf . Prov.	Amort 2020	Valeur Nette 2020
1- Immob. Incorporelles	48 548	2 325	50 873	(31 667)	(5 789)	-	(37 456)	13 417
Logiciel informatique	47 998	2 325	50 323	(31 505)	(5 778)	-	(37 283)	13 040
Droit au bail	429	-	429	(162)	(11)	-	(173)	256
Autres immob. Incorporelles	121	-	121	-	-	-	-	121
2- Immob. Corporelles	168 530	12 719	181 249	(115 260)	(9 565)	2 632	(122 193)	59 056
<b>Immob. d'exploitation</b>	<b>87 625</b>	<b>2 551</b>	<b>90 176</b>	<b>(53 852)</b>	<b>(3 514)</b>	-	<b>(57 366)</b>	<b>32 810</b>
Terrains d'exploitation	5 167	-	5 167	-	-	-	-	5 167
Bâtiments d'exploitation	23 893	-	23 893	(10 010)	(436)	-	(10 446)	13 447
Aménagements de bâtiments d'exploitation	58 565	2 551	61 116	(43 842)	(3 078)	-	(46 920)	14 196
<b>Immob. Hors exploitation</b>	<b>8 908</b>	<b>5 442</b>	<b>14 350</b>	<b>(7 465)</b>	<b>(178)</b>	-	<b>(7 643)</b>	<b>6 707</b>
Terrains hors exploitation	36	1 462	1 498	-	-	-	-	1 498
Bâtiments hors exploitation	8 872	3 980	12 852	(7 465)	(178)	-	(7 643)	5 209
<b>Matériel et mobilier de bureaux</b>	<b>10 731</b>	<b>452</b>	<b>11 183</b>	<b>(7 006)</b>	<b>(626)</b>	<b>340</b>	<b>(7 292)</b>	<b>3 891</b>
<b>Matériel de transport</b>	<b>13 313</b>	<b>1 814</b>	<b>15 127</b>	<b>(9 091)</b>	<b>(1 628)</b>	<b>1 695</b>	<b>(9 024)</b>	<b>6 103</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>42 613</b>	<b>2 342</b>	<b>44 955</b>	<b>(35 037)</b>	<b>(3 378)</b>	<b>524</b>	<b>(37 891)</b>	<b>7 064</b>
<b>Matériel de sécurité</b>	<b>5 286</b>	<b>118</b>	<b>5 404</b>	<b>(2 774)</b>	<b>(239)</b>	-	<b>(3 013)</b>	<b>2 391</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>54</b>	<b>(35)</b>	<b>(2)</b>	<b>73</b>	<b>(36)</b>	<b>90</b>

3) Immob. encours	18 517	11 680	30 197	-	-	-	-	30 197
Immob. Corp. en cours	5 303	(293)	5 010	-	-	-	-	5 010
Immob. Incorp. en cours	13 214	11 973	25 187	-	-	-	-	25 187
<b>Ecart Acquisition</b>	<b>4 116</b>	<b>(381)</b>	<b>3 735</b>	<b>(2 091)</b>	<b>(275)</b>	<b>52</b>	<b>(2 314)</b>	<b>1 421</b>
<b>TOTAL</b>	<b>239 711</b>	<b>26 343</b>	<b>266 054</b>	<b>(149 018)</b>	<b>(15 629)</b>	<b>2 684</b>	<b>(161 963)</b>	<b>104 091</b>

## Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 170.058 KDT contre 128.253 KDT au 31 décembre 2019, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits & Avances aux Personnels	37 088	29 709
Impôts Actif	7 948	6 864
Impôts différer Actif	5 479	4 040
Stocks Imprimés & Fournitures	1 094	1 655
Charges à répartir	2 876	2 774
Comptes d'attente	129 502	90 444
Crédits pris en charge par l'Etat	255	271
Provisions pour risques et charges	(14 184)	(7 505)
<b>Total</b>	<b>170 058</b>	<b>128 253</b>

### 1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 2.876 KDT au 31 décembre 2020 contre un montant de 2.774 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 102 KDT .

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs» en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.20	Résorptions cumulées 2019	Résorption Exercice 2020	Résorptions cumulées 2020	V.Netto 31.12.20
Autres charges à répartir	8 960	(5 589)	(495)	(6 084)	2 876
<b>Total</b>	<b>8 960</b>	<b>(5 589)</b>	<b>(495)</b>	<b>(6 084)</b>	<b>2 876</b>

## 2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

### Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2020, cette rubrique accuse un solde de 58.000 KDT enregistrant ainsi une baisse de -616.000 KDT par rapport au 31.12.2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès de la BCT Dinars	58 000	674 000
<b>Total</b>	<b>58 000</b>	<b>674 000</b>

**Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2020 un solde de 219.926 KDT contre un solde de 293.526 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<b><u>Etablissements bancaires</u></b>	<b>162 189</b>	<b>276 677</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 343	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	157 019	271 085
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	827	3 763
<b><u>Etablissements financiers</u></b>	<b>57 737</b>	<b>16 858</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	57 737	16 859
<b>Total</b>	<b>219 926</b>	<b>293 526</b>

**Note 11. Dépôts de la clientèle.**

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5.970.765 KDT au 31 décembre 2020 KDT contre 5.233.804 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	2 053 937	1 650 036
Dépôts à Terme	2 383 631	2 187 226
Comptes d'épargne	1 314 818	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	209 069	227 932
Dettes rattachées	9 310	10 621
<b>Total</b>	<b>5 970 765</b>	<b>5 233 804</b>

**Note 12. Emprunts et ressources spéciales.**

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 828.557 KDT au 31 décembre 2020 contre 693.439 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 135.118 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<b><u>Emprunts matérialisés</u></b>	<b>556 891</b>	<b>383 639</b>
Emprunts Obligataires	207 257	234 066
Emprunts subordonnés	229 831	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	119 803	18 824
<b><u>Ressources spéciales</u></b>	<b>271 666</b>	<b>309 802</b>
<b><u>Ressources extérieures</u></b>	<b>260 212</b>	<b>305 415</b>
Ressources extérieures en dinars	206 756	70 305
Ressources extérieures en devises	53 456	235 110
<b><u>Ressources budgétaires</u></b>	<b>10 563</b>	<b>1 914</b>
<b><u>Autres ressources</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u></b>	<b>889</b>	<b>2 473</b>
<b>Total</b>	<b>828 557</b>	<b>693 439</b>

**Note 13. Autres passifs.**

Le solde net de cette rubrique a atteint 294.211 KDT au 31 décembre 2020 contre 238.666 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 55.545 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Frais liés au Personnel	34 275	32 877
Divers frais à payer	23 381	74 785
Impôts Passifs	26 959	18 084
Provisions pour risques et charges	12 586	7 645
Comptes D'attente	197 010	105 275
<b>Total</b>	<b>294 211</b>	<b>238 666</b>

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 notifiée le 08 Juillet 2019

Cette vérification a été clôturée le 28 Janvier 2021 par le paiement de la somme finale de 2,670 KDT se détaillant ainsi :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et indirects ainsi que les pénalités s'y rattachant de 582 KDT pour 2015 et de 2 088 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,910 MDT fin 2018.

Par ailleurs, la banque fait l'objet actuellement d'un contrôle social notifié le 29/12/2020 et qui porte sur les exercices 2017 2018 et 2019 l'impact est estimé à 1 984 KDT (y compris les pénalités de retard) : Cette opération est régularisée suite à un paiement le 11 Mars 2021 pour un montant de 1 398 KDT.

### 3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

#### Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2020, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2020 ont atteint 659.391 KDT fin 2020 contre 645.661 KDT fin 2019 soit une augmentation de 13.730 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2020 avant affectation	Solde au 31.12.2019 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	473 197	468 519
Résultat consolidé	12 458	8 817
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>585 655</b>	<b>577 336</b>
Part des minoritaires dans les réserves	68 635	67 993
Part des minoritaires dans le résultat	5 101	332
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>659 391</b>	<b>645 661</b>

#### Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	8 598	449 353
Arab Tunisian Lease	2 578	14 578
A F C	(30)	1 131
Arab Tunisian Invest	2	(286)
Arab Tunisian Develop	912	8 562
Arab Tunisian Lease LLD	(77)	-
UNIFACTOR	550	2 662
Arabia Sicav	16	(1 522)
Sanadett Sicav	7	2
Axis Trésorerie	11	9
Axis Prudent	2	33
FCP IRADETT 50	2	10
FCP IRADETT CEA	7	19
FCP SALAMETT CAP	6	46
FCP SALAMETT PLUS	3	8
CODIS	365	436
SARI	(494)	(1 844)
<b>Total</b>	<b>12 458</b>	<b>473 197</b>

#### 4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 676.957 KDT au 31 décembre 2020 contre 756.044 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
en faveur des banques	341 914	362 129
en faveur de la clientèle	335 043	393 915
<b>Total</b>	<b>676 957</b>	<b>756 044</b>

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	3 271	-	338 643	341 914
en faveur de la clientèle	-	-	335 043	335 043
<b>Total</b>	<b>3 271</b>	<b>-</b>	<b>673 686</b>	<b>676 957</b>

##### Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 304.144 KDT, au 31 décembre 2020, à 396.048 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits documentaires Import	207 145	248 820
Crédits documentaires Export	96 999	147 228
<b>Total</b>	<b>304 144</b>	<b>396 048</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	17	-	207 128	207 145
Crédits documentaires Export	-	-	96 999	96 999
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>304 127</b>	<b>304 144</b>

##### Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Effets refinançables données en garantie	29 000	428 000
BTA données en garantie	27 000	282 000
Emprunt national donné en garantie	6 000	12 000
<b>Total</b>	<b>62 000</b>	<b>722 000</b>

## Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 349 178 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>348 178</b>	<b>180 416</b>
En faveur de la clientèle	348 178	180 416
<b>Engagements sur Titres</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Participations non libérées	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>349 178</b>	<b>181 416</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Engagements de financement donnés</b>	=	=	<b>348 178</b>	<b>348 178</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	348 178	348 178
<b>Engagements sur Titres</b>	=	=	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
<b>Total</b>	-	-	<b>349 178</b>	<b>349 178</b>

## Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2020 à 1.310.309 KDT contre 1.123.043 KDT au 31 décembre 2019. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Garanties reçues de l'Etat	97 264	1 129
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	352 902	344 415
Garanties reçues de la clientèle	860 143	777 499
<b>Total</b>	<b>1 310 309</b>	<b>1 123 043</b>

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2020 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	96 752	83 745	168 114	352 295
1	258	59 792	28 999	232 164
2	146	1 111	295	63 822
3	26	79	2	14 246
4	82	3 241	1 313	90 179
5	-	3 722	2 489	107 437
<b>Total général</b>	<b>97 264</b>	<b>151 690</b>	<b>201 212</b>	<b>860 143</b>

## Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à 20.516 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues au comptant à livrer	(12 968)	(6 651)
Devises achetées au comptant à recevoir	33 484	10 619
<b>Total</b>	<b>20 516</b>	<b>3 968</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à (180.084) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues à terme à livrer	(180 084)	(345 666)
Devises achetées à terme à recevoir	-	5 596
<b>Total</b>	<b>(180 084)</b>	<b>(340 070)</b>

## 5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 524.868 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 473.327 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</b>	<b>13 042</b>	<b>12 848</b>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 697	9 008
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	4 345	3 840
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>511 826</b>	<b>460 479</b>
Intérêts sur crédit CT & MLT	446 775	397 191
Intérêts sur comptes courants débiteurs	65 051	63 288
<b>Total</b>	<b>524 868</b>	<b>473 327</b>

### Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 72.815 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 68.466 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Commissions sur comptes et moyens de paiement	41 534	40 563
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 105	9 057
Récupérations et autres commissions	17 286	14 693
Commissions sur opérations internationales	3 890	4 153
<b>Total</b>	<b>72 815</b>	<b>68 466</b>

### Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 18.824 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 22.171 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Gain net sur titres de placement	603	(24)
Gain net sur opérations de change	18 221	22 195
<b>Total</b>	<b>18 824</b>	<b>22 171</b>

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2020	2019
<b>Titres de placement à revenu fixe</b>		
Produits sur Bons de Trésor	94	(24)
Plus-values sur cession de titres de placement	220	-
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	290	-
Autres pertes sur titres de placement	(1)	-
<b>Total Gain net sur titres de placement</b>	<b>603</b>	<b>(24)</b>

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Profit/ Perte sur opérations de change	1 675	2 149
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	36	(3 512)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	16 510	23 558
<b>Total Gain net sur opérations de change</b>	<b>18 221</b>	<b>22 195</b>

**Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.**

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 70.135 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 73.651 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	69 511	73 019
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	365	619
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	259	14
<b>Total</b>	<b>70 135</b>	<b>73 651</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	61 404	56 283
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 652	10 949
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	24
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	141	5 620
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	3 314	141
<b>Total</b>	<b>69 511</b>	<b>73 019</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Produits sur bons de trésor	53 079	54 439
Décote sur bons de trésor	(378)	(511)
Prime sur bons de trésor	8 703	2 355
<b>Total</b>	<b>61 404</b>	<b>56 283</b>

**Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 382.039 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 358.977 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>381 510</b>	<b>358 904</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 273	72 380
Opérations avec la clientèle	266 413	232 834
Emprunts et ressources spéciales	53 824	53 689
<b>Autres intérêts et charges</b>	<b>529</b>	<b>73</b>
<b>Total</b>	<b>382 039</b>	<b>358 977</b>

**Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 68.668 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 54.786 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances douteuses	38 647	46 951
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	24 190	3 295
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	16 503	13 074
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	11 564	6 464
Frais de recouvrement	1 191	969
<b>Total dotations</b>	<b>92 095</b>	<b>70 753</b>
Pertes sur créances	2 212	3 001
<b>Total dotations &amp; pertes et radiations sur créances</b>	<b>94 307</b>	<b>73 754</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	(24 832)	(11 384)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(807)	(1 067)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-	(6 516)
<b>Total Reprises</b>	<b>(25 639)</b>	<b>(18 967)</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>(25 639)</b>	<b>(18 967)</b>
<b>Total</b>	<b>68 668</b>	<b>54 787</b>

#### Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7.323 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 12.367 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	8 469	22 604
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 146)	(10 237)
<b>Total</b>	<b>7 323</b>	<b>12 367</b>

#### Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 115.298 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 110.311 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 4.987 KDT.

Désignation	2020	2019
Rémunération du personnel	92 620	88 193
Charges sociales	19 537	18 705
Autres charges liées au personnel	3 141	3 413
<b>Total</b>	<b>115 298</b>	<b>110 311</b>

#### Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 66.422 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 64.282 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 2.140 KDT.

Désignation	2020	2019
Frais d'exploitation non bancaires	19 172	18 184
Autres charges d'exploitation	47 250	46 098
<b>Total</b>	<b>66 422</b>	<b>64 282</b>

## Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019:

Désignation	2020	2019
Plus-values sur cession des immobilisations	868	(626)
Autres résultats exceptionnels	669	998
<b>Total</b>	<b>1 537</b>	<b>372</b>

## Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019 :

Désignation	2020	2019
Contribution conjoncturelle	3 947	260
<b>Total</b>	<b>3 947</b>	<b>260</b>

## 6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

### Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 590.919 KDT contre un solde de 5.534 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	314 469	269 742
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	369 740	259 032
Titres des sociétés cotées et des sicav	26 967	21 704
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(120 257)	(544 944)
<b>Total</b>	<b>590 919</b>	<b>5 534</b>

### Note 32. Informations financières relatives au COVID-19

#### Arab Tunisian Bank

#### 1- Hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers :

Les hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2020 n'ont pas connus de changements par rapport à ceux retenus lors de l'établissement des états financiers annuels du 31 décembre 2019.

Il est à noter que les états financiers annuels de la banque du 31 décembre 2020 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. En effet, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) depuis le mois de mars 2020 pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

Par ailleurs, la banque a réalisé un résultat annuel au 31 décembre 2020 de 8.2 MDT contre 6.3 MDT au 31 décembre 2019, soit une évolution de 30.13 %. En plus de la croissance des crédits nets et des dépôts de la clientèle qui ont enregistré une hausse respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019.

#### 2- Nature et montant des changements d'estimations :

Aucun changement d'estimation n'a marqué la préparation des états financiers annuels du 31 décembre 2020.

#### 3- Impact de la pandémie COVID-19 :

Malgré le ralentissement de la croissance économique durant l'exercice 2020, les indicateurs de la banque n'ont pas été impactés notamment, la croissance des créances nettes et des dépôts de la clientèle et le produit net bancaire.

Les créances nettes et les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse au 31 décembre 2020 respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019. Quant à l'évolution du produit net bancaire, elle est de 9.44 % par rapport à l'exercice 2019.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

#### 4- Impact des mesures gouvernementales et des mesures de la Banque Centrale de Tunisie :

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la croissance et la viabilité des acteurs économiques du pays, des mesures d'ordre social, fiscal et financier ont été instaurées par le Gouvernement Tunisien et la Banque Centrale de Tunisie.

La Banque Centrale de Tunisie a baissé, au mois de Mars 2020, son taux directeur de 100 points de base pour le stabiliser à 6.75%.

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie a demandé aux banques d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) selon la circulaire 2020-05 du 19 Mars 2020. L'impact de cette mesure est comme le suivant :

Impact des mesures prises par le Gouvernement sur les bénéficiaires	Montants En KDT
<u>Annulation des commissions de retrait par cartes autres banques</u>	<u>640</u>
<u>Annulation des commissions pour tout paiement par cartes ne dépassant pas 100 dinars</u>	<u>54</u>
<u>Délivrance gratuite des cartes bancaires</u>	<u>264</u>
<u>Commissions sur rejet chèques non prélevées</u>	<u>950</u>
Total	1 908

La Banque Centrale de Tunisie a prévu dans la note aux banques n°2020-17 du 1<sup>er</sup> Avril 2020, des mesures exceptionnelles liées à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 : les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

A cet effet, la banque n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2019 contre une distribution de 7 MDT, au titre de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions des circulaires de La Banque Centrale de Tunisie 2020-05, 2020-06 et 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé au report des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises.

Au 30/12/2020, une nouvelle circulaire 2020-21 a été publiée concernant L'extension des mesures exceptionnelles liées au soutien aux entreprises et aux professionnels par la prorogation des reports d'échéance jusqu'à 30 septembre 2021 pour les reports accordés dans le cadre de la circulaire du 2020/06 et à 31 décembre 2021 pour les financements exceptionnels de soutien des entreprises et des professionnels pour faire face aux retombées de la pandémie Coronavirus COVID-19 édictés par la circulaire du 2020-12 de la BCT.

Les banques sont autorisées à dépasser le ratio crédits sur dépôts qui été plafonné à 120% selon la circulaire n° 2020-12, et ce jusqu'à fin septembre 2020. Le ratio de la banque au 31 décembre 2020 est de 108,9% contre un ratio de 124,4% au 31 décembre 2019.

Le Gouvernement Tunisien, a institué, à travers le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020, une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021, à la charge des banques et des institutions financières à l'exception des établissements de paiement ainsi que les compagnies d'assurance et de réassurance, compris les entreprises d'assurance Takaful et Retakaful et les fonds des adhérents. Le montant de cette contribution au titre de l'année 2020 est de 48 mdt.

#### 5- Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

6- Nature et montant des éléments inhabituels affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie durant 2020 :

Il n'existe pas d'éléments inhabituels qui affectent les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

**Arab Tunisian Lease**

Suite à la pandémie COVID-19, les mesures gouvernementales et réglementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour l'établissement de la situation financière au 31 Décembre 2020 :

- En application des dispositions de l'avis du conseil national de la comptabilité publié le 30/12/2020, l'ATL a procédé à la réservation d'un montant de 1 922 KDT au titre des agios réservés sur les créances courantes ayant bénéficié d'un report et qui présentent un retard de paiement de plus de 30 jours.
- En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2021.01 ayant adopté une nouvelle méthode de calcul de la provision collective, le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT

**Note 33. Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2020.

**GRUPE ARAB TUNISIAN BANK  
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2020**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**

**2. Opinion sur les états financiers consolidés**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 19 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 585 655 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 12 458 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **4. Question clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

##### **3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits**

###### **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 597 683 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

###### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue de la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 6-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020 y afférentes.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

##### **3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

###### **Risque identifié**

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation bancaire en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
  - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
  - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2020, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 6 289 813 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 639 256 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

### **3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2020, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 61.859 KDT, soit un montant net de 290.443 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 25% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés mis en place par la banque
- Nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie retenue par la banque en matière d'évaluation des titres d'investissement et nous avons rapproché nos conclusions sur l'évaluation des titres avec le rapport établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR ayant trait aux procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2020.

### **5. Observations**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note aux états financiers 32 « Informations financières relatives au COVID-19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité du groupe ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.
- Le paragraphe « 32.5 sur les Provisions collectives » relatif à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. La méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **6. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la

conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

**Tunis, le 15 avril 2021**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**Sonia KETARI LOUZIR**

**La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de CPA Associates  
International**

**Chiheb GHANMI**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord  
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

### BILAN CONSOLIDE Arrêté au 31 décembre 2020

		(Montants exprimés en dinars tunisiens)	
		31-déc.	31-déc.
ACTIFS	NOTES	2020	2019
Liquidités et équivalent de liquidités	5	126 172 914	113 884 463
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 638 421 043	1 854 936 693
Acheteurs Factorés	7	121 516 995	145 419 823
Portefeuille titre commercial		43 903 186	7 596 003
Portefeuille d'investissements	8	15 403 919	22 785 271
Titres mis en équivalence	8	3 081 810	6 259 743
Valeurs Immobilisés	9	165 080 872	157 241 554
Actifs d'impôts différés	10	11 792 884	6 196 227
Autres actifs	11	74 771 197	79 352 062
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 200 144 821</b>	<b>2 393 671 839</b>
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Concours bancaires	12	84 266 623	71 810 007
Emprunts et dettes rattachées	13	1 333 420 078	1 537 046 795
Dettes envers la clientèle	14	86 592 277	89 024 921
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	37 773 481	42 849 266
Fournisseurs et comptes rattachés		136 383 132	167 546 084
Passifs d'impôts différés	10	6 022 707	3 520 647
Autres passifs	15	112 033 055	94 912 975
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1 796 491 353</b>	<b>2 006 710 695</b>
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		160 443 826	150 422 518
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>214 443 826</b>	<b>204 422 518</b>
Résultat Consolidé		8 979 580	11 127 817
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	16	<b>223 423 406</b>	<b>215 550 335</b>
INTERETS MINORITAIRES	17	180 230 062	171 410 809
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>403 653 468</b>	<b>386 961 144</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>2 200 144 821</b>	<b>2 393 671 839</b>

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2020**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>	<b>114 923 845</b>	<b>104 479 590</b>
Engagements de financements en faveur de la clientèle	63 504 356	65 029 590
Engagements donnés en faveur des banques(*)	51 419 489	39 450 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>232 246 162</b>	<b>338 674 937</b>
Garanties reçues	14 479 112	16 893 166
Intérêts à échoir sur contrats actifs	217 767 050	216 252 823
Garanties reçues des adhérents	-	105 528 948
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>161 278 000</b>	<b>193 760 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	161 278 000	193 760 000

(\*) correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

### Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31-déc.	31-déc.
	NOTES	2020	2019
<b>Produits d'exploitations</b>			
Revenu de crédit bail	18	217 407 985	234 372 055
Revenu du factoring	19	16 514 872	19 367 873
Revenu des opérations de location longue durée		35 690 078	34 186 868
Autres produits d'exploitation		2 421 556	2 323 259
Produits des placements		11 356 758	1 521 121
<b>Total des Produits d'exploitations</b>		<b>283 391 249</b>	<b>291 771 176</b>
Coût des opérations de location longue durée		(21 617 537)	(19 397 401)
Intérêts et charges assimilés	20	(117 499 417)	(132 686 948)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>144 274 295</b>	<b>139 686 827</b>
<b>Charges d'exploitations</b>			
Charges de personnel		(47 907 972)	(44 824 064)
Autres charges d'exploitation		(29 659 500)	(35 472 232)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(7 966 483)	(5 351 460)
<b>Total des Charges d'exploitations</b>		<b>(85 533 955)</b>	<b>(85 647 756)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>58 740 340</b>	<b>54 039 071</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(36 369 151)	(24 778 449)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(9 668 768)	(1 013 449)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 702 421</b>	<b>28 247 173</b>
Autres gains ordinaires		10 562 805	2 596 524
Autres pertes ordinaires		(30 248)	(14 215)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>23 234 978</b>	<b>30 829 482</b>
Impôts différés		4 495 796	1 050 618
Impôts exigibles		(15 334 340)	(16 253 229)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>12 396 434</b>	<b>15 626 871</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	1 030 013	777 382
<b>RESULTAT NET DEL'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>13 426 447</b>	<b>16 404 253</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(4 446 867)	(5 276 436)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>8 979 580</b>	<b>11 127 817</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,831</b>	<b>1,030</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2020	31-dec 2019
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	822 576 875	1 077 854 766
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	316 838 032	383 241 820
Financements des adhérents		(280 307 724)	(366 402 290)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(25 170 642)	(23 221 622)
Intérêts payés		(80 558 556)	(136 088 195)
Impôts et taxes payés		(62 158 711)	(92 761 332)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(481 745 511)	(758 229 694)
Autres flux de trésorerie		(54 796 385)	12 404 103
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>154 677 378</b>	<b>96 797 556</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(12 573 730)	(29 431 797)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	14 703 645	9 710 479
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(16 299 773)	(803 123)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	9 561 859	1 590 459
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(4 607 999)</b>	<b>(18 933 982)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'action		16 208 000	20 250 000
Dividendes et autres distributions	30	(7 280)	(6 293 301)
Encaissements provenant des emprunts		333 818 430	841 920 400
Remboursement d'emprunts		(429 238 495)	(806 632 282)
Flux liés au financement à court terme		(69 129 107)	(41 528 356)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(148 348 452)</b>	<b>7 716 461</b>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(1 889 092)	1 580 862
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(168 165)</b>	<b>87 160 897</b>
Trésorerie au début de l'exercice		42 074 456	(45 086 441)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>41 906 291</b>	<b>42 074 456</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2020

### 1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing&Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2020 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2020, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Et son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 2 187 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2018 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

- Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

▪ ***Sociétés d'investissement***

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.
- ❖ Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.
- ❖ Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest International-SA** constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ ***Les autres sociétés du Groupe***

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingenierie financiere (STIF)**: est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001.

Le capital social s'élève à D: 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité.

La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

**1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe**

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

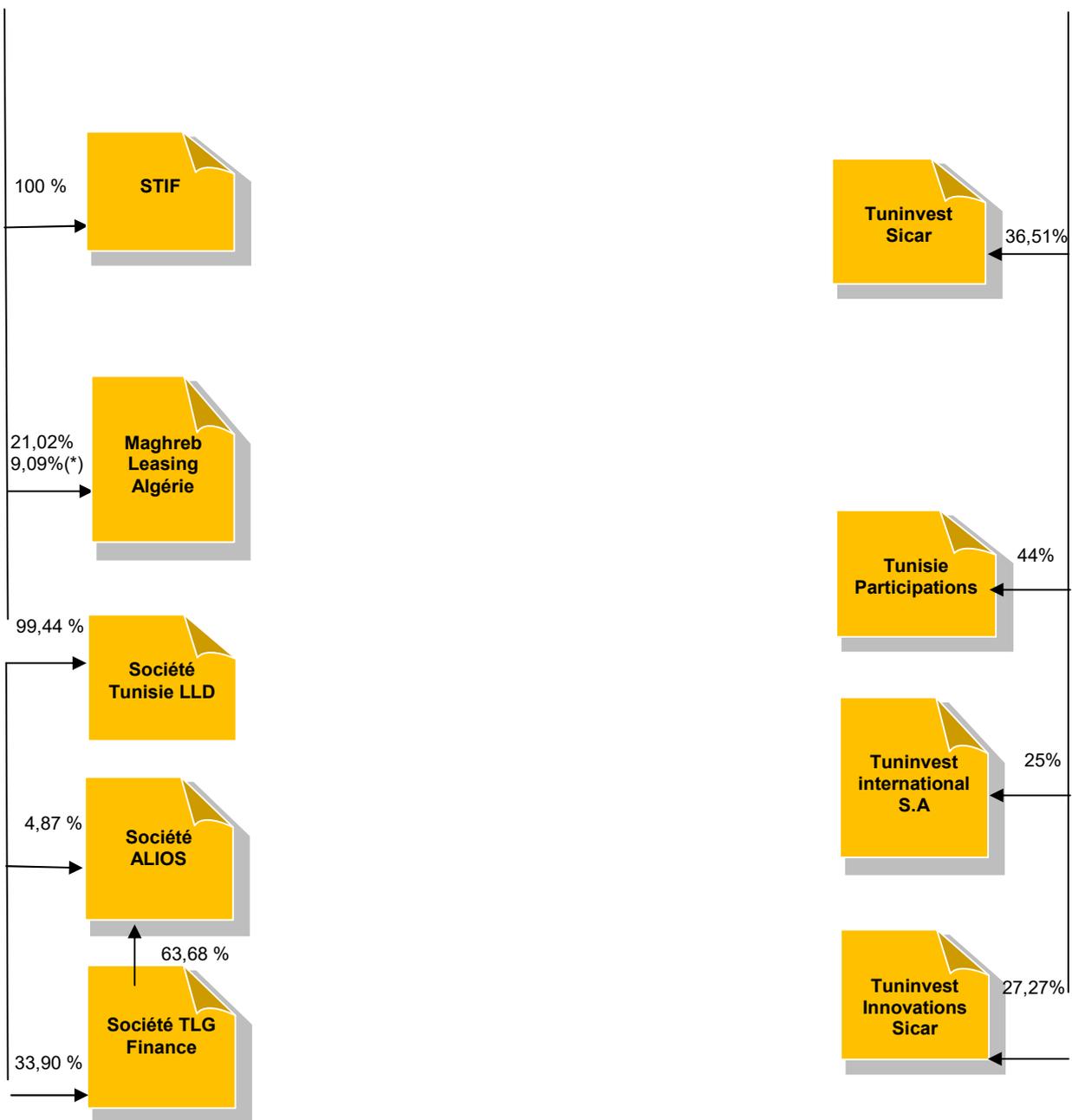
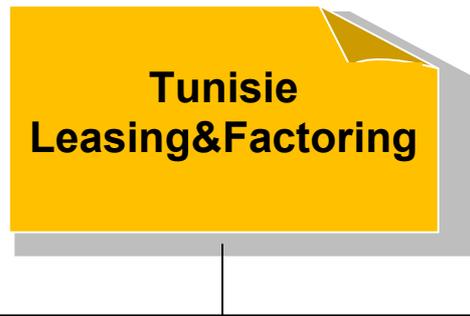
**Tableau des Participations au 31 Décembre 2020**

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
<b>Total</b>	<b>966 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>500</b>	<b>100,00%</b>	<b>500</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>30 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 114 924</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 187 700</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2020

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
TLG FINANCE														21,59%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
<b>Total</b>	<b>36,51%</b>		<b>44,00%</b>		<b>25,00%</b>		<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,44%</b>		<b>4,87%</b>	<b>21,59%</b>	<b>33,90%</b>	<b>0,00%</b>	<b>21,02%</b>	<b>9,09%</b>
<b>Total participation</b>	<b>36,51%</b>		<b>44,00%</b>		<b>25,00%</b>		<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,44%</b>		<b>26,45%</b>		<b>33,90%</b>		<b>30,11%</b>	

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
AU 31 Décembre 2020**



(\*) A Travers des contrats de portage

**NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

**2.1 : Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing&Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing&Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing&Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

## **2.2 : Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

## **2.3 : Modalités de consolidation**

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

### **▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

#### ▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### **2.4 : Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

### **2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

#### ▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

#### ▪ ***Elimination des soldes et transactions intra-groupe***

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

#### ▪ ***Conversion des états financiers des entités étrangères***

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

### **NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

### **NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

#### **4.1 : Base de préparation des états financiers**

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

#### 4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Les principales modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des goodwill sont prévues par la norme NCT 38. »

#### 4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides *et les autres* placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

## **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

## **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **4.4 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### **4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)**

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

#### **4.6 : Politique de provisions**

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

##### **4.6.1 : Provision à caractère individuel**

###### ***Société mère (Activité Leasing)***

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%

. B4 : Actifs compromis

100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

### ***Filiale (Maghreb Leasing Algérie)***

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

#### Taux de provision

Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

### ***Filiale (Alios)***

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.

Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.

Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

### **Activité Factoring**

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### **4.6.2 : Provision à caractère général**

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### **4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing**

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

- Revenus sur les créances issues d'opérations de leasing : Traitement comptable des dossiers de rééchelonnement COVID-19 :

En application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24, l'encaissement effectif des revenus d'intérêts n'est pas raisonnablement assuré lorsque les crédits renégociés auxquels ils se rapportent sont qualifiés comme douteux. Les revenus de ces clients douteux pris en compte antérieurement en résultat et qui demeurent en impayés continuent à faire l'objet d'une réservation.

#### **4.8 : Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### **4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée**

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### **4.10 : Effets de la Pandémie COVID-19**

Outre ses répercussions sanitaires, la crise du COVID 19 a eu des retombées lourdes sur l'économie nationale. L'impact ne peut être évalué avec certitude d'autant que la pandémie continuera sa propagation.

Dans ce contexte, une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés ; Ainsi la banque centrale de Tunisie a publié la circulaire 2020-06 imposant au secteur le report des échéances de crédits accordées aux entreprises et aux professionnels, relative à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, ce qui a impacté négativement les performances du secteur.

Au niveau de Tunisie Leasing et Factoring, cette régression des principaux indicateurs ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'exploitation. Dès la décision du confinement, le Plan de Continuité de l'Activité a été mis en place assurant le télétravail pour la quasi-majorité de l'effectif et le maintien de nos services vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Au 31 décembre 2020, environ 4500 contrats représentant un encours de 219 MDT soit 27% du total du portefeuille ont bénéficié de reports de leurs échéances sur une durée moyenne de 4 mois.

L'évaluation des créances objet du report a été effectué en conformité aux règles édictées par la circulaire ci avant citée. En effet, le report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients individuellement.

Les intérêts de reports relatifs aux clients douteux ou l'encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré, on fait l'objet de réservation en application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24.

La diversification des produits de TLF a préservé sa résilience et sa rentabilité observée à la fin de l'exercice.

## NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2020	31-déc 2019
-Banques	125 690 772	113 558 473
-Caisses	482 142	325 989
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>126 172 914</u></b>	<b><u>113 884 463</u></b>

## NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

### 6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Encours financiers	1 603 422 914	1 807 244 964
- Impayés	263 911 410	244 558 226
- Interets echus différés	(6 411 476)	(12 431 292)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	9 880 914	10 674 181
<b><u>Total brut des creances de leasing</u></b>	<b><u>1 870 803 762</u></b>	<b><u>2 050 046 079</u></b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(87 866 655)	(75 343 150)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(116 142 808)	(101 411 590)
- Provisions collectives	(15 098 321)	(10 005 744)
- Produits réservés	(13 274 935)	(8 348 902)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b><u>(232 382 719)</u></b>	<b><u>(195 109 386)</u></b>
<b><u>Soldes nets</u></b>	<b><u>1 638 421 043</u></b>	<b><u>1 854 936 693</u></b>

## 6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	216 072 790	206 633 386
<u>Montant brut</u>	216 072 790	206 633 386
A déduire :		
- Provisions	(78 258 530)	(72 386 850)
- Produits réservés	(7 194 430)	(3 831 511)
<u>Montant net</u>	130 619 830	130 415 025
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	47 838 620	37 924 840
<u>Montant brut</u>	47 838 620	37 924 840
A déduire :		
- Provisions	(37 884 278)	(29 024 740)
- Produits réservés	(6 080 505)	(4 517 391)
<u>Montant net</u>	3 873 836	4 382 709
<b><u>Solde des clients et comptes rattachés</u></b>	<b>134 493 667</b>	<b>134 797 734</b>

## NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2020, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	121 496 176	142 723 421
Comptes des acheteurs export	1 666 453	913 271
Comptes des acheteurs import	4 491 447	7 335 133
<u>Sous total</u>	127 654 076	150 971 825
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(5 109 581)	(4 522 804)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(2 392)	(4 090)
<u>Montant net</u>	121 516 995	145 419 823
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	240 112	179 362
Fonds de garantie	12 199 474	14 455 940
Compte import/Export	4 491 447	7 335 133
Disponible	20 842 448	20 878 831
<u>Sous total</u>	37 773 481	42 849 266
<b><u>Encours de Financement des adhérents</u></b>	<b>(A) - (B) 89 880 595</b>	<b>108 122 559</b>

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Titres immobilisés	15 804 108	23 458 925
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>15 804 108</u></b>	<b><u>23 458 925</u></b>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(400 187)	(673 654)
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>15 403 921</u></b>	<b><u>22 785 271</u></b>

## NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	(*)	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016		4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910		42 910	2000	(*)	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010		-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020		1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650		224 453	2012		1,30%
- Tayssir	6 609	660 938			2013/2014		5,51%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	3 000 000	-		2013/2014/2016		11,63%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	46 666	1 850 495			2016		7,00%
- Société STEP	100 000	1 000 000			2018	(*)	10,10%
- Société SGTM	10 000	1 000 000			2018	(*)	8,06%
- Société STLV	1	100			2019		
		<u>15 804 108</u>	<u>-</u>	<u>400 187</u>			

(\*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

## NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	1 126 776	1 015 427	2 663 287	36,51%
* Tunisie participations	2 200	225 984	565	228 749	44,00%
* Tuninvest International SA	1 250	7 762	502	9 514	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	30 381	13 519	180 260	27,27%
	<u>660 894</u>	<u>1 390 903</u>	<u>1 030 013</u>	<u>3 081 810</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISES  
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2020  
(exprimé en dinars)

### NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	26 785 965	(872 834)	3 736 312	-		29 649 443	26 692 656	(326 244)	1 823 600	-	28 190 011	1 459 431
Logiciels (en cours)		1 721 510	-	539 825	(1 347 868)	-	913 467	-	-	-	-	-	913 467
Ecart d'acquisition		2 899 832		-	(2 273 317)	-	626 515	623 264	-	3 251	-	626 515	--
<b>TOTAUX</b>		<b>31 407 307</b>	<b>-872 834</b>	<b>4 276 137</b>	<b>(3 621 185)</b>	<b>-</b>	<b>31 189 424</b>	<b>27 315 920</b>	<b>(326 244)</b>	<b>1 826 851</b>	<b>-</b>	<b>28 816 526</b>	<b>2 372 898</b>

### NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 238 699	384 250	-	-	-	8 622 949	-		-	-	-	8 622 949
Constructions	5%	36 707 987	1 159 753	-	-	-	37 867 740	14 464 361	278 222	790 862	-	15 533 444	22 334 296
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	30 670	30 670		-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	117 178 442	324 076	10 751 707	-	43 101	128 211 123	33 176 465	365 754	6 934 162	79 733	40 396 649	87 814 475
Mobilier de bureau	10% et 20%	8 864 580	377 679	1 451 706	-	-	10 693 965	279 498	114 717	377 036	-	771 252	9 922 713
Matériel informatique	15% et 33%	11 464 153	(8 404)	1 273 881	-	-	12 729 628	11 101 371	32 770	285 391	32 395	11 387 137	1 342 491
Installations générales	10% et 15%	21 814 150	1 043 764	3 241 521	-	-	26 099 435	17 585 042	861 604	515 015	44 383	18 917 278	7 182 157
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		25 488 894		-	-	-	25 488 894	-		-	-	-	25 488 894
<b>TOTAUX</b>		<b>229 787 574</b>	<b>3 281 117</b>	<b>16 718 813</b>	<b>-</b>	<b>43 101</b>	<b>249 744 404</b>	<b>76 637 406</b>	<b>1 653 067</b>	<b>8 902 467</b>	<b>156 511</b>	<b>87 036 429</b>	<b>162 707 974</b>
<b>Total des Valeurs Immobilisées</b>		<b>261 194 881</b>	<b>2 408 283</b>	<b>20 994 950</b>	<b>(3 621 185)</b>	<b>43 101</b>	<b>280 933 829</b>	<b>103 953 326</b>	<b>1 326 823</b>	<b>10 729 318</b>	<b>156 511</b>	<b>115 852 955</b>	<b>165 080 872</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

## NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 348 107)	(1 699 280)
- Passif d'impôt différé, MLA	(1 542 433)	(1 231 603)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(3 132 167)	(589 764)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(6 022 707)</u>	<u>(3 520 647)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	6 563 576	2 418 952
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 780 724	358 389
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 448 584	3 418 886
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>11 792 884</u>	<u>6 196 227</u>
<b><u>Total des impôts différés</u></b>	<b><u>5 770 177</u></b>	<b><u>2 675 580</u></b>

## NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Clients autres sociétés du groupe	896 572	824 762
- Fournisseurs, avances	20 822 034	18 105 341
- Prêts au personnel	2 156 634	2 259 146
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	272 208	320 951
- Avances et acomptes au personnel	113 715	118 602
- Crédit d'impôt	2 583 767	10 618 828
- Crédit TVA	10 164 281	13 750 080
- Autres comptes débiteurs	10 042 111	18 473 661
- Produits à recevoir des tiers	8 092 601	4 304 820
- Effet à recevoir	10 192 150	1 783 750
- Charges constatées d'avance	6 129 032	5 003 485
- frais d'émission des emprunts à long terme	4 709 468	4 988 497
<u>Total brut</u>	<u>76 174 572</u>	<u>80 551 922</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(94 225)	(94 225)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(177 317)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(834 414)	(693 959)
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>74 771 198</u></b>	<b><u>79 352 062</u></b>

## NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Banques, découverts	84 266 623	71 810 007
<b>Total général</b>	<b>84 266 623</b>	<b>71 810 007</b>

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	236 473 857	251 799 652
- Banques étrangères	452 636 833	560 281 992
- Emprunts obligataires	241 229 780	266 169 840
- Crédit à court terme	1 222 571	208 725
- Ligne d'avance	22 100 000	38 351 981
- Certificats de dépôt	-	22 000 000
- Crédit ALIOS	346 183 124	364 625 893
- Crédit Leasing LLD	8 709 005	6 725 532
<b>Total emprunts</b>	<b>1 308 555 170</b>	<b>1 510 163 614</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 269 780	3 469 269
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	9 813 160	9 648 537
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 781 967	13 765 374
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>24 864 907</b>	<b>26 883 179</b>
<b>Total</b>	<b>1 333 420 078</b>	<b>1 537 046 795</b>

## NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>251 799 653</b>	<b>- 10 143 626</b>	<b>228 731 430</b>	<b>233 913 600</b>	<b>236 473 857</b>	<b>122 036 187</b>	<b>114 437 670</b>
* AMEN BANK	16 666 666		23 000 000	7 000 000	32 666 666	20 333 333	12 333 333
* ATB			10 000 000	1 166 667	8 833 333	6 833 333	2 000 000
* AMEN BANK FACTO	4 571 743			2 443 813	2 127 930	374 685	1 753 245
* BH	14 000 000		9 471 430	5 000 000	18 471 430	13 118 370	5 353 060
* BH FACTO	4 891 557			2 091 510	2 800 047	1 153 422	1 646 625
* BNP (MLA)	18 146 925	(2 475 283)	10 130 000	9 294 449	16 507 193	7 796 082	8 711 110
* CITIBANK (MLA)	17 673 189	(2 410 667)	10 130 000	15 059 933	10 332 589	1 722 089	8 610 500
* AL BARAKA BANK (MLA)	26 464 582	(3 609 834)	-	10 243 623	12 611 125	5 531 830	7 079 295
* AL SALAM (MLA)	12 080 739	(1 647 843)	-	5 178 027	5 254 868	1 999 032	3 255 837
* AL BARAKA BANK	22 000 000		42 000 000	55 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* A.B.C TUNISIE	11 000 000		22 000 000	22 000 000	11 000 000	-	11 000 000
* ATTIJARI BANK	24 000 002		15 900 000	9 179 992	30 720 010	16 500 018	14 219 992
* BIAT	25 226 191		30 000 000	16 559 523	38 666 668	26 857 144	11 809 524
* CITI BANK	15 300 000		19 100 000	34 400 000	-	-	-
* BT 2017	14 080 506			4 016 956	10 063 550	6 046 590	4 016 960
* STB 2018	7 500 000		5 000 000	2 250 000	10 250 000	7 250 000	3 000 000
* WIFEK	8 000 000		26 000 000	28 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* BTE FACTO	3 693 576		2 000 000	1 463 833	4 229 743	2 811 890	1 417 853
* ATB FACTO			4 000 000	400 000	3 600 000	2 800 000	800 000
* AMEN BANK 2015 ( LLD)	145 589		-	106 052	39 537	-	39 537
* AMEN BANK 2018 VII (LLD)	2 840 815		-	1 373 930	1 466 885	206 826	1 260 059
* ATB 2018 (LLD)	950 907		-	753 500	197 407	-	197 407
* ATB 2019 (LLD)	2 566 667		-	931 791	1 634 876	701 543	933 333
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>560 281 992</b>	<b>- 38 187 323</b>	<b>55 087 000</b>	<b>124 544 835</b>	<b>452 636 833</b>	<b>306 673 630</b>	<b>145 963 204</b>
* BEI	38 799 504		-	3 225 307	35 574 197	29 670 195	5 904 002
* BIRD	16 049 879		-	2 023 809	14 026 070	11 613 372	2 412 698
* B.A.D	2 618 227		-	849 152	1 769 075	919 922	849 153
* BERD	47 354 573		-	3 514 285	43 840 288	34 565 143	9 275 145
* SANAD	68 421 684		-	14 536 551	53 885 133	33 727 349	20 157 784
* PROPARCO 2016	7 402 333		-	4 934 888	2 467 445	-	2 467 445
* PROPARCO 15000 EUR 2020			46 983 000	-	46 983 000	36 542 333	10 440 667
* RESPONSABILITY	7 354 500		-	4 903 000	2 451 500	-	2 451 500
* RESPONSABILITY MICRO 2017	10 675 398		-	4 270 152	6 405 246	2 135 095	4 270 151
* RESPONSABILITY SICAV LUX	9 150 340		-	3 660 129	5 490 211	1 830 081	3 660 130
* DEG 2017	33 255 000		-	11 085 000	22 170 000	11 085 000	11 085 000
* SYMBIOTICS 2019	31 780 000		-	7 061 913	24 718 087	17 654 717	7 063 370
* FADES 2018	7 459 748		-	-	7 459 748	6 962 431	497 317
* FRANSABANK (MLA)	10 807 765	(1 474 205)	-	2 299 892	7 033 668	4 553 498	2 480 170
* ABC (MLA)	20 540 697	(2 801 801)	-	3 621 179	14 117 717	10 176 510	3 941 207
* CPA (MLA)	101 790 333	(13 884 444)	8 104 000	22 511 111	73 498 778	50 987 667	22 511 111
* BDL (MLA)	28 591 875	(3 900 000)	-	6 584 500	18 107 375	11 522 875	6 584 500
* TRUST BANK (MLA)	9 137 705	(1 246 405)	-	2 424 166	5 467 134	2 842 302	2 624 832
* AGB (MLA)	41 250 500	(5 626 667)	-	13 506 667	22 117 167	8 610 500	13 506 667
* NATEXIS	11 730 000	(1 600 000)	-	3 376 667	6 753 333	3 376 667	3 376 667
* BNA	32 651 930	(4 453 801)	-	6 634 854	21 563 275	14 928 421	6 634 854
* CNEP BANQUE	23 460 000	(3 200 000)	-	3 521 614	16 738 386	12 969 552	3 768 834
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>812 081 645</b>	<b>(48 330 949)</b>	<b>283 818 430</b>	<b>358 458 435</b>	<b>689 110 690</b>	<b>428 709 817</b>	<b>260 400 874</b>

### NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2012 II	1 070 000		-	1 070 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2013 I	3 516 000		-	3 516 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	4 468 000		-	2 234 000	2 234 000	-	2 234 000
* Emprunt obligataire 2014 I	5 404 000		-	2 702 000	2 702 000	-	2 702 000
* Emprunt obligataire 2014 II	7 240 000		-	3 620 000	3 620 000	-	3 620 000
* Emprunt obligataire 2015 I	16 814 480		-	6 000 000	10 814 480	5 407 240	5 407 240
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	10 770 000		-	4 000 000	6 770 000	3 385 000	3 385 000
* Emprunt obligataire 2015 II	19 545 600		-	6 000 000	13 545 600	7 545 600	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016 I	20 739 720		-	6 000 000	14 739 720	8 739 720	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	18 440 000		-	4 000 000	14 440 000	10 440 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2017 I	29 972 000		-	7 400 000	22 572 000	15 172 000	7 400 000
* Emprunt obligataire 2017 II	27 832 080		-	2 167 920	25 664 160	19 664 160	6 000 000
* Emprunt obligataire 2018 I	21 367 960		-	2 240 740	19 127 220	14 405 480	4 721 740
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2018"	20 492 000		-	1 708 400	18 783 600	17 075 200	1 708 400
* Emprunt obligataire 2019 I	25 000 000		-	2 965 000	22 035 000	19 070 000	2 965 000
* Emprunt obligataire 2014 -TF	3 000 000		-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2020 I			30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2020 I"			20 000 000		20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	30 498 000	(4 160 000)	-	12 156 000	14 182 000	6 078 000	8 104 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>266 169 840</b>	<b>(4 160 000)</b>	<b>50 000 000</b>	<b>70 780 060</b>	<b>241 229 780</b>	<b>170 982 400</b>	<b>70 247 380</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 078 251 485</b>	<b>(52 490 949)</b>	<b>333 818 430</b>	<b>429 238 495</b>	<b>930 340 470</b>	<b>599 692 217</b>	<b>330 648 254</b>

## NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<b>31-déc. 2020</b>	<b>31-déc. 2019</b>
- Avances et acomptes reçus des clients	22 692 515	28 226 604
- Dépôts et cautionnements reçus	63 889 762	60 798 317
<b>Total général</b>	<b>86 582 277</b>	<b>89 024 921</b>

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<b>31-déc. 2020</b>	<b>31-déc. 2019</b>
- Personnel, rémunérations dues	332 344	1 060 938
- Personnel, provisions pour congés payés	1 132 911	1 064 002
- Personnel, autres charges à payer	1 118 856	929 209
- Fonds social	2 174 769	130 843
- Etat, retenues sur salaires	395 489	569 322
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	857 174	1 229 249
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	15 827
- Etat, impôts sur les bénéfices	7 185 541	8 028 037
- Etat, TVA à payer	10 388 180	10 780 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer	2 912 758	1 806 287
- Avance sur titres immobilisés	49 251	582 345
- Actionnaires, dividendes à payer	1 449 305	1 373 985
- C.N.S.S	5 968 757	3 224 413
- Autres comptes créditeurs	42 495 622	40 845 006
- Diverses charges à payer	7 934 828	6 500 144
- Produits constatés d'avance	5 393 633	3 435 230
- Compte adhérent à régulariser	-	872 735
- Autres provisions pour risques	20 774 402	12 465 135
<b>Total</b>	<b>112 033 055</b>	<b>94 912 975</b>

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		4 743 880	4 500 000
- Prime d'émission		27 436 462	27 436 462
- Réserves spéciales de réinvestissement		12 107 184	13 657 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Ecart de conversion		28 106 776	26 272 398
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 390 903	3 265 829
- Dividendes reçus des filiales		14 819 050	4 917 427
- Résultats reportés		68 062 728	66 596 375
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>214 443 826</b>	<b>204 422 518</b>
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		12 396 434	15 626 872
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	1 030 013	777 382
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(4 446 867)	(5 276 436)
<b>Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)</b>		<b>8 979 580</b>	<b>11 127 817</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(C)	<b>223 423 406</b>	<b>215 550 335</b>
Nombre d'actions (2)	(D)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	<b>0,831</b>	<b>1,030</b>

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

31-déc-20

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2018</b>	45 000 000	4 500 000	15 532 184	18 350 212	-	3 776 843	34 683 364	3 040 524	4 114 003	48 119 770	12 869 790	189 986 691
Effets de variation du pourcentage d'intérêts												-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019									(4 114 003)	14 383 452	(10 269 449)	-
Réintégration prime d'émission				(4 413 750)						4 413 750		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 875 000)							1 875 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								225 305	826 323	6 724 754	(2 600 341)	5 176 041
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 091 104	(4 091 104)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000			13 500 000								20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000									(2 250 000)		-
Modifications comptables approuvées par le conseil du 29/08/2019										3 709 503		3 709 503
Ecart de conversion							(8 410 966)					(8 410 966)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018										(6 288 750)		(6 288 750)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2019											11 127 818	11 127 818
<b>Solde au 31 Décembre 2019</b>	54 000 000	4 500 000	13 657 184	27 436 462	-	3 776 843	26 272 398	3 265 829	4 917 427	66 596 375	11 127 818	215 550 336
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(1 800 865)		(675 122)		(2 475 987)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020		243 880							(4 917 427)	8 830 947	(4 157 400)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 550 000)							1 550 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								(74 061)		6 579 578	(6 970 418)	(464 901)
Dividendes reçus des filiales intégrées									14 819 050	(14 819 050)		-
Ecart de conversion							1 834 378					1 834 378
Dividendes versés sur le bénéfice de 2019										-		-
Résultat consolidé au 31 Décembre 2020											8 979 580	8 979 580
<b>Solde au 31 Décembre 2020</b>	54 000 000	4 743 880	12 107 184	27 436 462	-	3 776 843	28 106 776	1 390 903	14 819 050	68 062 728	8 979 580	223 423 406

## NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	92 778 035	43 879 465
- Ecart de conversion	3 766 030	20 438 597
- Dans les réserves	9 836 065	28 227 992
- Dans le résultat	(A) 9 103 687	16 102 893
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	64 554	56 860
- Dans le résultat	(A) 17 163	14 974
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	12 194 528	11 187 497
- Dans les réserves	(1 500 478)	(1 386 766)
- Dans le résultat	(A) (1 530 620)	(113 712)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	31 235 672	28 682 572
- Dans les réserves	(26 157 297)	(18 517 929)
- Dans le résultat	(A) (3 143 363)	(10 727 719)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>180 230 061</u>	<u>171 410 809</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>4 446 867</u>	<u>5 276 436</u>

## NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- intérêts conventionnels	210 562 355	227 696 062
- Intérêts intercalaires	496 223	698 392
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>211 058 578</u>	<u>228 394 454</u>
- Intérêts de retard	(B) 11 275 441	9 170 236
<u>Total des autres produits</u>	<u>11 275 441</u>	<u>9 170 236</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 206 646)	(2 536 026)
. Intérêts de retard	(2 057 094)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	922 970	677 544
. Intérêts de retard antérieurs	414 736	316 624
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(4 926 034)</u>	<u>(3 192 635)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>217 407 985</u>	<u>234 372 055</u>

## NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2020, se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Commissions de factoring	4 668 654	5 511 009
- Intérêts de financement	11 846 218	13 856 864
<b><u>Total</u></b>	<b>16 514 872</b>	<b>19 367 873</b>

## NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	21 311 493	23 448 809
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	19 741 265	23 281 980
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	70 058 565	70 029 370
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 176 759	854 438
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b>112 288 082</b>	<b>117 614 597</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 193 328	4 469 901
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	461 483	5 652 822
- Autres	3 556 524	4 949 628
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b>5 211 334</b>	<b>15 072 351</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>117 499 417</b>	<b>132 686 948</b>

## NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	19 898 971	19 448 432
- Dotations aux provisions collectives	5 932 844	-
- Reprise aux provisions collectives		(1 279 278)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 797 008)	(4 177 474)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	3 921 085
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(3 921 085)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	929 757	412 435
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(344 674)	(671 485)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	14 894 084	8 224 616
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(2 609 177)	(674 930)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	17 743 055	26 361 659
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(20 844 142)	(24 624 694)
- Pertes sur créances irrécouvrables	7 798 565	2 741 920
- Encaissement sur créances radiées	(1 233 123)	(982 752)
<b><u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b><u>36 369 151</u></b>	<b><u>24 778 449</u></b>

## NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	12 586	227 766
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(291 294)	-
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	217 310	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	11 208 041	1 000 000
- Reprise de provisions pour risques et charges	(1 464 079)	(200 521)
<b><u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u></b>	<b><u>9 668 768</u></b>	<b><u>1 013 449</u></b>

## NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	50 895 221	37 612 269
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(63 073 705)	(50 895 221)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(9 928 549)	(9 767 650)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	10 756 161	9 928 549
- Plus ou moins values sur relocation	(1 823 591)	(638 275)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(9 702 991)	(9 718 930)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	6 569 737	9 702 991
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 259 549)	(4 438 157)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 184 214	4 259 549
- TVA collectées	76 447 761	84 673 032
- Loyers encaissés	733 093 209	982 802 661
- Intérêts de retard	5 350 380	4 611 580
- Créances virées en Pertes	(112)	(3 924 279)
- Remboursement des valeurs résiduelles	6 084 208	2 966 476
- Remboursements anticipés	17 621 451	20 303 380
- Produits sur Cessions anticipées	363 030	376 791
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>	<b>822 576 875</b>	<b>1 077 854 766</b>

## NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Encours de Financement des adhérents en début de période	108 122 276	103 504 521
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(89 880 312)	(108 122 276)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(891 449)	(597 949)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 487 949	891 449
Financement des adhérents (TND + €)	280 307 724	366 402 290
Produits à recevoir en début de période	1 904	3 196
Produits à recevoir en fin de période	(7 135)	(1 904)
Produits perçus d'avance en début de période	(802 921)	(280 250)
Produits perçus d'avance en fin de période	946 063	802 921
Revenus du factoring	16 622 147	19 511 018
Récupération frais bancaires	28 206	36 440
Récupération frais de justice	5 526	10 484
TVA collectée	898 054	1 081 880
<b><u>Encaissements reçus des acheteurs</u></b>	<b>316 838 032</b>	<b>383 241 820</b>

## NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	81 661 479	51 840 649
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(83 527 658)	(81 661 479)
- Fournisseurs, avances en début de période	(382 024)	(824 121)
- Fournisseurs, avances en fin de période	335 297	382 024
- Investissements pour financement de contrats de leasing	433 685 393	730 077 335
- TVA sur Investissements	49 973 024	58 415 286
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>	<b>481 745 511</b>	<b>758 229 694</b>

## NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Investissements en Immobilisations incorporelles	540 591	618 797
- Investissements en Immobilisations corporelles	12 033 139	28 813 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>12 573 730</b>	<b>29 431 797</b>

## NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Cessions d'immobilisations corporelles	14 703 645	9 680 143
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	30 336
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>14 703 645</b>	<b>9 710 479</b>

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	16 299 773	803 123
- Dépôts et cautionnements versés		
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition</u></b>	<b>16 299 773</b>	<b>803 123</b>
<b><u>d'immobilisations financières</u></b>		

**NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	8 567 017	1 726 412
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	1 558 890	-
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(564 048)	(700 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	-	564 047
<b><u>Encaissements provenant de la cession</u></b>	<b>9 561 859</b>	<b>1 590 459</b>
<b><u>d'immobilisations financières</u></b>		

**NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dividendes et tantièmes	(7 280)	6 294 350
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	25 391
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b>(7 280)</b>	<b>6 293 301</b>

### NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques	125 690 772	113 558 473
- Caisses	482 142	325 989
- Banques, découverts	(84 266 623)	(71 810 007)
<b><u>Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>	<b>41 906 291</b>	<b>42 074 456</b>

### NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX ET SOCIAUX

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 28 juillet 2020, un avis de vérification approfondie ayant porté sur la période 2017, 2018 et 2019 et après clôture des travaux, une notification de redressement pour un montant de 357KDT en principal.

### **NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

#### **Tunisie LLD**

##### **Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2020, TLF a mis en force 15 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 2 623 KDT

La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 605 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève à 5 747 KDT.

##### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures. Les charges supportées au titre de l'année 2020 s'élèvent à 189 763 DT.

##### **Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt**

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée durant 2020.

#### **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### **Compte courant**

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 328 038 DT et qui a été provisionné à raison de 325 958 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 000 DT.

Un Neuvième avenant a été signé le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 000 DT.

Le montant des produits à recevoir par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élève à 354 KDT (HT), ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA fin 2020 au titre de l'assistance technique s'élève à 674 KDT.

### **Tunisie Valeurs**

Le conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2020 a autorisé la société à céder 600 000 actions représentant 15 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 10 890 KDT.

### **Commissions**

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 501 827 DT en HT.

### **Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt**

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 5 000 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 46 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Valeurs durant l'exercice 2020.

## **TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**

### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2020 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 4 635 DT.

## **TUNISIE SICAV**

### **Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt**

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 1 500 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 11 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Sicav durant l'exercice 2020.

## **La société MAKATEB EL HORCHANI**

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute	dotation 2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Acquisition 03 Places de parking	45	2	12	33

## **Société Dar El Jeld**

### **Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 91 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève 1 112 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT

## **AMEN BANK**

Au 31 décembre 2020, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 624 KDT créditeur, les intérêts débiteurs nets qui ont été supportés par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 135 KDT.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 795 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 1 952 KDT.

## **PGI HOLDING**

### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2020 s'élève à 160 KDT (HT).

### **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes encaissés au cours 2020 par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 3 489 KDT.

- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 932 KDT.

#### **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 39 066 DT à la fin de l'exercice 2020.
- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2020 s'élève à 2 413 DT.

#### **POULINA HOLDING**

- Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 décembre 2020, la créance totale s'élève à 10 165 KDT compte tenu d'un solde de 1 784 KDT au 31 décembre 2019.

#### **NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,**

### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

#### **1. Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 403 653 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 8 980 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion avec réserve**

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (*cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe*).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 30 mars 2021 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore finalisés ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -11 466 KDT, représentant -5% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers définitifs du Groupe Alios clos au 31 décembre 2020, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### 3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 4.6.2 « Provision à caractère général » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 5 275 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### 4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### 4-1 Test de dépréciation du goodwill

##### ➤ Risque identifié

Courant 2020, un écart d'acquisition d'un montant net de dépréciations de 2 900 KDT a été comptabilisé à l'actif du bilan consolidé du Groupe TLF, dont un goodwill à hauteur de 2 794 KDT provenant de la première consolidation du Groupe Alios financé par TLG Finance

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans la note 4.2 « Valeurs immobilisées » conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de sa valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable.

Vu l'existence d'indices objectifs de perte de valeur, la Direction a déroulé un test de dépréciation dudit actif. Cette analyse a abouti à la constatation d'une perte de valeur totale à hauteur de 2 273 KDT au niveau des comptes de TLG Finance (Filiale de Tunisie Leasing & Factoring) dont la part revenant au Groupe TLF s'élève à 771 KDT au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé de notre audit compte tenu de son importance dans les comptes consolidés du groupe et de la détermination de la valeur d'utilité, prise en compte dans les tests de dépréciation, nécessite le recours à des estimations et des hypothèses requérant une part importante de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs, les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation.

##### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le test de dépréciation effectué par la direction au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## 4-2 Processus de consolidation

### ➤ Risque identifié

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring, intermédiation en bourse et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

## 5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tendus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **8. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Tunisie Leasing & Factoring et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de Tunisie Leasing & Factoring et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Tunis, le 12 avril 2021**

## **Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

Limited  
Fehmi LAOURINE

**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Sonia KETARI LOUZIR

# **FCP VALEURS MIXTES**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

## **RAPPORT d'AUDIT**

**Exercice clos au 31 décembre 2020**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 46 774 535 DT, un actif net de 46 585 661 DT et un résultat bénéficiaire de 2 163 571 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Observation**

Nous attirons l'attention sur :

La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Walid MASMOUDI**

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droit rattaché		10 302 815	6 924 534
Obligations et valeurs assimilées		15 494 323	11 770 878
Titres OPCVM		1 503 609	679 244
	<b>3.1</b>	<b>27 300 747</b>	<b>19 374 656</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	13 797 123	10 488 946
Disponibilités	<b>3.3</b>	5 676 665	7 119 633
		<b>19 473 788</b>	<b>17 608 579</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>46 774 535</b>	<b>36 983 235</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	171 302	231 854
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	17 572	16 530
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>188 874</b>	<b>248 384</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	44 430 488	34 856 903
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>3.7</b>	<b>2 155 173</b>	<b>1 877 948</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		2 155 173	1 877 948
<b>ACTIF NET</b>		<b>46 585 661</b>	<b>36 734 851</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>46 774 535</b>	<b>36 983 235</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>1 025 233</b>	<b>942 922</b>
Dividendes	4.1	154 765	249 462
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	870 468	693 460
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>1 507 881</b>	<b>1 414 818</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>2 533 114</b>	<b>2 357 740</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;542 722&gt;</b>	<b>&lt;539 753&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 990 392</b>	<b>1 817 987</b>
Autres charges	4.5	<b>&lt;54 854&gt;</b>	<b>&lt;46 612&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 935 538</b>	<b>1 771 375</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		219 635	106 573
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>2 155 173</b>	<b>1 877 948</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<b>&lt;219 635&gt;</b>	<b>&lt;106 573&gt;</b>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		507 003	321 771
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<b>&lt;265 755&gt;</b>	214 008
Frais de négociation de titres		<b>&lt;13 215&gt;</b>	<b>&lt;15 993&gt;</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 163 571</b>	<b>2 291 161</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>2 163 571</u></b>	<b><u>2 291 161</u></b>
Résultat d'exploitation	1 935 538	1 771 375
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	507 003	321 771
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<265 755>	214 008
Frais de négociation de titres	<13 215>	<15 993>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>7 687 239</u></b>	<b><u>21 884 892</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>15 980 193</b>	<b>24 507 064</b>
Capital	14 364 989	23 320 570
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 316 899	709 925
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	298 305	476 569
<b>Rachats</b>	<b>&lt;8 292 954&gt;</b>	<b>&lt;2 622 172&gt;</b>
Capital	<7 297 023>	<2 235 641>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<936 106>	<166 953>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<67 863>	<227 265>
Droit de sortie	8 038	7 687
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>9 850 810</u></b>	<b><u>24 176 053</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	36 734 851	12 558 798
En fin de l'exercice	46 585 661	36 734 851
<b><u>Nombre de parts</u></b>		
En début de l'exercice	309 068	113 539
En fin de l'exercice	371 738	309 068
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>125,319</u></b>	<b><u>118,857</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>5,44%</u></b>	<b><u>7,45%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

## **1 – Présentation du fonds**

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

## **2 – Principes et méthodes comptables**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## **2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

#### **2.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

#### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.6 Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

## **2.7 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.8 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.9 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – Notes sur le bilan

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	54 200	241 816	239 943	0,51%
ASSURANCES MAGHREBIA	9 402	521 811	546 717	1,17%
BH BANK	42 200	501 139	383 809	0,82%
BIAT	92	8 558	8 620	0,02%
CARTHAGE CEMENT	126 750	209 711	236 642	0,51%
CELLCOM	35 000	188 425	170 065	0,36%
CEREALIS	115 514	632 883	1 062 498	2,27%
DELICE HOLDING	99 000	1 182 371	1 469 853	3,14%
EURO-CYCLES	4 500	89 604	115 605	0,25%
MPBS	223 083	959 437	881 847	1,89%
MPBS DA 2020 -1/17	13	3	3	0,00%
ONE TECH HOLDING	10 040	129 635	120 550	0,26%
P G H	5 412	53 782	56 117	0,12%
SAH LILAS	128 442	1 366 548	1 577 139	3,37%
SAM	27 739	89 597	75 145	0,16%
SERVICOM	25 000	41 552	49 725	0,11%
SFBT	20 300	316 089	385 903	0,83%
SOTETEL	38 807	187 800	187 826	0,40%
SOTIPAPIER	10 000	55 949	45 930	0,10%
SOTUVER	15 000	123 002	104 790	0,22%
SOTUVER NG 2020	3 717	30 480	24 346	0,05%
STAR	8 240	1 000 829	1 010 760	2,16%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TELNET HOLDING	20 032	144 205	168 109	0,36%
TPR	7 000	37 321	29 134	0,06%
TUNINVEST-SICAR	42 762	482 066	618 424	1,32%
UADH	75 000	207 750	208 651	0,45%
UNIMED	54 000	509 785	524 664	1,12%
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>10 434 083</b>	<b>10 302 815</b>	<b>22,03%</b>

## **B- Obligations et valeurs assimilées**

### **1-Bon de trésor assimilable**

BTA 11/08/2022 5.60%	893	847 449	895 195	1,91%
BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 882 537	4,02%
BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 094 464	4,48%
<b>Total bon de trésor assimilable</b>		<b>4 559 449</b>	<b>4 872 196</b>	<b>10,42%</b>

### **2-Obligations de sociétés**

ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	3 500	210 000	217 379	0,46%
ABC 2020-1 CA TF	5 000	500 000	523 267	1,12%
AMEN BANK SUB 2012 B	8 650	173 000	176 093	0,38%
ATL 2019-1 CA TF	3 000	240 000	241 586	0,52%
ATL 2020-1 CA TF	15 000	1 500 000	1 526 076	3,26%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	1 600 000	1 667 219	3,56%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	180 000	188 736	0,40%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	3 000	240 000	253 049	0,54%
CIL 2018/1 CAT. A TF	15 000	1 200 000	1 297 312	2,77%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	5 000	300 000	314 032	0,67%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	700	55 664	60 821	0,13%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	21 610	1 633 716	1 744 651	3,73%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	400 000	418 691	0,90%
TLF 2020-1 CA TF	10 000	1 000 000	1 055 427	2,26%
TLF SUBORDONNE 2020 -TF	5 000	500 000	504 831	1,08%
UIB 2011/1 TR B	5 500	302 500	307 848	0,66%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	120 000	125 109	0,27%
<b>Total obligations des sociétés</b>		<b>10 154 880</b>	<b>10 622 127</b>	<b>22,71%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>14 714 329</b>	<b>15 494 323</b>	<b>33,13%</b>

## **C- Titres OPCVM**

TUNISIE SICAV	5 030	1 000 135	1 000 135	2,14%
SICAV ENTREPRISE	4 694	500 156	503 474	1,08%
<b>Total Titres OPCVM</b>		<b>1 500 291</b>	<b>1 503 609</b>	<b>3,21%</b>
<b>Total</b>		<b>26 648 703</b>	<b>27 300 747</b>	<b>58,37%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>
Actions et droits	10 798 733
Obligations des sociétés	3 555 664
BTA	1 809 000
Titres OPCVM	1 499 982
	<b>17 663 379</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	7 825 755	-	7 528 991	<296 764>
Obligations des sociétés	1 813 837	840 774	2 678 382	23 771
Titres OPCVM	675 737	-	682 975	7 238
<b>TOTAL</b>	<b>10 315 329</b>	<b>840 774</b>	<b>10 890 348</b>	<b>&lt;265 755&gt;</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
ATB au 18/11/2021-350J-6,81%	1 000 000	950 322	954 439	2,04%
ATB au 11/08/2021-240J-6,81%	1 000 000	965 257	967 863	2,07%
<b>Total ATB</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 915 579</b>	<b>1 922 302</b>	<b>4,11%</b>
BH BANK au 07/01/2021-350J-12,15%	500 000	457 742	499 276	1,07%
BH BANK au 18/01/2021-360J-12,15%	1 000 000	913 330	995 907	2,13%
<b>Total BH BANK</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 371 072</b>	<b>1 495 183</b>	<b>3,20%</b>
BIAT au 24/11/2021-350J-6,81%	1 500 000	1 425 484	1 430 380	3,06%
BIAT au 15/09/2021-280J-6,81%	1 000 000	959 758	963 064	2,06%
BIAT au 18/01/2021-20J-6,81%	2 000 000	1 993 969	1 994 874	4,26%
<b>Total BIAT</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 379 211</b>	<b>4 388 318</b>	<b>9,38%</b>
TSB au 10/02/2021-110J-6,81%	500 000	491 846	497 035	1,06%
<b>Total TSB</b>	<b>500 000</b>	<b>491 846</b>	<b>497 035</b>	<b>1,06%</b>
<b>Total certificats de dépôts</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 157 708</b>	<b>8 302 838</b>	<b>17,75%</b>
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>				
ENDA au 03/06/2021-360J-10,5%	1 500 000	1 385 973	1 451 538	3,10%
<b>Total émetteur ENDA</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 385 973</b>	<b>1 451 538</b>	<b>3,10%</b>
<b>Total billets de trésorerie</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 385 973</b>	<b>1 451 538</b>	<b>3,10%</b>

**Créances sur opérations de pensions livrées**

Prise en pension BTA 13 Avril 2023, 6%, BH BANK au 08/04/2021-184J-7,76%	1 500 000	1 500 000	1 528 130	3,27%
Prise en pension BTA 13 Mai 2027, 7,2%, BH BANK au 10/05/2021-206J-7,76%	500 000	500 000	508 299	1,09%
Prise en pension BTA 14 Octobre 2026, 6,3%, BIAT au 05/02/2021-50J-7,13%	2 000 375	2 000 375	2 006 318	4,29%
<b>Total créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>4 000 375</b>	<b>4 042 747</b>	<b>8,64%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>		<b>13 544 056</b>	<b>13 797 123</b>	<b>29,50%</b>

**3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Amen Banque Pasteur	2 079 756	622 613
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	281 321	445 431
Compte à terme*	3 742 000	6 283 000
Souscriptions à régler	<870 642>	<142 336>
Liquidation émission/rachats	500 452	-
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	<56 264>	<89 086>
BIAT	31	-
ATB	11	11
	<b><u>5 676 665</u></b>	<b><u>7 119 633</u></b>

\*Détail au 31/12/2020

<b><u>Caractéristique</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
BH au 16/06/2021-175J-12,95%	500 000
BH au 17/06/2021-175J-12,95%	44 000
BH au 22/01/2021-366J-12,15%	42 000
BH au 13/09/2021-599J-12,15%	500 000
BH au 13/09/2021-599J-12,15%	193 000
BH au 12/02/2021-63J-12,15%	554 000
BH au 05/03/2021-366J-12,15%	1 182 000
BIAT au 09/12/2021-366J-7,13%	221 000
BIAT au 13/04/2021-106J-7,13%	6 000
ATB au 06/04/2021-118J-7,13%	500 000
<b>Total compte à terme</b>	<b>3 742 000</b>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	140 771	114 043
Commission de surperformance du gestionnaire à payer	26 044	113 312
Rémunérations du dépositaire à payer	4 487	4 499
	<u>171 302</u>	<u>231 854</u>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	13 697	12 739
Redevances CMF à payer	3 875	3 116
Retenues à la source à payer	-	675
	<u>17 572</u>	<u>16 530</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1er janvier 2020**

<b>Montant</b>	<b>34 856 903</b>
Nombre de part	309 068
Nombre de porteurs de parts	307

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	14 364 989
Nombre de part	127 371
Nombre de porteurs de parts entrant	84

#### **Rachats effectués**

Montant	<7 297 023>
Nombre de part	64 701
Nombre de porteurs de parts sortant	53

### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	<13 215>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	507 003
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	<265 755>
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	380 793
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 877 948
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	10 807
Droit de sortie	8 038

### **Capital au 31 décembre 2020**

**44 430 488**

Nombre de parts	371 738
Nombre de porteurs de parts	338
Taux de rendement	5,44%

### **3.7 Sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	1 935 538	1 771 375
Régularisation du résultat d'exploitation	219 635	106 573
	<u><b>2 155 173</b></u>	<u><b>1 877 948</b></u>

### **4 – Notes sur l'état de résultat**

#### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Dividende DELICE HOLDING	33 739	7 817
Dividende SAH LILAS	23 163	-
Dividende STAR	22 588	17 912
Dividende SICAV ENTREPRISE	19 673	7 450
Dividende CEREALIS	15 327	4 116
Dividende SFBT	13 813	27 300
Dividende EURO-CYCLE	7 630	-
Dividende SOTIPAPIER	4 650	40 001
Dividende TELNET HOLDING	4 005	-

Dividende SAM	3 467	-
Dividende SOTUVER	2 550	7 500
Dividende ONE TECH HOLDING	2 510	-
Dividende PG H	1 650	1 843
Dividende I.C.F	-	65 601
Dividende BH BANK	-	31 200
Dividende MPBS	-	25 392
Dividende TPR	-	7 966
Dividende SOTETEL	-	2 554
Dividende UNIMED	-	2 222
Dividende LAND`OR	-	588
	<u>154 765</u>	<u>249 462</u>

#### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Revenus des obligations	692 914	564 022
Revenus des BTA	<u>177 554</u>	<u>129 438</u>
	<b><u>870 468</u></b>	<b><u>693 460</u></b>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Intérêts sur certificat de dépôt	716 131	651 519
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	581 675	579 303
Intérêts sur billets de trésorerie	209 700	182 741
Autres revenus	<u>375</u>	<u>1 255</u>
	<b><u>1 507 881</u></b>	<b><u>1 414 818</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire	498 827	409 560
Commission de surperformance	26 044	113 312
Rémunération du dépositaire	17 851	16 881
	<u>542 722</u>	<u>539 753</u>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevances CMF	40 395	33 170
Honoraires du commissaire aux comptes	13 697	12 739
Autres frais	762	703
	<u>54 854</u>	<u>46 612</u>

### **5 – Autres informations**

#### **5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :**

<b>Données par part</b>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	6,814	7,629	4,981	3,710	3,803
Charges de gestion des placements	<1,460>	<1,746>	<2,150>	<1,306>	<1,310>
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,354</b>	<b>5,882</b>	<b>2,831</b>	<b>2,404</b>	<b>2,493</b>
Autres charges	<0,148>	<0,151>	<0,174>	<0,194>	<0,203>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,207</b>	<b>5,731</b>	<b>2,657</b>	<b>2,210</b>	<b>2,290</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,591	0,345	0,120	0,029	<0,075>
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>5,798</b>	<b>6,076</b>	<b>2,777</b>	<b>2,239</b>	<b>2,215</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	1,364	1,041	0,939	4,806	8,195
Frais de négociation de titre	<0,036>	<0,052>	<0,082>	<0,029>	<0,061>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<0,715>	0,692	6,122	<4,315>	<10,036>
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,613</b>	<b>1,682</b>	<b>6,979</b>	<b>0,462</b>	<b>&lt;1,901&gt;</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,820</b>	<b>7,413</b>	<b>9,636</b>	<b>2,672</b>	<b>0,389</b>
Droit de sortie	0,022	0,025	0,052	-	-
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,635</b>	<b>1,707</b>	<b>7,031</b>	<b>0,462</b>	<b>&lt;1,901&gt;</b>

Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,029	0,462	1,305	<0,045>	0,363
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	0,664	2,169	8,336	0,417	<1,538>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>125,319</b>	<b>118,857</b>	<b>110,612</b>	<b>99,499</b>	<b>96,842</b>

#### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,34%	1,63%	2,14%	1,34%*	1,35%*
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,17%	0,20%*	0,21%*
Résultat capitalisable / actif net moyen	4,79%*	5,34%*	2,64%*	2,26%*	2,36%*
Actif net moyen	40 425 288	33 145 507	11 410 431	6 319 587	6 650 664

\*Ces ratios ont été retraités pour des besoins de comparaison.

#### **5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.